

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

*Mémoire de fin de cycle*

En vue de l'obtention du diplôme de master *en sciences financières*

Spécialité : *finance et banque*

Thème

L'évolution des moyens de paiement a l'ère de  
la banque digitale

Présenté par :

-Djellout Amazigh

-Hadj Said Nabil

Encadré par :

Mr :Madouche Yacine

Devant les Membres de jury composé de :

Président: Mr. Ferlas mohammed : M.AA.UMMTO

Examineur : Mr. Ouazzi Azzedine. M.AA. UMMTO

Rapporteur : Mr. Madouche Yacine. MCB. UMMTO

Promotion 2020/2021

## ***Remerciement***

*Avant tout, on remercie le bon dieu qui nous a donné santé, courage et volonté pour réaliser notre mémoire.*

*Tout d'abord je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon promoteur Mr MADOUCHE YACINE, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.*

*Les membres du jury, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail en acceptant de l'examiner.*

*Enfin, mes sincères remerciements à tous nos amis et camarades, les intervenants et toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, nous ont apporté leur soutien moral et intellectuel tout au long de ma démarche, et ont accepté de me rencontrer et de répondre à nos questions durant notre recherches.*

## *Dédicace*

- *Toutes mes dédicaces pour mes chers parents qui m'ont soutenu tout au long de mon cursus ;*
- *Pour mon frères, mes sœurs, et pour toute ma famille ;*
- *Je dédie ce travail aussi pour mes amis : Khaled, koussaila, Oussama, Syphax, Mohammed, Massi, Rinas, Nassim et Youba ... ;*

Amazigh

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail*

*A Mes chers parents,  
Pour leurs efforts et leurs sacrifices durant toute ma vie, leurs  
encouragements et soutiens  
Pour persévérer jusqu'à l'aboutissement de ce travail. Qu'ils retrouvent, dans  
ce travail, l'expression de ma reconnaissance.....*

*A mes chers Amis,  
En souvenir de nos éclats de rire et des bons  
Moments, en souvenir de tout ce qu'on a vécu ensemble, j'espère de tout mon  
cœur que notre  
Amitié durera éternellement.*

*Nabil*

## Liste des abréviations

ABC	Arab Banking Corporation
AGB	Gulf Bank Algérie
ANGEM	Agence National De Gestion Du Micro-Crédit
ANSEJ	Agence Nationale De Soutien A L'emploi Des Jeunes
ATCI	Algérie Télé Compensation Interbancaire
BAD	Banque Algérienne De Développement
BADR	Banque De L'agriculture Et Du Développement Rurale
BDL	Banque De Développement Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BNA	Banque National d'Algérie
BNP	British National Party
BRI	Banque Des Règlements Internationaux
CCP	Centre Des Chèques Postaux
CIB	Carte Inter Bancaire
CNAC	Caisse National D'assurance Chômage
CNEP	Caisse National D'épargne Et De Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale De Mutualité Agricole
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CPI	Centre De Pré Compensation Interbancaire
DAB	Distributeur Automatique Bancaire
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GSM	Global System For Mobil
HSBC	Hong Kong & Shanghai Banking Corporation
NFC	Near Field Communication
PC	Ordinateur Personnel
PME	Porte-Monnaie Electronique
PMV	Porte-Monnaie Virtuel
RIB	Relevé D'identité Bancaire
RMI	Réseau Magnétique Interbancaire
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
RTGS	Real Time Gross Settlement
SATIM	Société D'automatisation De Transaction Interbancaire Et De Monétique
SGA	Société Générale d'Algérie
SPSS	Statistical Package For The Social Sciences
SWIFT	Society For Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TPE	Terminal De Paiement Electronique
TSM	Trusted Service Manage

## Sommaire

Introduction générale .....	01
Chapitre I : Cadre théorique de recherche : les moyens de paiement traditionnel aux Moyens de paiement électronique .....	04
Introduction.....	04
Section 1 : Système bancaire et système de paiement .....	05
Section2 : Moyens de paiement électroniques.....	23
Section 3 : Moyens de paiement mobiles .....	31
Conclusion .....	38
Chapitre II : Cadre méthodologique de recherche .....	40
Introduction.....	40
Section 1 : Etats des lieux du secteur bancaire Algérien .....	41
Section 2 : Méthode de recherche .....	73
Section 3 : Les caractéristiques de l'enquête .....	77
Conclusion .....	80
Chapitre III : Présentation et analyse des résultats de l'enquête.....	82
Introduction.....	82
Section 1 : Analyse uni variée (Tri à plat) .....	82
Section 2 : Analyse bi variée (Tri-croisée) .....	83
Section 3 : Discussions des résultats et vérifications des hypothèses de recherche.....	84
Conclusion .....	111
Conclusion générale.....	112
Bibliographie	
Listes des tableaux et figures	
Tables des matières	
Annexes	

# **Introduction générale**

## Introduction générale

---

La période des années quatre-vingt est caractérisés par l'émergence d'un nouveau phénomène, la mondialisation qui désigne « le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des échanges de biens et de services ainsi que des flux financiers et technologiques »<sup>1</sup>. Ces dernières sont devenues des intermédiaires inévitables au développement de l'activité bancaire, en particulier le développement et la modernisation des infrastructures interbancaires.

L'Algérie s'investit depuis 1990 dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de la loi N°90-10 du 14 Avril relative à la monnaie et au crédit. Plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tous le système bancaire.

Dans ce cadre les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ses systèmes et moyens de paiement, assurant la circulation de la distribution des services avec une grande efficacité. En effet une mise œuvre de modernisation de système de paiement s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et développer la bancarisation de l'économie, avec une plus grande efficacité et sécurité des services.

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cadres bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

Comparativement aux autres pays, notamment nos voisins marocains et tunisien dans le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement, l'Algérie a enregistré d'importants retards, malgré l'entrée de nouvelles technologie qui ont métamorphosé la relation client-banque comme les distributeurs automatiques de billets (DAB), les guichets de banque (GAB) et les terminaux de paiement électronique (TPE).

Les autorités monétaires ont instauré un système de paiement moderne qui repose sur la création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM), le système de règlement brut en temps réel (RTGS), le système interbancaire de

---

<sup>1</sup> THOMPSON, Commission Européenne, 1999, page 51.

## Introduction générale

---

télé compensation des instruments de paiement de masse et enfin le lancement de E-banking comme un service de banque à distance pour la première fois en Algérie, en janvier 2010.

Malgré tous les efforts déployés par les autorités monétaires et la SATIM, afin de promouvoir l'utilisation de la carte restant insuffisants. Cela peut s'expliquer par la méfiance et la méconnaissance des avantages de la carte bancaire.

Notre travail s'inscrit dans la thématique générale de la modernisation du système de paiement en Algérie, à travers les différents mécanismes de transfert de fonds entre les banques. Il s'agit également d'expliquer les principaux moyens de paiement et leur degré d'utilisation.

### ❖ **Intérêt, objet de recherche et choix de sujet**

L'objet de ce thème est de montrer que la modernisation des moyens de paiement à un effet positif sur le fonctionnement des banques algériennes. Le choix porté sur ce secteur comme objet de recherche n'est pas improvisé.

- La problématique
- **En quoi consiste les nouveaux moyens de paiement à l'ère de la banque digitale ? Et quel est son impact dans la satisfaction de la clientèle bancaire ?**

Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre recherche :

Il est important de souligner que la question centrale de notre problématique nécessite d'autres questions tout aussi importantes les unes que les autres, à savoir :

- Quel sont les moyens de paiements traditionnelles et modernes ?
- Quel est l'état de lieux des moyens de paiement moderne dans le secteur bancaire Algérien?
- Quel est le degré d'utilisation des nouveaux moyens de paiement par les clients ? et quel est le degré de satisfaction de la clientèle bancaire vis-à-vis des nouveaux moyens de paiement ?

## Introduction générale

---

- **Les hypothèses de recherche**

Afin de répondre à ces questions nous sommes basé sur les hypothèses suivantes :

- L'utilisation des nouveaux moyens de paiements (CIB, banque en ligne) demeure importante
- L'utilisation de paiement mobile (banque en ligne) demeure limité étant donné son lancement récent.
- Globalement, les clients sont satisfaits des services des nouveaux moyens de paiement de leur banque (que se soit publique ou privée).

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, nous avons jugé utile de recourir à une démarche méthodologique qualitative qui se compose de ; la première est d'ordre théorique, élaborée sur la base des revues bibliographiques utilisant des ouvrages, articles, documents, mémoires et thèses. Dans le second lieu nous ferons recours à une analyse descriptive et analytique sous forme d'enquête comportant un questionnaire sur l'utilisation des nouveaux moyens de paiement (électronique et mobile) qui sera destinée aux différents clients des banques de la wilaya de Tizi-Ouzou .

Pour ce qui est de la structure de ce travail, elle se présente comme suite :

- **Le premier chapitre** : est davantage conceptuel et réflexif, il a pour objet de présenter les principaux éléments théoriques propres à notre sujet qui s'intitule les moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement électronique.
- A cet effet, ce chapitre sera consacré aux différents moyens de paiement.
- **Le deuxième chapitre** : on s'intéresse à l'état du lieu du secteur bancaire Algérien et en premier, et au second lieu à la méthode de recherche de l'enquête, enfin à ces caractéristiques.
- **Le troisième chapitre** : Ainsi, le travail s'achève par le tri à plat et tri croisé des données recueillies par notre questionnaire et l'analyse des résultats.

Chapitre I : Cadre théorique de  
recherche : les moyens de paiement  
traditionnel aux moyens de paiement  
électronique

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## **Introduction**

Les moyens de paiement et de règlement ne sont plus que des simples complémentaires à la collecte des dépôts et des crédits accordés, et aux activités traditionnelles des banques, ils contribuent aussi au bon fonctionnement d'une économie de marché moderne. Il en existe plusieurs modèles qui se différencient par les montants ou par les modalités de traitement.

Les moyens de paiement sont indispensables dans un système de paiement. Ces dernières ont évolué d'une forme fiduciaire à la forme scripturale pour enfin électronique. Cette mutation des moyens de paiement exige un développement des systèmes de paiement.

Les technologies de l'information et de la télécommunication ont permis d'automatiser les paiements et de faciliter le traitement des ordres de paiements dans les meilleures conditions de coûts, de rapidité et de sécurité.

L'intérêt de ce chapitre consiste à présenter les moyens de paiement en Algérie. Il est scindé en trois sections : le premier consiste en la présentation générale des moyens de paiement traditionnel. Dans la seconde, nous aborderons les moyens de paiement électronique et ses différentes générations et enfin la troisième portera sur le paiement mobile.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

## **Section 01 : Système Bancaire et système de paiement**

Les moyens de paiement et le système de paiement sont appelés à se confondre, les systèmes de paiement absorbant les moyens de paiement devenus virtuels. Dans ce qui suit, nous allons définir dans un premier temps le système bancaire, et par la suite, le système de paiement, et enfin les différents instruments de paiement.

### **1- Le système bancaire**

Le système bancaire étant le facteur moteur pour le fonctionnement de l'économie, il devait être, régulièrement adapté aux nouvelles règles, en jouant le rôle d'un véritable intermédiaire financier qui consiste à mobiliser les ressources financières et les orienter vers les activités les plus rentables.

Nous pouvons définir le système bancaire comme étant, un ensemble des établissements bancaires d'un pays, les systèmes bancaires sont en général hiérarchisés avec à leur tête une banque centrale, qui joue le rôle de prêteur en dernier ressort, dans la plus parts des pays il comprend la banque centrale et l'ensemble des établissements de crédit.

#### **1-1 Définition de la banque**

Une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers. Elle effectue cette activité en générale grâce à un réseau d'agence, elle utilise de plus en plus d'autres canaux de distribution : opérations par internet, accords avec les commerçant pour des crédits à la consommation, le paiement par carte guichets automatique dans des lieux public<sup>1</sup>.

Une banque est un établissement financier qui, recevant des fonds du public, les emploie pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières, et est chargée de l'offre et de la gestion des moyens de paiement<sup>2</sup>.

Une banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et crée des moyens de paiement<sup>3</sup>.

Pour clarifier ce qu'est la banque en Algérie, nous ferons référence aux définitions qui ont été décrétées à travers la loi bancaire de 1990. Au terme de la loi 10-90 du 14 avril 1990

<sup>1</sup> (<http://www.ecofinanc.com>, consultée le 20/09/2021.

<sup>2</sup> <http://www.Zebank.fr>, « ZABAK » consultée le 20/09/2021.

<sup>3</sup> LAZREG M. : « La monétique en Algérie en 2007 : réalité », thèse magistère Université d'Oran Es-Sénia, 2008-2009, page 21.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

relative à la monnaie et au crédit qui vient pour définir les missions principales de la banque, précisément dans son article 110 « *les opérations de banques comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise en disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci*<sup>4</sup>».

De ce qui a été dit jusque-là, on peut conclure que la banque est un commerce consistant

à mobiliser l'argent des agents économique ayant un excès de financement sous forme de dépôts (à vue et à terme), dans le but de distribuer aux agents ayant un besoins de financement sous forme de crédit à court, moyen et long terme, ou de leurs investissements dans les opérations financières (achat des titres)

## **1-2 Les caractéristiques de la banque**

La banque est caractérisée par :

- **La gestion de l'argent des clients :** Une banque est une institution financière qui se charge de la gestion de l'argent de ses clients et le traitement de leurs activités commerciales en les facilitant.
- **Acceptation des dépôts :** Une banque collecte et réserve l'argent des gens sous forme de dépôts qui sont généralement remboursables sur demande ou après l'expiration d'un délai fixe. Le dépôt de l'argent dans ces institutions financières donne plus de sécurité aux clients.
- **L'accord de crédits :** Une banque prête de l'argent à ceux qui ont besoin sous forme de crédits bancaires contre des intérêts et des garanties.
- **Facilité des opérations de paiement :** Un des services sur lequel se basent les banques pour attirer le plus grand nombre de clients, sont les divers moyen de paiement qu'elles proposent à leurs client : les cartes bleues, les chèques bancaires, les virements bancaires, les guichets automatiques.
- **Une tendance continue vers la perfection des services :** Une banque est une institution qui recherche jour après jour à perfectionner les services qu'elle présente.

---

<sup>4</sup> Art 110 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

- **Fonctions croissantes :** Le secteur bancaire est un concept évolutif. Il y'a une expansion continue et une diversification en ce qui concerne les fonctions, les services et les activités d'une banque.

## 1-3 Rôle de la banque :

Les banques<sup>5</sup>, non seulement exercent le commerce de l'argent mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie.

Les crédits fonds les dépôts, tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) de montant équivalent en circulation.

Les banques jouent un rôle économique très important dans les sociétés capitalistes. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin des projets en fonction de leurs perspectives économique.

## 2. Système de paiement

Les moyens de paiement et le système de paiement sont appelés à se confondre, les systèmes de paiement absorbant les moyens de paiement devenus virtuels. Dans ce qui suit, nous allons définir dans un premier temps les notions clés, et par la suite, les différents instruments de paiement.

### 2-1 Notions fondamentales :

Il est important de devoir assimiler un certain nombre de notion couramment utilisées :

#### 2-1-1 Définition des moyens de paiement

Les moyens de paiement sont constitués par le support dont disposant les particuliers et les entreprises pour solder les prix d'un bien ou d'un service. Ce sont donc des instruments qui permettent à un débiteur d'acquitter sa dette à l'égare d'un créancier. Chacun de ces instruments à des règles de fonctionnement et des circuits de traitement qui lui sont propres<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> IKHLEF A. : « Innovation technologiques des services bancaires », thèse magistère, Université d'Oran, 2014, page 08.

<sup>6</sup> Glossaire CSPK des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement BRI 2003, page 50.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## 2-1-2 Définition de paiement

Le paiement est un transfert d'une créance monétaire du payeur sur un tiers (la banque) acceptable par le bénéficiaire<sup>7</sup>. Donc l'opération de paiement consiste à retirer des fonds déposés sur un compte bancaire ou de demander le transfert au profit de soi-même ou d'une autre personne.

## 2-1-3 Définition du système de paiement

Le système de paiement comprend un ensemble de règles, d'instructions et de mécanismes techniques pour le transfert d'argent fait partie intégrante du système financier. Il est généralement fondé sur un accord entre participants au système et l'opérateur du système.

Selon la banque, des règlements internationaux (B.R.I) « un système de paiement est un ensemble d'instruments, de procédures et des règles bancaires et particulièrement de système de transfert de fonds interbancaire (actif monétaire) qui assure la circulation de la monnaie, la compensation et le règlement des ordres de paiement ». Donc le système de paiement regroupe l'ensemble des instruments et de procédures qui permettent le règlement des créances et des dettes, ainsi que les transfères de fonds entre agents économiques.

## 2-2 Développement et modernisation du système de paiement

Le système de paiement est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie dans un contexte d'économie de marché, notamment dans les pays développés et émergents où les nouvelles technologies de transmission des données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement.

Le passage de l'Algérie durant les années 90, d'une économie administrée vers une économie de marché a montré la faiblesse des systèmes nationaux d'information installés depuis l'indépendance. Le système de paiement lui aussi demeure sous-développé et souffre d'importants retards, comparativement aux pays développés. Ce retard est dû aux instruments de paiement utilisés jusqu'aux milieux des années 2000, caractérisés par l'utilisation fréquente de la monnaie fiduciaire dans les transactions courantes, domination du chèque au

---

<sup>7</sup> DOMINIQUE Ramburre « les systèmes de paiement », ED, Economica, 2005, page 12.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

détriment des autres instruments scripturaux, ainsi qu'une faible utilisation de la monnaie électronique notamment la carte bancaire qui se limite à la simple fonction de retrait. Cet état de choses a rendu sa modernisation nécessaire. Pour ce faire, la Banque d'Algérie et les autres institutions financières ont mis en place un véritable système de paiement répondant aux critères élaborés par le comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) en matière d'efficacité et de transparence.

Des travaux de modernisation ont été opérés par la mise en œuvre d'une infrastructure plus efficace dans le traitement des opérations interbancaire de développement des normes et des standards du système de compensation.

A partir de 2003, le projet de modernisation est lancé par l'introduction de deux systèmes de paiement interbancaire, en l'occurrence, le système de règlement brut en temps réel de gros montant et paiement urgent et le système de télécompensation des paiements de masse. L'objectif étant de faciliter le développement de l'intermédiation bancaire, de contribuer à l'amélioration de la gestion des risques et de renforcer les liens institutionnels et financiers avec les marchés.

Les deux systèmes entreront en activité durant l'année 2006, constatant après, que la qualité des services sera en nette amélioration avec une traçabilité des opérations de paiement pour lutter contre le blanchiment d'argent et assurer une meilleure bancarisation afin de rendre le recours au système bancaire plus attractif, car plus sûr et plus rapide.

## **2-3 Les objectifs de la modernisation du système de paiement**

Le développement et la modernisation du système de paiement vise à adapter les systèmes de paiement, de compensation et de règlement interbancaire aux besoins des usagers et aux exigences d'une économie moderne, dont les objectifs sont les suivants :

- Le renforcement de la sécurité des détenteurs d'espèces afin de réduire la part de la monnaie fiduciaire dans les paiements.
- La minimisation des délais de recouvrement des paiements scripturaux et des incidents de paiement sur les chèques et les effets de commerce.
- Le renforcement de l'efficacité et de la sécurité des échanges.
- Le développement des instruments de paiement électroniques, notamment la carte bancaire.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

- L'amélioration de la gestion des risques de liquidité, des opérations de gros montants et des règlements des systèmes de compensation conformément aux normes internationales.
- Réduire la lenteur et l'incertitude de règlement des transactions nationales et internationales.
- Promouvoir l'utilisation des paiements scripturaux en remplacement des paiements en espèces, par l'amélioration de la qualité et la réduction des délais de traitement et de règlement.

## 3 Les caractères des moyens de paiement :

Nous pouvons distinguer trois principaux caractères des moyens de paiement.

### 3-1 Les critères d'efficience

Chaque moyen de paiement représente un arbitrage entre les différentes caractéristiques. Des préférences des usagers et des banquiers répondent un certain rapport/prix

- **La maîtrise des termes de paiement**

Dans la mesure du possible, les parties à la transaction veulent connaître les termes de paiement et les délais de recouvrement (entre le débit) du compte du débiteur et le crédit du compte du bénéficiaire).

- **La sécurité de la transaction**

La sécurité s'exprime au moyen de deux critères : la confidentialité de la transaction et de son contenu et l'intégrité des informations contenues dans le message qui véhicule l'ordre de paiement.

- **Les coûts de transaction**

Le coût des instruments de paiements comprend les coûts d'émission, de transmission, de traitement, d'amortissement des infrastructures et éventuellement le coût des produits et services à valeur ajoutée quand le support le permet (les cartes)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Dominique RAMBURRE, Op.cit., page 48.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

## **3-2 Les facteurs de développement**

Les moyens de paiement sont utilisés de différentes manières suivant le choix de l'utilisateur et surtout selon la transaction.

L'homme a réussi, à travers le temps, à acquérir l'habitude d'utiliser les instruments de paiement en pleine évolution pour satisfaire ses besoins particuliers, partant de la simplicité et la rapidité dans leur utilisation pour aboutir en définitive à des instruments moins coûteux.

L'innovation technologique est à l'origine du développement des moyens de paiements en termes de techniques de traitement (systèmes de paiement) surtout, elle affecte à la fois les moyens de paiement, les systèmes et techniques de traitement et les outils et les mesures de sécurisation des données échangées et des dits systèmes.

## **3-3 Les modalités de paiement**

Les moyens de paiement véhiculent la même information pour différents modes de transmission. Il existe donc :

- Un mode de paiement à distance, tel que le virement.
- Un mode de paiement occasionnel, tel que chèque.
- Un mode de paiement répétitif tel que les virements des salaires.
- Un mode de transcription support matériel (pièces et billets) ou support immatériel (monnaie électronique).
- Un mode de traitement manuel (support matériel) où automatisé (support immatériel ou électronique).

## **4 Les moyens de paiement classique**

Les instruments de paiement ont pour effet d'huiler les rouages de notre économie. En effet, les instruments ou moyens de paiement facilitent les échanges de biens et de services en répondant à des besoins précis.

De nos jours, les banques fournissent une gamme de moyens adaptés à l'automatisation du traitement des transactions et à la dématérialisation progressive des supports monétaires.

### **4-1 La monnaie fiduciaire**

La monnaie fiduciaire, encore appelée espèce, est utilisée, dans un principe pour effectuer des règlements de proximité de faible montant.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

Les espèces ayant un pouvoir libératoire immédiat, le paiement se fait par simple translation, c'est le mode de paiement le plus simple même s'il n'est pas nécessairement le plus sûr (transport, vol, contrefaçon, détérioration, risque de conversion) ni le moins cher (coûts de transport, de gestion de caisse, de manipulation des espèces)<sup>9</sup>.

La monnaie fiduciaire émise par la banque centrale acquiert à cours légal à l'exclusion de toutes les autres formes de monnaie. Il est interdit à quiconque de l'émettre.

La monnaie fiduciaire et tant que moyen de paiement, joue un rôle fondamental dans l'économie, en particulier dans un pays comme l'Algérie dont le système bancaire est peu développé.

Elle est constituée par la monnaie divisionnaire et par les billets émis par la banque :

## **4-1-1 La monnaie divisionnaire**

La monnaie divisionnaire est généralement émise par le trésor public en quantité, de plus en plus faible car elle ne constitue qu'une monnaie d'appoint servant dans les petites transactions.

Le trésor ne monétise pas lui-même ses pièces : il les vend à la banque centrale pour leur valeur faciale (celle qui figure sur la pièce). Le trésor bénéficie ainsi d'une source de revenus du fait, que le coût de la fabrication des pièces est inférieur à cette valeur.

La banque centrale monétise les pièces de la même façon que les billets en les cédant aux établissements bancaires et au trésor qui satisferont à leur tour les besoins du public.

## **4-1-2 Le billet de banque**

Le billet de banque est une monnaie fiduciaire, c'est-à-dire, basée sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets est la banque centrale.

Un billet devient officiel que lorsqu'il est monétisé, c'est-à-dire, mis en circulation par la banque centrale.

---

<sup>9</sup> Rambure Dominique, Op.cit., page 52.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

La banque centrale n'a pas de clientèle privée. Elle ne cède pas directement ses billets aux agents non financiers, ses clients sont les banques commerciales et le trésor, c'est à travers ces derniers que les besoins de billets du public sont satisfaits. La banque centrale est tenue de respecter certaines règles d'émission : elle consent au trésor des avances, réglementée par la loi, et elle vend aux banques sa monnaie contre des titres. Ces opérations sont coûteuses pour les banques qui doivent payer un intérêt.

## **4-2 Monnaie scripturale**

La monnaie scripturale émise par les établissements de crédit (banque et établissements financiers), cette monnaie se traduit généralement par un jeu d'écritures entre le compte du débiteur et celui du bénéficiaire. Ainsi, l'inscription dans un compte dont le titulaire est connu est obligatoire. Le règlement passe par l'intermédiaire d'un système de compensation et de règlement (exception faite du cas où le débiteur et le créancier ont un compte auprès de la même institution).

La monnaie scripturale peut être utilisée dans les contextes multiples : face à face, commerce à distance...etc. les transactions doivent pouvoir être retracées, notamment pour des raisons de sécurité.

Dans les pays développés, la monnaie scripturale a largement remplacé la monnaie fiduciaire. En effet, la facilité et la sécurité des transferts sur place et à distance ainsi que la conservation de traces des transactions sont à l'origine de la hausse du taux de bancarisation, c'est-à-dire de l'utilisation de la monnaie scripturale.

Pour circuler la monnaie scripturale, on doit utiliser les instruments de paiement tels que :

### **4-2-1 Le chèque**

Si les opérations en espèces ont le mérite de la simplicité, elles ne sont pas très utiles dès qu'il s'agit d'opérer des règlements à distance ou pour des montants importants. Le chèque offre pour cela infiniment plus d'avantages.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

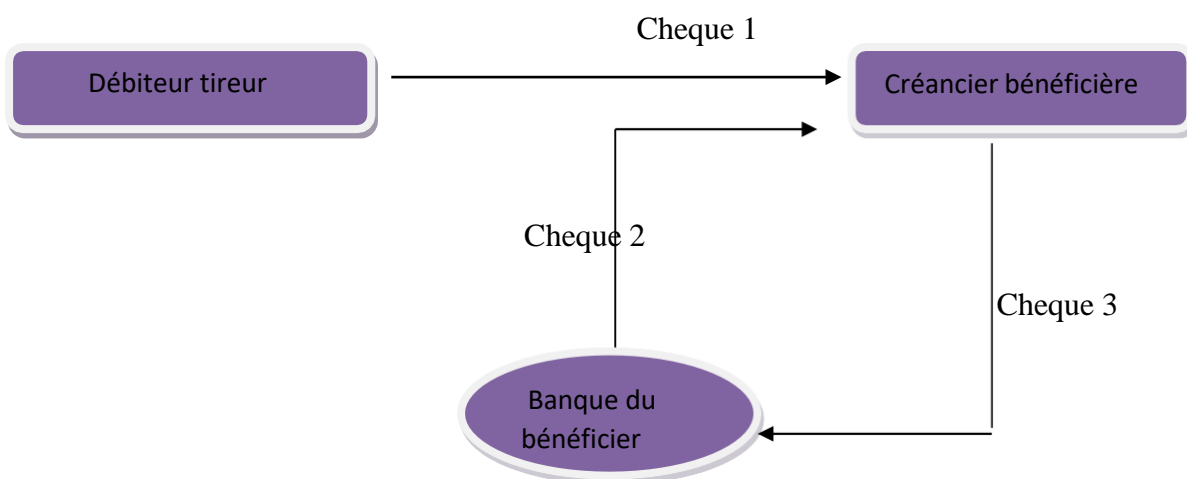
## 4-2-1-1 Définition du chèque

Selon Luc Bernet-Rolland<sup>10</sup> : « le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé de bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré ». Donc le chèque est un écrit par lequel un client donne l'ordre à sa banque de payer une certaine somme à la personne qu'il désigne.

Le chèque fait donc intervenir trois personnes :

- *Le tireur* : c'est lui qui établit et signe le chèque ; il doit être capable.
- *Le tiré* : c'est lui qui détient les fonds et pays ; ce peut être une banque, une société de bourse, un trésorier payeur général, etc.
- *Le bénéficiaire* : c'est lui qui reçoit le paiement, le chèque peut être stipulé payable à une personne dénommée, ou au porteur (si le chèque non barré), il peut également être émis en blanc ; dans ce cas il vaut comme chèque au porteur. Le chèque peut être émis au profit du tireur lui-même.

**Figure N° 01 : circulation du chèque**



Source : LALALI Rachid, « Contribution à l'étude à la bancarisation et la collecte des ressources en Algérie ».mémoire fin d'étude en science économique, Bejaia, 2003.

- Le tireur établit un chèque à l'ordre du bénéficiaire, le signe et le remet au bénéficiaire.

<sup>10</sup> BERNET-ROLLAND Luc, « Principe de technique bancaire », Ed, Dunod, Paris, 2008, page 63.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

- Le bénéficiaire remettra le chèque pour encaissement auprès de sa banque, cette dernière encaissera au bénéficiaire le chèque auprès de la banque tirée.
- Pour l'endossement d'un chèque, la banque doit prendre certaines précautions telles que la vérification de la régulation du chèque, sa validité et son endossement si il est endossable.
- Après cette procédure, le chèque est présenté à la chambre de compensation (la banque tirée est différente de celle du bénéficiaire) ou se rencontrent les banques pour échanger les valeurs qu'elles détiennent. Les banques calculent ce qu'elles doivent payer et ce qu'elles doivent recevoir à l'égard des autres banques. A cet effet, chaque banque doit composer par rapport aux autres, après cette opération de compensation le solde dégagé entre les banques sera réglé par un compte ouvert à la banque centrale. Les banques procèdent à la sous compensation si elles n'ont pas l'accès à la compensation<sup>11</sup>.

## 4-2-1-2 Les types de cheques

Il existe plusieurs types de chèques :

- *Le chèque visé* : Le chèque visé est un chèque barré qui comporte la mention « somme disponible sur le compte à telle date et à telle heure ». La provision du chèque visé n'est garantie que pour le jour et l'heure de son émission.  
Toutes les banques ne proposant pas forcément le chèque visé et il faut se renseigner via la convention de compte.
- *Le chèque certifié* : Est un chèque sur lequel la banque appose une mention appelée « certification ». *la certification oblige le banquier à bloquer la provision au profit du bénéficiaire jusqu'à l'expiration du délai de présentation, c'est-à-dire huit jours à compter de la date de création du chèque.* Si le chèque n'est pas présenté au paiement dans ce délai, il redevient un chèque ordinaire et la provision cesse d'être bloquée.
- *Le chèque de banque* : comme son nom l'indique, le chèque de banque est un chèque dont l'émetteur est une banque. On utilise le chèque de banque pour effectuer des transactions d'un montant entre particuliers. La somme inscrite sur le chèque de banque est prélevée sur le compte au moment de son émission.

---

<sup>11</sup> Lalali Rachid : « Contribution à l'étude de la bancarisation et la collecte des ressources en Algérie ». mémoire de fin d'étude en science économique, Bejaïa, 2003, page 32.

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

Le montant du chèque de banque est garanti pendant toute la durée de validité du chèque, 1 an et 8 jours. Le chèque de banque est donc le chèque qui offre la meilleure garantie de paiement.

- *Le chèque de voyage* : est un chèque avec un montant déterminé destiné à un client. En cas de vol ou de perte du chèque voyage, le bénéficiaire du chèque peut être intégralement remboursé en faisant opposition au chèque de voyage.
- *Le chèque barré*<sup>12</sup> se distingue d'un chèque ordinaire par les deux barres parallèles tracées par le tireur, ou par un porteur, de gauche à droite, en diagonale sur le chèque.

**Tableau n °1 : Les différents avantages et inconvénients du chèque**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>- gratuité d'utilisation.</li><li>- évité de devoir circuler avec beaucoup de liquide.</li><li>- permet de garder une trace de paiements.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- bien tenir à jour les paiements effectués.</li><li>- gravité des conséquences en cas d'incidents de paiements.</li><li>- Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger.</li></ul>

Source : [www.lafinancepourtous.com/pratique/banque/moyensdu paiement/avantage et inconvénients des chèques](http://www.lafinancepourtous.com/pratique/banque/moyensdu%20paiement/avantage%20et%20inconv%C3%A9nients%20des%20ch%C3%A8ques) (consultée le 20 septembre 2021).

### 4-2-2 Le virement

Le virement est une opération qui consiste à débiter un compte pour en créditer un autre.

#### 4-2-2-1 Définition du virement

Selon Dominique Rambure : « l'ordre de virement émis par le débiteur est adressé à sa banque afin d'effectuer un transfert sur une autre banque ou sur un autre compte de la même banque<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> HENRI, Guitton et Bramouille, Gérard « économie politique », 13<sup>ème</sup> éditions Dalloz, Paris1998, p85.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

Le virement bancaire peut être effectué par télex ou via le SWIFT, ce système ne présente pas un moyen de paiement mais réseau de télécommunication privé loué aux administrations qui ont le monopole de télécommunication, géré par un ordinateur.

## 4-2-2-2 Les différentes formes de virement :

Nous pouvons distinguer deux formes de virement

- *Le virement direct* : le virement est « direct » quand il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque (sur les livres d'une même agence ou sur les livres de deux agences différentes d'une seule banque).
- *Le virement indirect* : le virement est « indirect » quand il est effectué entre deux personnes titulaires de compte dans des banques différentes. Dans ce cas, il faut alors recourir à la compensation pour réaliser l'opération.

## 4-2-2-3 Les types de virement :

Il existe cinq (5) types de virement :

- *Le virement de compte à compte (virement interne)* : ils concernent les opérations qui se font entre deux comptes tenus dans une même banque.
- *Le virement interbancaire* : se font entre deux comptes tenus dans des différentes banques. Le virement est exécuté dans ce cas pas le biais de la compensation.
- *Le virement permanent* : ce sont des opérations cycliques qui interviennent à des dates déterminées.
- *Le virement inter-siège* : les opérations traitées ici concernent deux comptes tenus dans deux agences différents de la même banque.
- *Le virement postaux* : ce sont des opérations entre deux comptes l'un tenu dans une banque, l'autre au centre des chèques postaux.

---

<sup>13</sup> DOMINIQUE Ramburre. op.cit, p56.

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

Tableau n °2 : Les différents avantages et inconvénients du virement :

Avantage du virement	Inconvénient du virement
<ul style="list-style-type: none"><li>- La rapidité est le premier avantage de virement grâce au système Swift.</li><li>- Il est peu coûteux.</li><li>- Pas de risque de falsification de perdre ou de vole.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La lenteur des encaissements lors d'un virement par courrier.</li><li>- La nécessité d'obtenir les coordonnées bancaires du bénéficiaire.</li><li>- Le virement est particulièrement adapté lorsque le courant d'affaires est régulier et avec des clients d'une bonne solvabilité.</li></ul>

Source : [www.wikimemoires.net/2011/01/](http://www.wikimemoires.net/2011/01/) avantages et inconvénients des moyens du paiement (consultée le 20/09/2021).

### 4-2-3 Le versement

« Opération par laquelle, le client remet à son banquier une certaine somme en espèces et dont le montant sera porté au crédit du compte de ce client »<sup>14</sup>.

Le versement peut s'effectuer par :

- Le client de l'agence pour son propre compte.
- Le client de l'agence pour son compte tenu auprès d'une autre agence.
- Un tiers pour le compte d'un client d'une agence.
- Un tiers pour le compte tenu dans une autre agence.
- Fax, c'est-à-dire, versement à distance.

### 4-2-4 Les prélèvements

Le titulaire du compte autorise un créancier à prélever sur son compte toute somme due à ce dernier. Il faut préciser que l'autorisation est en principe général et est rarement déterminée quant aux échéances ou au montant. Les prélèvements sont utilisés très

<sup>14</sup> CHEHRIT K, « Technique et pratique bancaires financières et boursières », Edition G.A.L Alger 2003, page 184.

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

fréquemment pour le règlement des quittances d'électricité ou de téléphone, pour celui des échéances d'un crédit, et de façon générale, pour les dettes répétitives.

**Tableau n°03: les différents avantages et inconvénients du prélèvement**

Avantages du prélèvement	Inconvénients du prélèvement
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une rapidité d'exécution de virement.</li><li>- Souplesse et simplicités des formalités.</li><li>- Automatisation des traitements.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Emission à l'initiative de l'acheteur.</li><li>- Un risque de provision insuffisant.</li><li>- Risque d'oubli dans la gestion de son budget.</li></ul>

Source : [www.wikimemoire.net/2011/01/avantages et inconvénients des moyens de paiement des prélèvements](http://www.wikimemoire.net/2011/01/avantages-et-inconvénients-des-moyens-de-paiement-des-prélèvements), (consultée le 25/09/2021).

### 4-2-4 Les effets de commerce

L'effet de commerce est un titre négociable qui consiste l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et qui sert à son paiement. Il en existe deux sortes : la lettre de change et le billet à ordre<sup>15</sup>.

#### 4-2-4-1 La lettre de change

La lettre de change, aussi appelés « traite » est un effet de commerce dont l'usage remonte au moyen âge.

##### 4-2-4-1 Définition

Selon S.PIEDELVIER : « la lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée tireur (le créancier c'est-à-dire le fournisseur) invite une autre personne appelé tiré (le débiteur c'est-à-dire le client) à payer une certaine somme à une date déterminé (date d'échéance) à une troisième personne appelé bénéficiaire (souvent le tireur ou son banquier)<sup>16</sup>.

La lettre de change porte également le nom de *traite* est un acte de commerce par sa forme. Elle fait intervenir trois acteurs :

<sup>15</sup> Jean-Pierre Toerning et François Brion, « les moyens de paiement », p72.

<sup>16</sup> S PIEDELVIERE, « Instrument des crédits et de paiement », Ed, Dollaz, Paris, 1999, p50.

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

- *Le tireur* : c'est celui qui émet la lettre de change et invite le tiré à payer.
- *Le tiré* : c'est celui qui doit payer à l'échéance la somme inscrite sur la lettre de change, il doit avoir une dette à l'égard du tireur, c'est cette dette qui constitue la provision.
- *Le bénéficiaire* : c'est à lui que le tiré doit payer, il peut être le tireur lui-même ou une tierce personne.

### Schéma n°1 : Exemple de lettre de change

Alger le 04/10/2021

Veillez payer à l'ordre de M. Flan (le bénéficiaire). Commerçant à Alger. Au 30 décembre 2021. la somme de quatre cent mille dinars algériens, valeur reçue en marchandise

A.M. Flan (tiré)

M.Flan

Commerçant à Blida

(signature du tireur)

Source : code de commerce algérien

#### 4-2-4-2 Le billet à ordre

Le billet à ordre est un mode de paiement commercial. Le bénéficiaire n'est payé qu'à la date d'échéance qui y figure.

##### 4-2-4-2-1 Définition

Le billet à ordre est un écrit par lequel un débiteur le souscripteur, s'engage à payer au bénéficiaire une certaine somme à une échéance déterminée. La notion « ordre » rend le billet endossable et lui permet de circuler entre plusieurs intervenants. La différence avec la lettre de change tient au fait, c'est que le débiteur et non pas le créancier qui rédige l'effet<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> COMBE François, TACHEIX Thierry « L'essentiel de la monnaie », Ed, Gualino, Paris, 2011, p40.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

## Schéma n°2 : exemple d'un billet à ordre

<b>Billet à ordre Alger le 04/10/2021</b>	<b>B.P 100 000 DA</b>
Au trente mars 2022, je paierai M, flan ou a son ordre la somme de cent mille dinars.	
	Le souscripteur
	Signé.....

### Source : code de commerce algérien

#### ❖ Les différences essentielles entre la lettre de change et le billet à ordre

- ✓ La lettre de change met en jeu trois personnes (tireurs, tiré et bénéficiaires) ; le billet à ordre deux personnes seulement (souscripteur et bénéficiaire)
- ✓ La lettre de change est un ordre de payer donnée par le tireur ; le billet à ordre, engagement de payer du souscripteur.
- ✓ L'acceptation ne se conçoit pas en matière de billet à ordre, elle résulte de la simple rédaction de titre.
- ✓ A la différence de lettre de change qui est commerciale par nature, le billet à ordre n'est commercial que s'il est souscrit par un commerçant, ou à l'occasion d'une opération commerciale, dans les autres cas, il est civil.

#### 4-2-5 Warrant

Le warrant est un billet à ordre par lequel le souscripteur s'engage à payer un moment déterminé à l'échéance. Il se caractérise par la constitution d'un contrat de garantie sur des marchandises disposées dans un établissement spécial appelé « magasin général ».

Il existe plusieurs types de warrant, le warrant pétrolier, le warrant hôtelier et le warrant industriel qui ne sont pas utilisés ou peu utilisés.

#### • Utilisation du récépissé-warrant

Une fois en possession des deux parties du document le commerçant dépositaire en fera usage selon le cas :

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

- Soit il garde les deux volets jusqu'à la date indiquée pour retirer ses marchandises entreposées dans les magasins généraux.
- Soit il envisage de vendre la marchandise. Dans ce cas, il endosse le récépissé seul à l'ordre du niveau propriétaire en prenant soin de détacher le warrant.
- Soit il a besoin d'argent, mais il n'a pas l'intention de vendre la marchandise. Dans ce cas, il endosse le warrant seul à l'ordre de son créancier qui lui prête les fonds.

### **Schéma n°3 : exemple de warrant**

A .....
Le warrant
Mr. /Melle.....
Profession.....
Adresse.....
Pour garantie la somme de ..... Intérêt compris
Payable .....
A.....

**Source : code de commerce algérien**

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## Section 02 : Les moyens de paiement électroniques

Les moyens de paiement électroniques sont des moyens de paiement qui utilisent des technologies très sophistiquées tels que les techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques qui permettent la mobilisation de fonds sans utiliser de support papier. Nous citerons ci-dessous les formes que prend la monnaie électronique.

### 1- Définition de la monnaie électronique

Le concept de monnaie électronique est défini, selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI), comme étant «L'ensemble des systèmes électroniques de dépôt d'unité de valeur monétaires, en possession du consommateur, qui les utilise pour effectuer des règlements. Ces systèmes peuvent être matérialisés sous deux formes : de porte-monnaie électronique (stored-value cards) et la monnaie virtuelle (digital cash)»<sup>18</sup>.

La Commission Européenne, quant à elle, définit la monnaie électronique comme «une valeur monétaire stockée électroniquement sur un support électronique telle une carte à puce ou une mémoire d'ordinateur, émise contre la remise de fonds d'un montant dont la valeur n'est pas inférieure à la valeur monétaire émise, acceptée comme moyen de paiement par des entreprises autres que l'institution émettrice, produite pour être mise à la disposition des utilisateurs comme substitut électronique des pièces et des billets de banque»<sup>19</sup>.

### 2- Les formes de la monnaie électronique

Nous pouvons distinguer, deux principales formes de la monnaie électronique :

#### 2.1 Le porte-monnaie électronique (PME )

Il a pour objet d'automatisation des paiements de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à micro processeur chargée de valeur électronique réelles qui peuvent être transférées directement entre les agents économiques<sup>20</sup>

##### 2-1-1 Le fonctionnement du porte-monnaie électronique

La mise en place du porte-monnaie électronique peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle génération de carte, portant une bande magnétique au recto, mais présentent également une puce électronique au verso.

---

<sup>18</sup> Bulletin de la banque de France, N°91, juillet 2001, page 52.

<sup>19</sup> Articles 02 de la recommandation N°97/489/CE de la commission Européenne du 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE N°L208, 02 Aout 1997, page 52.

<sup>20</sup> TEBIB H. : La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005-2013, revue des sciences humaines N°34, Université Mohamed Khidher, Biskra, 2014, page 93.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

L'idée est d'offrir aux clients la possibilité d'acheter leurs biens de consommation courant sans pièces de monnaie.

Les titulaires n'auront qu'à glisser leur carte dans le distributeur et introduire leur numéro et le montant de la somme à retirer, s'il s'agit d'un achat avec la carte, la contrevaletur chargera sur leur carte à puce et déminera à chaque achat ou à chaque opération.

Le client ayant un pouvoir d'achat égal au solde de sa carte devra dès l'épuisement de son stock monétaire, s'il désire à nouveau s'en servir, procéder au rechargement de la carte soit par l'opération de retrait par carte bancaire ou par la carte porte-monnaie électronique elle-même, si elle contient le numéro d'identification du client, par opération de chargement de la carte porte-monnaie électronique.

## **2-2 Le porte-monnaie virtuel (PMV)**

Il est sensiblement le même que le porte-monnaie électronique à la différence près que des unités électroniques sont chargées sur un logiciel, ces logiciels stockent sur le disque dur de l'ordinateur. Le porte-monnaie virtuel a alors pour objet le paiement de petits montants à distance sur internet. Ces valeurs électroniques sont alors transmises sur le réseau pour le règlement des obligations financières entre les internautes et les e-marchands<sup>21</sup>.

### **2-2-1 Le fonctionnement du porte-monnaie virtuel**

Le porte-monnaie virtuel contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage confidentielle.

Cette monnaie est transmise au client, qui peut s'en servir pour payer électroniquement les biens et services partout dans le monde.

Au moyen d'internet à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est bien le titulaire de compte, en lui présentant les informations confidentielles.

Le porte-monnaie virtuel paraît très intéressant et très efficace puisqu'il permet pour les clients d'effectuer des paiements de toutes sommes, petite ou grosse à domicile à toute heure sans avoir à se déplacer contrairement au porte-monnaie électronique qui se réalise pour les faibles montants.

---

<sup>21</sup> GHALELMA.A. : « Les défis de la monnaie électronique pour la banque central et sa politique monétaire. Revue des sciences humaines N°21, Université Mohamed Khidher, Biskra, page25.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## 3- Les différentes générations de la monnaie électronique

Trois générations de monnaie électronique se sont succédé :

### 3-1 La monnaie électroniques «1G» (de première génération)

La «carte plastique » où «carte magnétique» est apparue aux USA pendant la décennie 1960 et ne permettait alors à son porteur que de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier.

Plus tard, cette carte a été dotée d'une puce électronique, elle permettait au titulaire du compte de débiter au profit d'un commerçant la somme nécessaire pour effectuer le paiement de son achat. Le commerçant fait lire la carte par un appareil dénommé «lecteur » et saisit la somme convenue sur le clavier de ce dernier, lequel permettra de faire débiter le compte via un réseau matériel de communication constitué, d'une part, par des lignes téléphoniques ou des câbles spéciaux et d'autre part des comptes bancaires .Toute cette opération s'effectuant sans les moindres écritures comptables ou papier.

### 3-2 La monnaie électronique «2G» (de deuxième génération)

Depuis sa création, dans la décennie 1970, la carte à puce à beaucoup évolué, désormais, elle recèle la monnaie « numérique » donnant ainsi naissance à la deuxième génération de monnaie électronique. Nous pouvons distinguer trois catégories :

- **La carte à puce «porte-monnaie »**

Résultat de l'application d'un premier ensemble de normes techniques, la puce électronique peut contenir des 'signes informatiques' ou encore des 'unités électroniques'<sup>22</sup> correspondant aux unités de monnaie codées numériquement et non analogiquement comme sur le papier (chèques et billets de banque).

La carte à puce n'est plus un moyen de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire, mais le dépôt lui-même, à savoir un dépôt 'non bancaire ', une quantité de monnaie numérique. En raison de ces règles techniques, la carte à puce n'est pas est à cheval entre la monnaie '1G' et la monnaie '2G' à laquelle elle donne en définitive naissance.

- **La carte à puce « porte-monnaie » convertible**

Dans certains cas, la carte porte-monnaie est finalisée par l'achat possible d'un ou plusieurs biens donnés, c'est la carte prépayée ou la carte porte-monnaie convertible. Elle est

---

<sup>22</sup> S.Lanskay, la nature juridique de la monnaie électronique, Bulletin de la banque de France, N°70, octobre 1999, p45-61.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

achetée pleine, à un prix en monnaie, à l'ensemble que forment les commerçants en jeu, pour pouvoir acheter leurs biens, et sera ainsi déchargé sur leurs lecteurs de cartes éventuellement, le détenteur pourrait faire un autre usage.

En effet plutôt que de la décharger, il préférerait utiliser la carte elle-même comme homologue de la coupure de billet ou du chèque de même valeur faciale, en payant d'autres biens. La personne qui l'acceptera sera qu'elle pourra, à son tour, l'utiliser en paiement d'un achat, de biens quelconque ou pour acheter les biens ciblés.

## ▪ **La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable**

Dans certains cas, la carte à puce est toujours un dépôt finalisé déchargeable, mais elle peut aussi être (re)chargée. En effet, chaque détenteur de carte peut (re)charger la puce non seulement contre d'autres de la monnaie versée aux commerçants (monnaie fiduciaire), mais encore contre d'autres cartes à puce prépayées.

### **3-3 La monnaie électronique «3G» (de troisième génération)**

De nos jours, toutes les banques ont la possibilité de faire circuler entre elle des quantités de monnaie plus au moins importantes ce qui revient pour les unes à des déchargements du disque dur de leur ordinateur porte-monnaie virtuel et pour les autres, à des chargements dès leur. On aura donc tendance, à voir apparaître dans ces échanges monétaires interbancaires la troisième génération de monnaie électronique : «le portemonnaie virtuel».

Désormais, avec les progrès réalisés en matière d'informatique et de télécommunication, les unités électroniques ne sont plus enfermées dans une carte plastique mais dans une zone du disque dur de l'ordinateur personnel (PC) à partir duquel elles seront chargées.

Pour charger le disque dur de l'ordinateur personnel, il suffira de connecter l'ordinateur à l'ordinateur du banquier. Et pour le décharger, il suffira de le connecter à l'ordinateur du commerçant chez lequel le bien sera ou à celui de la banque.

## **4 Définition et caractéristiques du porte-monnaie électronique**

Le concept de porte-monnaie électronique est défini selon la BRI comme étant «une solution qui permet d'effectuer des paiements à partir d'une réserve de fonds préalablement constituée et matérialisée par une carte, cette réserve étant débitée par le commerçant à chaque achat. Le porte-monnaie électronique est soit jetable, soit rechargeable».

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

Larousse Economique 2002, quant à lui, le définit comme suit : « le porte-monnaie électronique est un dispositif servant à régler des achats en ligne grâce à un code secret, réapprovisionné auprès d'une société spécialisée »<sup>23</sup>.

Ainsi, le Porte-monnaie électronique désigne des cartes prépayées multi-usage à circuits intégrés, jetables ou rechargeables, stockant une valeur monétaire sur des supports qui sont la propriété des détenteurs (porteurs). Ce type de monnaie électronique permet d'effectuer des paiements de détail directement entre porteur et commerçant sans intervention d'un intermédiaire, via des lecteurs installés dans les points de vente.

Parmi les principales caractéristiques du porte-monnaie électronique nous distinguons :

- L'absence d'intermédiaire assure un degré d'anonymat total : identité du porteur, numéro de la carte, type de transaction....
- Les garanties offertes au porteur : verrouillage et/ou remboursement de la carte en cas d'altération, de perte, de vol,....
- Les modalités de rechargement de la carte (lorsque celui-ci est possible) : soit sur un terminal spécialisé contre paiement en liquide, soit à partir d'un DAB-GAB contre une carte de paiement, ceci se faisant avec possibilité de modification du plafond de chargement....
- Les caractéristiques de la carte PME : carte mono fonction, carte multifonction (carte PME associée à une carte de paiement ou de crédit)....
- Les monnaies utilisables : carte mono devise, carte multidevise, nombre de devises utilisables, montant minimal des transactions à effectuer dans chaque devise ...

## **5 La carte bancaire**

En tant que moyen de paiement les cartes bancaires ne représentent que des avantages pour tous les agents économiques.

### **5-1 Définition**

La carte bancaire est un instrument informatisé doté d'un microprocesseur incorporé comprenant plusieurs mémoires. Elle constitue un moyen de paiement simple pour son porteur dans la mesure où la monnaie scripturale circule sans faire appel à un support papier.

---

<sup>23</sup> La rousse économique 2002 « Définition du porte-monnaie électronique ».

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## 5-2 La typologie basée sur les fonctionnalités des cartes

Sur le marché de la carte bancaire, il existe différents types de carte :

### 5-2-1 Les cartes de paiement

Constitue une carte de paiement toute carte émise par les banques et les institutions financières dûment habilitées et permettant à son titulaire de retirer ou de transfert de fonds<sup>24</sup>.

Nous pouvons distinguer deux types :

- **Les cartes bancaires** : La carte bancaire permet à son titulaire de retirer ou de transfert de fonds, c'est un instrument de crédit et de paiement<sup>25</sup>. C'est un moyen de paiement pratique et facile d'utilisation prenant la forme d'une carte émise par un établissement bancaire et permettent à son titulaire, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Les cartes bancaires offrent essentiellement deux services : le premier est le retrait d'espèces auprès des guichets automatiques et/ou distributeurs automatiques, le deuxième se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque<sup>26</sup>.
- **La carte interbancaire** : C'est un instrument de paiements et de retrait interbancaire domestique qui est acceptée chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire est sur tous les DAB installés sur le territoire nationale.

Nous pouvons distinguer deux types :

- ✓ **La carte classique** : offrant des services de paiement et de retrait interbancaire elle est proposée à la clientèle les critères arrêtés par chaque banque.
- ✓ **La carte Gold** : proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés, outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants.

### 5-2-2 Les cartes de retrait

Constitue une carte de retrait<sup>27</sup> toute carte émise par les banques ou les institutions financières dûment habilitées et permettant à son titulaire, exclusivement, de retirer des fonds.

### 5-2-3 Les cartes de crédit

Les cartes de crédit permettent le paiement au comptant ou à crédit. Lors de la transaction, le paiement au comptant affiche automatiquement. Si l'on souhaite payer à crédit,

---

<sup>24</sup> Article 543 bis 23 du code de commerce Algérien 2007 page 136.

<sup>25</sup> Gneinlaha Modeste Ouattara, Université Catholique d'Afrique de l'ouest/Unité Universitaire d'Abidjan (UCA/UUA), mémoire fin d'étude-droit des affaires 2010.

<sup>26</sup> Lazreg M, (2008-2009). : Op.cit. page62.

<sup>27</sup> Article 543 bis 23 du journal officiel de la république Algérienne N°11 de 09 février 2005, page 09.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

il faudra sélectionner la touche « à crédit ». C'est la partie « crédit renouvelable » qui sera alors activée. Le paiement se fera par remboursement mensuel, moyennant des intérêts.

Ces types de cartes peuvent être proposés par des banques ou des magasins. Dans ce cas, elles sont souvent associées à une carte de fidélité.

## 5-3 Les éléments descriptifs du support de la carte

Dans chaque carte bancaire sont insérées :

- Une puce magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour les retraits à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale.
- Un microprocesseur ou puce électronique pour les opérations de paiement.

Au recto d'une carte bancaire, nous retrouvons :

- ✓ Le logo de la banque émettrice (1)

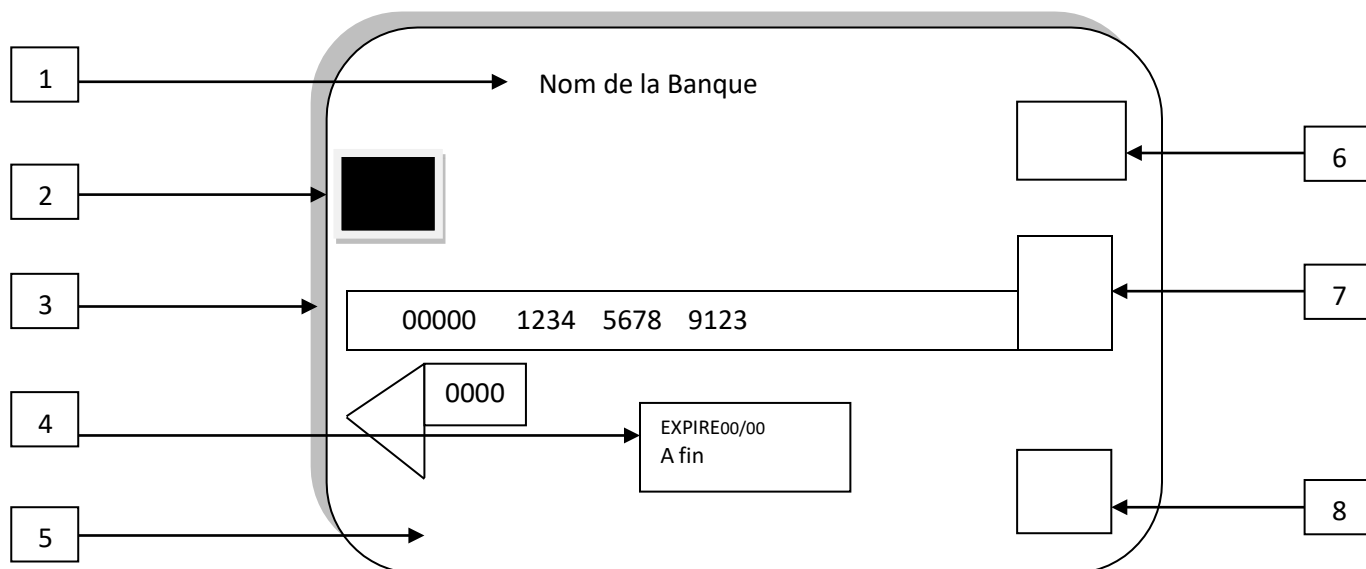
Les contacts de la puce magnétique et/ou de la puce électronique (2)

- ✓ L'embossage en relief du plastique :
  - Du numéro de la carte (3)
  - De la date limite de validité (4)
  - Du nom du porteur (5)
  - Le logo du réseau auquel la banque émettrice est affiliée (6)
  - Un hologramme de sécurité (7)
  - Le logo de réseau international dans le cas où la carte peut être utilisée à l'étranger (8)

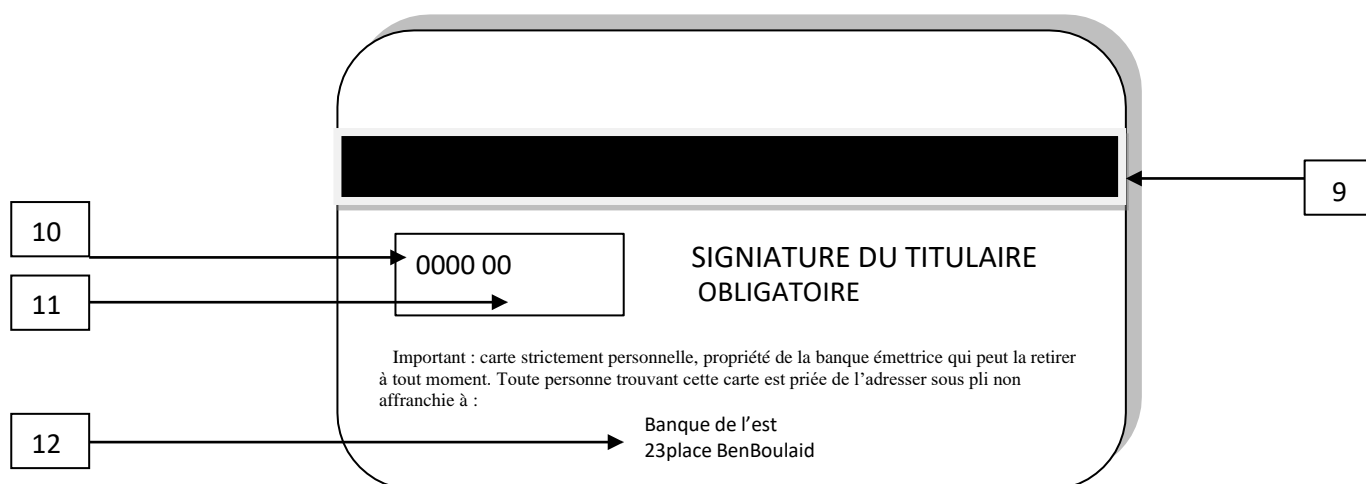
# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

Figure N° 02 : Descriptif d'une carte bancaire

- **Au recto :** la phase recto de la carte de paiements



- **Au verso :** une bande magnétique et un spécimen de la signature du titulaire de la carte bancaire<sup>28</sup>.



**Source:**C.Dragon, D. Geuben et G. Nallard, la carte et ses atouts, Ed. Revue Banque, paris 2002, p.112

Le développement des moyens de paiement a abouti à la création de la monnaie électronique ou la monétique qui connaît de plus en plus un essor considérable, ce qui assure le bon fonctionnement de la banque et l'amélioration de la qualité des services ainsi que la diversité des produits offerts.

<sup>28</sup> Rolland, Luc-Bernet. Op.cit., page 54.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## Section 03 : Moyens de paiement mobile

L'introduction d'un nouveau moyen de paiement ne remplace pas nécessairement ceux déjà existants. L'histoire montre plutôt que chaque utilisation d'un nouveau moyen de paiement s'est inscrite en complément de ceux déjà existants.

### 1- Définition

Le paiement mobile recouvre l'ensemble des paiements effectués avec un appareil mobile pour l'initiation, l'autorisation et la confirmation d'un échange d'une valeur financière en retour de biens et de services, ce mode de paiement transite par différentes modalités et techniques : il peut utiliser une application spécifique ou la carte à puce stockée sur l'appareil, fonctionnant dans ce cas de manière similaire à une carte de crédit, et il peut être relié à un compte bancaire et inclure des outils d'authentification et de sécurité.

### 2- Les catégories du paiement mobile

Il existe deux catégories du paiement mobile

#### 2-1 Le paiement de proximité

Grace aux caractéristiques multiples le téléphone portable offre à l'utilisateur plusieurs services. Certains d'entre eux sont davantage liés à ce que nous avons appelé paiement mobile, d'autres au commerce mobile, mais ces offres pouvant se cumuler entre elles.

##### 2-1-1 Le paiement

L'utilisateur a désormais la possibilité d'effectuer des transactions à partir de son téléphone portable des micros et des macro-paiements. Les micro-paiements utilisent une sorte de porte-monnaie (wallet) électronique mobile. Le porte-monnaie électronique a pour objet l'automatisation des paiements de petit montant dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à microprocesseur chargée de valeurs électroniques réelles qui peuvent être transférées directement entre les agents économiques<sup>29</sup>.

Il est considéré comme substitut des pièces et billets, car il permet à l'utilisateur de stocker de la monnaie sur son téléphone mobile lui facilitant le paiement de petites sommes. Un compte bancaire n'est pas obligatoire pour accéder à ce service.

Les micro-paiements de proximité correspondent à des transactions d'un montant plus élevé.

---

<sup>29</sup> Laetitia Chaix « Le paiement mobile : perspectives » économique, modèles d'affaires et enjeux concurrentiels thèse de doctorat, Université de Nice Sophie Antipolis 2014, p16.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

## **2-1-2 La dématérialisation de cartes**

L'appareil mobile peut dématérialiser tout type de carte afin de les stocker sur l'appareil. L'utilisateur peut choisir dans le menu la carte qu'il souhaite utiliser et sur laquelle portera l'action choisie.

## **2-1-3 Le stockage**

Le téléphone peut remplacer intégralement un portefeuille grâce à sa fonction de stockage d'informations. En effet, la carte d'identité, carte vitale ou autre information personnelle est facilement intégrable dans un téléphone mobile.

## **2-1-4 La communication**

La communication entre objets, grâce aux fonctions de dématérialisation et de stockage, l'utilisateur peut utiliser son téléphone pour accéder à certains lieux ou informations.

## **2-2 Les services de distance**

Le téléphone portable avec ses caractéristiques de mobilité et d'accès à des services en ligne, offre à l'utilisateur la possibilité d'utiliser les services proposés par son téléphone portable en tout temps et lieu. Les services de distance sont caractérisés principalement par deux formes de services : les paiements en ligne et les transferts d'argent.

### **2-2-1 Le paiement en ligne**

Le paiement en ligne est une forme de paiement très usuelle, déjà répandue du fait de la démocratisation de l'internet et des paiements via l'ordinateur. De nombreux utilisateurs recourent à cette forme de paiement qui ne demande aucun investissement initial d'équipement ou de mise en place. Des applications sont téléchargées sur l'appareil mobile et gérées via les réseaux mobiles.

### **2-2-2 Les transferts de liquidités**

Les transferts de liquidités sont les échanges de personne à personne. Les opérateurs de transferts de fonds ou tout autre acteur sont potentiellement intéressés par ce mode de transfert mobile qui allie rapidité, sécurité et simplicité

## **3- Les types d'offres**

De proximité ou de distance, nous considérons trois types d'offres pouvant se cumuler entre elles : le mobile wallet, le mobile enrichi et le mobile TPE.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## 3-1 Le mobile wallet

Un mobile wallet est une application stockée dans un appareil mobile qui fonctionne de manière similaire aux cartes de débit, est relié à des comptes bancaires et possède des outils d'authentification et de sécurité.

Une certaine somme est créditée dans l'appareil en remplacement d'argent liquide. Ce service permet généralement au consommateur d'effectuer des achats de proximité, mais peut être également utilisé pour du P2P<sup>30</sup> en échange distant. Au-dessous d'un certain montant (tant qu'il n'y a pas à prendre contact avec le compte bancaire), le mobile wallet se comporte comme un porte monnaie réel, la somme stockée ne demande aucun code de confirmation : si le téléphone est perdu, la monnaie est de même perdue<sup>31</sup>.

Cette offre de porte-monnaie mobile est utile, mais reste trop limitée par rapport aux fonctionnalités du téléphone portable. C'est ainsi, qu'apparaît l'offre enrichie, qui peut reprendre ce service de porte-monnaie, en ajoutant d'autres services du mobile.

## 3-2 Le mobile enrichi

Ces offres permettent de justifier le choix du mobile plutôt que de la carte bancaire. Des offres liées au mobile se sont développées à l'aide des fonctionnalités du mobile : service de géo-localisation, comparateur de prix, gestion de coupons, carte de fidélité...

Une application téléchargeable sur Smartphone lancée en 2010. Basé sur le service de géo-localisation, permet à l'utilisateur de collectionner des points simplement en entrant dans certains magasins ou en scannant des codes-barres spécifiques. L'utilisateur reçoit au fil du temps des offres spéciales ou des coupons de réductions.

Dans un registre de service, une application sur IPHONE, qui permet de photographier le code barre du produit, qui identifie le produit et accède à certaines informations relatives au produit.

## 3-3 Le mobile TPE

Les terminaux de paiement électroniques (TPE) ont évolué selon différents standards ou protocoles de communication (wifi, NFC), ce qui induit de nouveaux supports de transaction. Le Smartphone, de par ses nombreuses qualités, remplace ces terminaux et permet aux commerçants de réaliser des encaissements.

---

<sup>30</sup> Person to Person : mode de communication électronique direct.

<sup>31</sup> Laetitia Chaix, op.cit., page 19.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

Le mobile TPE permet de remplacer le terminal de paiement électronique du commerçant de deux manières différentes : sans dispositif physique sur mobile ou avec un dispositif physique sur mobile.

- **Le mobile TPE sans dispositif physique connecté au mobile** : il s'agit d'une application qui produit une interface de TPE.

Le commerçant doit être affilié à une banque ou un établissement de paiement offrant ce service pour pouvoir réaliser un encaissement via l'application. Le porteur doit saisir les informations relatives à sa carte bancaire. Cette solution simplifie les démarches du commerçant qui n'a pas à investir dans un terminal de paiement spécifique. Seulement, côté consommateur, les démarches sont longues, ce qui ne facilite pas son acceptation.

- **Le mobile TPE avec un dispositif physique** : ce service est plus compliqué à mettre en place, dans la mesure où il demande une architecture et une technologie complexe, les commerçants doivent équiper leur TPE des technologies permettant l'échange de données. Généralement il s'agit d'un dispositif permettant de lire les informations d'une carte bancaire. Ce service s'appuie sur le réseau développé des cartes bancaires pour permettre l'acceptation d'utilisation côté acheteur. L'utilisateur doit télécharger une application permettant la transmission, la sécurisation des données ainsi que l'émission de reçus envoyés par e-mail et SMS. Le téléphone portable est utilisé comme un TPE et l'utilisateur peut ainsi régler ses achats en imbriquant sa carte bancaire dans le boîtier square.

## 4- Fonctionnalités du paiement mobile

Le paiement mobile est une nouvelle forme de paiement tentant de s'imposer dans cet environnement. Cette nouvelle forme de paiement recouvre quatre fonctionnalités :

**4-1 Le portefeuille mobile** : il s'agit d'une application installée sur le téléphone portable permettant de stocker des cartes bancaires, carte de fidélité ou autres informations. Le portefeuille mobile peut être utilisé en mode porte-monnaie mobile, possédant les mêmes caractéristiques que la monnaie divisionnaire pour des paiements de faibles montants, mais aussi des transferts de personne à personne.

**4-2 Le transfert mobile** : cette fonctionnalité permet par exemple le transfert de fonds pour des travailleurs étrangers ou une population migrante.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

**4-3 Le paiement mobile :** cette dernière fonctionnalité recouvre plusieurs sortes de paiements, de gros ou petits paiements de proximité ou à distance, pour l'achat de biens ou services digitaux ou autres, à travers les canaux d'interne.

## **5- Les acteurs du système de paiement mobile**

Les acteurs qui sont intégrés dans la mise en place des systèmes de paiement mobile :

### **5-1 L'utilisateur**

L'utilisateur est la cible du service. Celui-ci est obligatoirement client d'un opérateur mobile (soit par abonnement soit par carte prépayée) et utilise les réseaux mobiles.

L'utilisateur du service de paiement mobile est représenté dans le cas des transactions de proximité par l'acheteur mais aussi par le vendeur (commerçant). Il s'agit des personnes émettant et recevant le paiement

### **5-2 L'émetteur d'application ou fournisseur du service**

Les principaux fournisseurs du service de paiement sont les opérateurs mobiles et les banques. Cependant, de nombreux autres acteurs sont aussi intéressés à une entrée sur ce marché afin de diversifier leur offre, d'élargir ou de fidéliser leur clientèle, d'obtenir enfin de nouvelles sources de revenus. L'émetteur d'application est celui qui fournit le service de paiement (banque, société de transport, opérateur mobile). L'émetteur utilise généralement sa propre technologie pour sécuriser le paiement afin d'avoir le meilleur contrôle des transactions.

### **5-3 L'opérateur mobile**

Le service de paiement mobile passe à travers les réseaux des opérateurs mobiles qui sont distribués soit par deux types d'acteur : les opérateurs mobiles avec réseau et les opérateurs mobiles avec réseau virtuel. Ainsi, ces acteurs semblent être difficilement transparents dans le processus de transaction du paiement mobile.

### **5-4 Les institutions financières**

Les innovations bancaires, peu nombreuses se caractérisent soit par l'apparition d'une nouvelle offre soit par l'intégration de nouvelles technologies. Le paiement mobile regroupe ces deux formes d'innovations. Les banques ont ainsi à leur disposition un nouveau moyen attractif leur permettant d'accroître leurs revenus. Les banques ont commencé par offrir des services de mobiles bancaires, mais très vite elles se sont aperçues que les usages dépassent ce service.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## 5-5 Les nouveaux acteurs

D'autres acteurs proposent aussi cette offre de service. Pour n'en citer que quelques uns, il s'agit principalement des constructeurs de téléphones/ terminaux mobiles, des émetteurs de cartes de crédit, des acteurs de l'internet, des sociétés responsables de la sécurité numérique et des sociétés de services en ingénierie informatique.

- **Les émetteurs de carte de crédit** : c'est l'autre grand acteur du paiement mobile. Ces sociétés ont une bonne expérience du monde financier et des services de paiement. Le développement du téléphone portable rencontre les mêmes contraintes que celles qu'ont connues les cartes de crédit, ce qui met les émetteurs de cartes de crédit proches des préoccupations des opérateurs mobiles.
- **Les acteurs de l'internet** : Développent de plus en plus leur activité sur mobile. Ces acteurs se sont d'abord spécialisés dans le paiement sur internet qui leur laisse une première expérience de paiement avant de commencer dans des modèles économiques ou des technologies plus complexes que peuvent procurer le paiement mobile surtout dans le cas des paiements de proximité.
- Les derniers acteurs importants sont **les sociétés de service en ingénierie informatique**. Ces sociétés fournissent aux entreprises certains services tels que la création de sites web ou de logiciels. C'est ainsi que ces entreprises sont souvent sollicitées pour fournir des applications de paiement mobile.

## 5-6 L'intermédiaire de confiance (Trusted Service Manager ou TSM)

Le concept de TSM est introduit en 2007 avec le Global System for Mobile Communications association (GSM, standard de développement des télécommunications) pour faciliter l'adoption des services NFC. Les dispositifs de sécurité sont gérés par un intermédiaire de confiance.

Le TSM est considéré comme un sous-traitant assurant sécurité et continuité de service entre différents émetteurs d'applications et émetteurs d'éléments sécurisés. Le TSM et l'émetteur d'éléments sécurisé collaborent pour effectuer la mise à disposition et la gestion de la sécurité des applications mobiles sans contact.

Le m-paiement doit s'inscrire dans une révolution de l'usage et appelle un vent de créativité pour structurer des services à valeur ajoutée. Le décollage du m-paiement ne peut s'appuyer sur un remplacement pur et simple d'un autre moyen de paiement, mais c'est la mise en avant d'un univers plus large de services qui va remporter l'adhésion des utilisateurs.

## Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

Par ailleurs, pour répondre à des besoins croissants de transferts d'argent de personne à personne à l'international, des stratégies de « corridors de paiement » continuent à se développer. Les opérateurs ne disposant pas d'une offre de bout en bout pour ce type de prestation, des partenariats vont se développer avec des acteurs disposant d'un réseau physique notamment pour orchestrer la prise en charge des espèces à transférer.

# Chapitre I : cadre théorique de la recherche : les moyens de paiement traditionnel aux moyens de paiement électronique

---

## **Conclusion**

Depuis son apparition la monnaie n'a pas arrêté de connaître des nouveaux moyens de paiement grâce aux innovations technologiques et à l'essor des moyens de télécommunication, pour redresser la situation et rendre les différents moyens de paiement aussi fiables et sécurisés que possible.

Le nouveau moyen de paiement peut donc être un instrument de prépaiement. Mais il sera certainement avant tout, dans les applications futures, un véritable instrument de paiement. Ceci signifie que son utilisation entraîne un débit et un crédit «simultanés» respectivement du compte du consommateur et du compte du commerçant.

Le développement des moyens de paiement a abouti à la création de la monnaie électronique ou la monétique qui connaît de plus en plus un essor considérable, ce qui assure le bon fonctionnement de la banque et l'amélioration de la qualité des services ainsi que la diversité des produits offerts.

De nos jours de nombreuses transactions se font par le biais de cette monnaie qui pourrait remplacer très vite la monnaie traditionnelle.

# **Chapitre II : Cadre méthodologique de recherche**

**Introduction :**

Le système bancaire Algérien a connu une évolution depuis les années 1990, avec la promulgation de la loi bancaire et la loi sur la monnaie et le crédit, caractérisant différents étapes de réformes.

Les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement, d'où la nécessité de moderniser le système de paiement en Algérie pour garantir une plus grande sécurité des opérations bancaires

Dans ce deuxième chapitre, nous allons tenter d'établir un état descriptif du fonctionnement du secteur bancaire algérien en vue d'analyser sa performance. Notre étude porte sur l'ensemble des banques algériennes publiques et privées qui va porter sur l'état des lieux du système bancaire en mesurant les principaux indicateurs financiers susceptibles d'expliquer la performance et d'évaluer le niveau d'intermédiation bancaire et conclure cette section avec les nouveaux moyens de paiements.

La seconde section sera consacrée à la méthode de recherche et l'échantillonnage, et enfin nous présenterons dans la troisième section, qui comportera les caractéristiques de L'échantillon.

### Section 01 : Le système bancaire Algérien

Après l'indépendance de l'Algérie, les institutions héritées du colonialisme continuaient de fonctionner dans le système français, répondaient à un système de fonctionnement capitaliste, totalement contraire aux choix sociopolitiques de l'Algérie indépendante. D'où la nécessité de nationaliser les secteurs productifs et bancaires. Suite à la réorganisation du mode de fonctionnement de ces institutions, il a fallu créer d'autres établissements ainsi de faire évoluer le système bancaire et financier d'une économie d'endettement vers une économie de marché financier pour renforcer financièrement le développement économique du pays.

Nous allons étudier l'état des lieux du système secteur bancaire algérien que nous estimerons utile pour comprendre le contexte dans lequel a évolué la banque en Algérie.

### I Présentation de secteur bancaire algérien

#### 1.1 Indicateur de l'intermédiation bancaire

Avec la cessation d'activité d'un établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation, le nombre de banques et d'établissements financiers s'élève, à fin 2018, à vingt (20) et huit (08) établissements financiers dont :

**Tableaux 01: Banques et établissements financiers en activité**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Banques</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Banques publique	6	6	6	6	6
Banques privée	14	14	14	14	14
<b>B)</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Etablissements financiers</b>					
Etablissements financiers publiques	6	6	6	6	6

Etablissements financiers privées	3	3	3	3	2
<b>C) Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

Source : Banque d'Algérie

- Deux (02) établissements financiers publics
- Cinq (05) sociétés de leasing dont trois (03) publiques
- Une(01) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissements financier.

A fin 2018, les raison de banque publique demeure prédominantes avec 1 151 agences, contre 1 145 en 2017 ; celui des banques privées s'établit à 373 à 95 agences. Le total des guichets d'agences de tout le système bancaire, comptabilise 1 619 agences, contre 1 606 en 2017, soit une agence pour 26 560 habitants contre une agence par 26 276 habitants en 2017.

## 1.2 Evolution du secteur bancaire Algérien

Le secteur bancaire Algérien est en évolution continue depuis l'adoption de le N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui à permet à un nombre important de banque et d'établissements financiers de voir le jour. En effet, en application des dispositions dudit texte, La banque d'Algérie a autorisé, pour la première fois, les banques privées à exercer en Algérie à travers la détention d' capital minimum de 500 millions de Dinars algérien. Durant cette période, le secteur bancaire était principalement constituer de cinq (05) banques commerciales publiques, de la caisse national d'épargne et de prévoyance (CNEP) et de la banque Algérienne de développement (BAD), ce n'est qu'en 1991, qu'une banque privée, en l'occurrence Al Baraka, a rejoint le paysage bancaire Algérien.

**Tableau 02 : Evolution du secteur bancaire Algérien (nombre d'agences)**

	2014	2015	2016	2017	2018
A) Banques	<b>1445</b>	<b>1469</b>	<b>1489</b>	<b>1511</b>	<b>1524</b>
Banques publiques	1113	1123	1134	1146	1151
Banques privées	332	346	355	365	373

B) Etablissements financiers	86	87	88	95	95
Etablissements financiers publiques	77	78	79	79	80
Etablissements financiers privées	9	9	9	16	15
Total	<b>1531</b>	<b>1556</b>	<b>1577</b>	<b>1606</b>	<b>1619</b>

Source : Banque d'Algérie 2017 ; données actualisées ; 2018 ; données provisoires

Le ratio population active/guichets bancaires a légèrement augmenté en 2018, soit un guichet pour 8154 personnes en âge de travailler contre 8 139 personnes en 2017. Quant aux centres des chèques postaux, ils disposent, à fin 2018, de 3 811 agences réparties sur l'ensemble du territoire national, soit un établissement postal pour 3 261 personnes actives.

Au total, l'ensemble des agences des banques et des chèques postaux s'élève à 5 335, soit une agence pour 2 329 personnes en 2018 contre 2 341 personnes en 2017.

Le nombre de comptes bancaires actifs en dinars est passé de 11 665 626 comptes en 2017 à 12 000 601 comptes en 2018, soit une hausse de 2,87 %. Les personnes morales représentent 10,04% du total de ces comptes (soit 1 204 300 comptes en 2018) et les personnes physiques 89,96% (soit 10 796 301 comptes en 2018).

Le nombre de comptes bancaires actifs en devises a enregistré une baisse de 4,13%, passant de 4 465 715 comptes en 2017 à 4 281 341 comptes en 2018. Les personnes morales représentent 1,76% du total de ces comptes (soit 75 227 comptes en 2018) et les personnes physiques 98,24% (soit 4 206 114 comptes en 2018).

Le niveau de bancarisation, en termes de nombres de comptes ouverts par les banques à la clientèle (comptes actifs en dinars et en devise) et par le centre des chèques postaux, est en légère progression en 2018 et s'établit à 3,03 comptes par personne en âge de travailler contre 2,97 comptes en 2017.

### 1.3 Les acteurs du système bancaire

Le système bancaire algérien compte vingt (20) banques dont six publiques et dix (10) établissements financiers dont un établissement à vocation spécifique et cinq (05) bureaux de liaisons. Ces institutions sont supervisées par la banque d'Algérie dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat. Cet organe est chargé, entre autres, de la supervision et du contrôle des opérations bancaires et de l'application des règlements du Conseil de la monnaie et du crédit.

La banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques et une centrale des impayés. Le tissu bancaire s'articule comme le montre le tableau suivant autour de 1533 agences et est couvert à 75% par les banques publiques qui prédominent avec 1148 agences réparties sur toutes les wilayas contrairement aux banques privées dont la majorité est concentré sur les grandes wilayas du nord, avec 25% de couverture du secteur bancaire soit avec 363 agences.

**Tableaux 03: Nombres d'agences et effectif des banques privées et publiques en 2017**

Banques privées	Agences	Effectif	Banques publiques	Agences	Effectif
SGA	90	1435	BADR	321	7000
BNP	71	1470			
AGB	63	930	CNEP	226	4700
BARAKA	30	426			
NATIXIS	28	925	BNA	214	5000
ABC	25	800			
TRUST	17	380	BDL	153	4327
AL SALAM	17	325			

FRANSABANK	11	223	CPA	149	4015
HOUSING	7	234			
HSBC	3	113	BEA	85	5000

**Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques**

Certaines banques étrangères ont joué un rôle non négligeable dans la densification du réseau d'agences bancaires. Deux banques privées disposant d'un réseau supérieur à 70 agences : BNP Paribas avec 71 agences et Société Générale avec 91 agences. Par ailleurs, ces deux banques sont avec la Gulf Bank Alegria (63 agences) les seules banques privées à avoir développé une activité assez significative en matière le Retail-Banking (banque de détail). Contrairement aux autres banques qui s'orientent vers le segment corporate (Natixis Algérie (28 agences) et ABC (25 agences)). Quant aux établissements financiers, ils disposent de 88 agences.

Quant aux ressources humaines, le secteur bancaire algérien comptait en 2017, un effectif de 37303 employés, toute qualification confondue, ci-dessus repris dans le tableau. Dont 80% de l'effectif est centré dans les banques publiques soit 30 042 employés. La BADR à elle seule recrute 7 000 employés suivie de la BNA et de la BEA avec 5 000 employés dans chacune. Le secteur privé emploie 7261 personnes soit 20% du personnel bancaire en Algérie, recruté principalement au sein de la Société Générale ; la BNP Paribas et la Gulf Alegria.

#### **1.4 Les principes du système bancaire algérien**

En matière de réglementation prudentielle, le secteur bancaire s'inspire de l'instruction 74-94 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, notamment, en matière de définition des fonds propres, des règles de provisionnement, des ratios prudentiels et du reporting, en référence aux recommandations du Comité de Bâle ( Bale ).

#### **1.5 La performance financière du système bancaire algérien**

La performance bancaire est approchée essentiellement selon plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs notamment, ceux qui sont mesurés par le biais des données portées sur les états comptables et financiers des banques.

La performance pour une banque implique sa bonne santé financière en termes de rentabilité et de solvabilité et delà être capable d'honorer ses engagements.

### 1.5.1 La solvabilité du secteur bancaire

A fin 2018, le ratio de solvabilité du système bancaire par rapport au fonds propres de base et le ratio de solvabilité globale, sont nettement au-dessus de normes minima recommandées par Bâle III, soit respectivement 14.4 % et 19,1 %. Le niveau de solvabilité du secteur bancaire en 2018 est demeuré stable par rapport à 2017 et ce, en dépit de l'augmentation des risques de 10,8 % qui a été compensé par une hausse similaire de 10,9% du total des fonds propres.

Tableau n°04 : indicateurs de solvabilité des banques

	2014	2015	2016	2017	2018
	<b>Banques publiques</b>				
<b>Ratio de solvabilité globale*</b>					
<b>Ratio de solvabilité sur tiers**</b>	14,71%	17,75%	18,37%	19,58%	19,26%
	11,65%	14,64%	15,42%	14 ,33%	14,44%
	<b>Banques privées</b>				
<b>Ratio de solvabilité globale</b>	20,40%	20,99%	20,32%	18,51%	18,20%
<b>Ratio de solvabilité sur tiers</b>	19,68%	20,26%	19 ,64%	17,75%	17,43%
	<b>Secteur Bancaires</b>				
<b>Ratio de solvabilité globale</b>	15,79%	18,40%	18,75%	19,38%	19,06%
<b>Ratio de solvabilité sur tiers</b>	13,18%	15,76%	16,25%	14,97%	14,99%

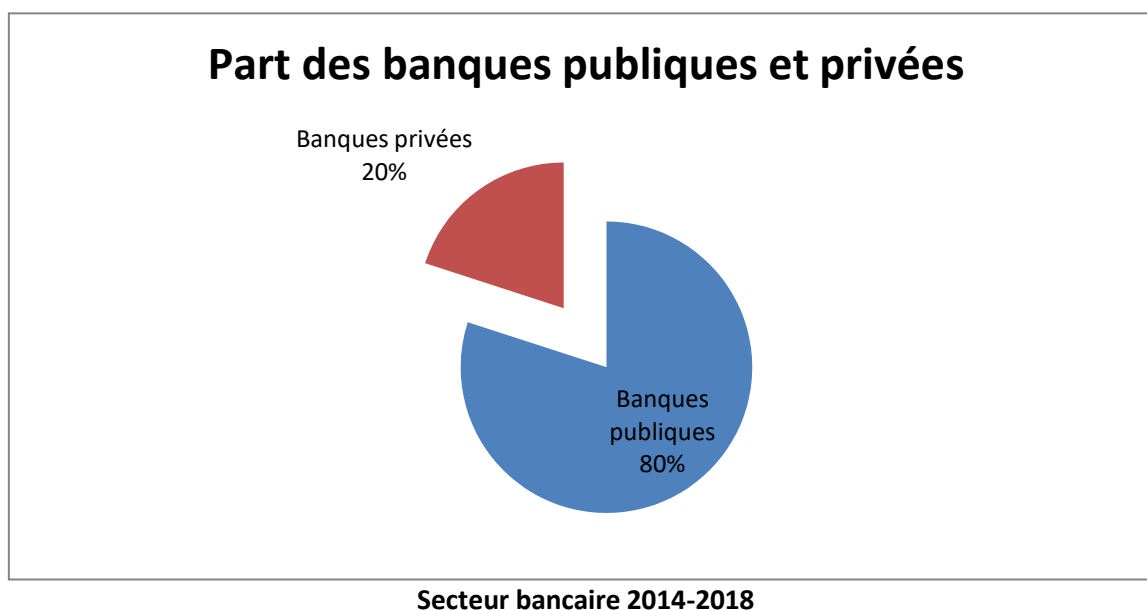
Source : Rapport annuel de la banque d'Algérie ; Données actualisées (de 2014 à 2017)

(\*) Fonds propres réglementaires/total des risques ; (\*\*) fonds propres de base /total des risques

(\*\*\*) Données préliminaire

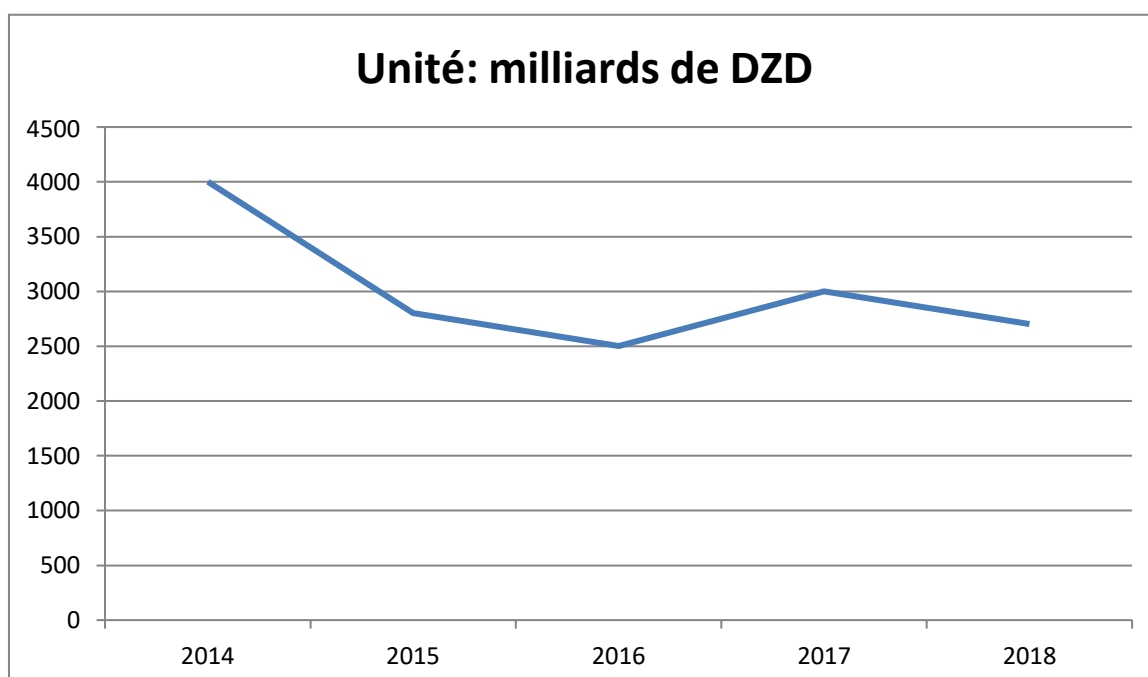
## 1.5.2 Liquidité des banques

Graphique 01 : Actifs liquides des banques



Source : Rapport annuel de la banque d'Algérie 2018.

Graphique 02 : Evolution des actifs liquides du secteur bancaire 2014-2018



Source : Rapport annuel de la banque d'Algérie

Les actifs liquides des banques, dont 80% sont détenus par les banques publiques, ont connu une tendance baissière au cours des cinq dernières années, atteignant leur niveau le plus bas en 2018.

Les actifs liquides du système bancaire ont baissé de 8,1% en 2018. Cela a engendré une baisse du ratio « actifs liquide/total actifs », qui est passé de 23,5% en 2017 à 19,8% en 2018.

Quant au ratio « actifs liquide/passifs à court terme », il passe de 53,7% en 2017 à 47,5% en 2018. Cette baisse est le résultat d'une baisse des actifs liquides (-8,1%) et d'une hausse modérée des passifs à court terme (+4,1%).

**Tableau n°05 : Ratios de liquidité des banques**

	2014	2015	2016	2017	2018**
<b>Banques publiques</b>					
Actifs liquides/total actif	37,04%	25,85%	22,66%	21,88%	18,43%
Actif liquides/passifs à court terme	83,41%	60,20%	58,84%	52,17%	46,30%
<b>Banques privées</b>					
Actifs liquides/Total Actif	43,95%	35,87%	29,11%	33,11%	28,52%
Actif liquides/Passif à court terme	75,38%	69,79%	56,25%	60,58%	52,61%
<b>Secteur bancaire</b>					
Actifs liquides/Total Actif	37,96%	27,14%	23,52%	23,51%	19,84%
Actif liquides/ Passifs à court terme	82,06%	61,64%	58,39%	53,70%	47,45%

**Source :** Ratios calculés selon le guide d'établissement des indicateurs de solidité financière du FMI. Données préliminaires; Données actualisées (de 2014 à 2017)

### 1.5.3 Créances non performante et provisions

La tendance à la hausse des créances non performantes, observée depuis 2015 pour l'ensemble du système bancaire, s'est confirmée encore en 2018.

Rapportées au total des crédits, ces créances ont atteint 13,13 % en 2018, contre 12,96% en 2017 et 12,09% en 2016.

Cette hausse du taux de créances non performantes du système bancaire, est imputable au classement, par les banques publiques, d'une importante partie (56%) des crédits octroyés dans le cadre du programme d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM), arrivés à échéance et qui ont contribué à près de 60,0% à la croissance de leurs crédits non performants.

C'est pourquoi, les banques publiques enregistrent une hausse importante du taux des créances classées, qui a atteint 13,98 % en 2018 contre 13,71 % en 2017 et 12,58 % en 2016. A l'inverse, le taux des créances classées par rapport au total des crédits est en baisse dans les banques privées, passant de 8,55 % en 2016, à 7,79 % en 2017 et à 7,11 % en 2018

**Tableau n 06° : Ratios des créances classées et taux provisionnement**

	2014	2015	2016	2017	2018
	<b>Banques publiques</b>				
Créance classées nettes des provisions/FPR*	27,65%	29,63%	39,98%	40,80%	46,62%
Taux de créances classées**	10,06%	9,91%	12,71%	13,71%	13,98%
Taux de provisions des créances classées	64,04%	61,54%	55,40%	52,43%	49,43%
	<b>Banques privées</b>				
Créance classées nettes des provisions/FPR*	14,47%	15,78%	16,63%	16,19%	13,37%
Taux de créances classées**	8,53%	8,63%	8,55%	7,79%	7,11%
Taux de provisions des créances classées	44,96%	45,34%	46,26%	50,58%	57,27
	<b>Secteur bancaire</b>				
Créance classées nettes des provisions/FPR*	24,41%	26,47%	35,00%	36,42%	40,79
Taux de créances classées**	9,88%	9,77%	12,09%	12,96%	13,13
Taux de provisions des créances classées	62,13%	59,93%	54,62%	52,28%	49,96

(\*) Fonds propres réglementaires \*\* Créances classées/ total créances

**Source :** rapport annuel de la banque d'Algérie ; Données provisoires. Données actualisées (de 2014 à 2017)

Les créances classées du secteur bancaire ont été couvertes par provisions à hauteur de 49,9% en 2018 contre 52,3% en 2017. Cette baisse du taux de provisionnement de l'ensemble du système bancaire, résulte de la diminution de ce taux dans les banques publiques, qui n'ont provisionné que partiellement les crédits classés octroyés dans le cadre de l'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC, ET ANGEM) et bénéficiant d'une garantie pouvant atteindre 85% par des fonds publics de cautions mutuelles. A l'inverse, les provisions pour créances classées ont augmenté dans les banques privées au cours des trois dernières années, où le taux de provisionnement est passé de 46,3 % en 2016 à 50,6

% en 2017 et à 57,3 % en 2018, avec une augmentation de 16,10 % du montant des provisions de ces créances en 2018 par rapport à 2017.

#### 1.5.4 Rentabilité des banques

La rentabilité des banques est en progression en 2018. Le rendement des fonds propres (ROE) est en forte hausse, passant de 18,8% en 2017 à 22,4% en 2018, en raison de l'accroissement plus élevé des résultats (30%) par rapport aux fonds propres moyens (9,5%). Le rendement moyen des actifs (ROA) s'est aussi amélioré, passant de 2,1% en 2017 à 2,4% en 2018.

Par type de banque, le taux de rendement des fonds propres (ROA) est en hausse, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est établi à, respectivement, 22,68% en 2018 (20% en 2017) dans les banques publiques et à 21,21% en 2018 (14,69% en 2017) dans les banques privées.

**Tableau n°07 : Indicateur de rentabilité des banques**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Banques publiques</b>					
ROE <sup>1</sup>	<b>25,22%</b>	<b>23,37%</b>	<b>18,69%</b>	<b>19,99%</b>	<b>22,68%</b>
<b>ROE (avant provision)</b>	30,56%	32,44%	31,46%	29,21%	30,55%
<b>Levier financier<sup>2</sup></b>	14	13	11	10	10
<b>Ratio: couverture des charges par des produits</b>	130,72%	139,59%	141,98%	144,92%	163,94%
ROA <sup>3</sup>	<b>1,77%</b>	<b>1,76%</b>	<b>1,68%</b>	<b>1,97%</b>	<b>2,27%</b>
<b>Marges bancaire<sup>4</sup></b>	3,21%	3,51%	3,89%	3,87%	3,96%
<b>Marge de profit<sup>5</sup></b>	31,88%	44,03%	34,03%	32,29%	36,32%

<b>Banques privées</b>					
ROE	<b>19,97%</b>	<b>16,10%</b>	<b>15,28%</b>	<b>14,69%</b>	<b>21,21%</b>
ROE (avant provision)	20,65%	19,38%	17,60%	18,94%	25,36%
Levier financier	6	5	5	6	6
Ratio : couverture des charges par des produits	186,17%	167,14%	161,21%	149,04%	164,61%
ROA	<b>3,38%</b>	<b>3,11%</b>	<b>2,84%</b>	<b>2,59%</b>	<b>3,38%</b>
<b>Marge bancaire</b>	5,74%	6,40%	5,85%	5,98%	6,57%
<b>Marge de profit</b>	44,03%	36,32%	34,69%	28,55%	34,63%
<b>Secteur bancaire</b>					
ROE	<b>23,75%</b>	<b>21,48%</b>	<b>17,89%</b>	<b>18,84%</b>	<b>22,38%</b>
ROE (avant provision)	22,79%	29,06%	28,22%	26,99%	29,49%
Levier financier	12	11	10	9	9
Ratio : couverture des charges par des produits	137,75%	143,43%	144,74%	145,54%	164,06%
ROA	<b>1,99%</b>	<b>1,92%</b>	<b>1,83%</b>	<b>2,05%</b>	<b>2,42%</b>
<b>Marge bancaire</b>	3,56%	3,86%	4,14%	4,15%	4,32%
<b>Marge de profit</b>	34,63%	33,10%	32,91%	35,31%	41,33%

**Source :** Résultats préliminaires, données actualisées (de 2014-2017).

(1) Résultat/fonds propres moyens ;(2) actif moyen/fonds propres moyens ;(3) résultat/actif moyen ;(4) PNE/total des actifs moyens ;(5) résultat net/PNB.

Comme pour le ROE, le taux de rendement des actifs (ROA) des banques, mesuré par le ratio résultat/total des actifs moyens, est en hausse en 2018 par rapport à 2017, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est élevé à, respectivement, 3,4% en 2018 contre 2,6% en 2017 pour les banques privées et à 2,3% en 2018 contre 2% en 2017 pour les banques publiques.

## **2. Principales critiques du secteur bancaire Algérien**

### **1.1 Ressource collecté**

L'activité collecté de ressources à vue et à terme des banques a connu une progression de 9,8 % en 2018 contre 13,1 en 2017. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédits documentaires, avals et cautions,) le total des dépôts collectés à fin 2018 de 6,7 % contre 12,7 % en 2017

Tableau n°08 : Evolution de ressources collectées des banques

Nature de dépôts	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Dépôts à vue</b>	<b>4434.8</b>	<b>3891.7</b>	<b>3732.2</b>	<b>4 499.0</b>	<b>4880.5</b>
Banque publique	3712.1	3297.7	30660.5	3765.5	4054.7
Banques privée	722.7	594.0	671.0	733.5	825.8
<b>B) Dépôts à terme</b>	<b>4083.7</b>	<b>4443.4</b>	<b>4409.3</b>	<b>4708.5</b>	<b>5232.6</b>
Banque publiques	3793.6	4075.8	4010.8	4233.0	4738.3
Dont : dépôts en devises	348.8	428.8	412.8	456.9	544.1
Banque privées	290.1	367.6	398.6	475.5	494.3
Dont : Dépôts en devises	56.0	67.2	66.6	86.5	106.0
<b>C) Dépôts en garantie</b>	<b>599.0</b>	<b>865.7</b>	<b>938.4</b>	<b>1024.7</b>	<b>809.6</b>
Banque publique	494.4	751.3	833.7	782.1	626.7
Dont : Dépôts en devises	1.4	8.8	3.9	2.1	2.9
Banque privées	104.6	114.4	104.4	242.6	182.9
Dont : Dépôts en devises	1.9	1.8	6.3	4.6	6.2
<b>D) Total des ressources collectées</b>	<b>9117.5</b>	<b>9200.8</b>	<b>9079.9</b>	<b>10232.2</b>	<b>10922.7</b>
Part des banques publiques	87.74%	88.30%	87.06%	85.81%	86.24%
Part des banques privées	12.26%	11.70%	12.94%	14.19%	13.70%

(\*) : Dépôts de garantie des engagements par signature (crédits documentaires ; avals et coutions)

**Source** : Rapport annuel de la banque d'Algérie ; 2017 : données actualisées ; 2018 données provisoire

Par nature de dépôts ; les dépôts à vue ont augmenté de 8.5 % à fin 2018, contre 20.5 % l'année précédente, passant de 4 499.0 milliards de dinars à fin 2017 à 4 880.5 milliards de dinars à fin 2018. Cette hausse résulte de l'augmentation des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures, notamment dans les banques publiques où ils se sont accrus de 19,1 %. Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, les dépôts à vue dans les banques ont augmenté de 5,1 % à fin 2018 contre 8,6 à fin 2017. Par type de banques, les dépôts à vue collectés par les

banques privées ont enregistré un accroissement supérieur à celui des dépôts collectés par les banques publiques (12,6 % contre 8,5%).

Ces évolutions ont fait légèrement progresser la part des dépôts à vue des banques privées dans le total des dépôts à vue, de 16,3 % à fin 2017 à 16,9 % à fin 2018, alors que celle des banques publiques est léger recul passant de 83,7 % à fin 2017 à 83,1 % à fin 2018.

En ce qui concerne l'évolution des dépôts à terme, leurs encours passent de 4 708,5 milliards de dinars à fin 2017 à 5 232,6 milliards de dinars à fin 2018, soit un accroissement de 11,1 %. Cette hausse des dépôts à terme est plus forte au niveau des publiques (11,9 % contre 5,5 % en 2017) qu'au niveau des banques privées (4,0 % contre 19,3 % en 2017). Concernant les dépôts en devises, inclus dans la catégorie des dépôts à terme, ils sont en hausse de 19,6 % pour l'ensemble du système bancaire (19,1 % dans les banques publiques et 22,4 % dans les banques privées). Ainsi, la part des dépôts à terme dans le total des dépôts collectés (à vue à terme), passe de 51,1 % à fin 2017 à 51,7 % à fin 2018.

Les dépôts reçus en garantie des engagements par signature des banques (crédits documentaires, avals et cations), sont en baisse de 21,0 % en 2018. Cette baisse concerne, notamment, les dépôts de garantie des crédits documentaires (-28,2 %) et est plus élevée dans les banques privées (-24,6 %) que dans les banques publiques (-19,9 %).

Enfin, à fin 2018, la part des ressources collectées par les banques publiques prédominent toujours avec 86,2 % (85,8 % à fin 2017) du total des ressources collectées par l'ensemble des banques. Quant aux banques privées, leur part est en baisse et passe de 14,2 % à fin 2017 à 13,8 % à fin 2018.

Concernant la répartition des dépôts par secteur institutionnel à fin décembre 2018, les dépôts collectés auprès du secteur public ont augmenté de 7,6 % soit une progression plus modérée que celle enregistrée à fin décembre 2017 (22,4 %). Aussi, la part de ces dépôts dans le total des dépôts à vue et à terme collectés par les banques, passe de 40,6 % en 2017 à 39,7 % en 2018, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage.

De même, les dépôts collectés auprès du secteur privé, ont connu une hausse appréciable de 11,8 % à fin 2018 contre 4,9 % à fin 2017 et 4,6 % à fin 2016.

Cette évolution s'est matérialisée par la hausse de la part des dépôts du secteur privé (entreprises privées, ménages et association) dans les banques, dans le total des dépôts à vue et à terme. Cette part, qui était de 59,4 % à fin 2017, s'est établie à 60,3 % en 2018.

**Tableau n°09 : Répartition des dépôts par secteur institutionnels**

Dépôts par secteur	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Dépôt a vue</b>	<b>4434,7</b>	<b>3891,7</b>	<b>3732,2</b>	<b>4499,0</b>	<b>4880,5</b>
Entreprises et autres organismes publics	2368,6	1076,4	1775,9	2325,8	2542,8
Entreprise privées	1159,7	1076,2	1099,9	1132,4	1340,8
Ménages et associations	421,2	451,6	532,1	541,7	621,9
Autres *	485,2	340,5	324,3	499,1	375,2
<b>B) dépôts à terme</b>	<b>4083,8</b>	<b>4443,3</b>	<b>4409,2</b>	<b>4708,5</b>	<b>5232,6</b>
Entreprises et autres organisme publics	1195,7	1222,9	1084,8	1174,7	1222,9
Entreprises privées	279,7	383,4	370,2	446,2	507,4
Ménages et associations	2515,6	2756,0	2881,9	3001,7	3254,2
Autres*	92,8	81,0	72,3	86,1	248,1
<b>C) Dépôts en garanties**</b>	<b>599,0</b>	<b>865,7</b>	<b>938,4</b>	<b>1024,7</b>	<b>809,6</b>
<b>D) Total des ressources collectées</b>	<b>9117,5</b>	<b>9200,7</b>	<b>9079,8</b>	<b>10232,2</b>	<b>10922,7</b>
Part du secteur public***	44,9 %	41,0 %	36,9%	40,6 %	39,7%
Part du secteur privé***	55,1 %	59,0%	63,1%	59,4%	60,3%

(\*) : Opérations en cours non encore passées en compte de la clientèle

(\*\*) : Les dépôts en garantie des engagements par signature ne sont pas suivis par secteur

(\*\*\*) : Part du secteur dans le total des dépôts (hors dépôts en garantie et autres).

**Source :** Rapport annuel de la banque d'Algérie ; 2017 : données actualisées ; 2018 données provisoires

Au sein du secteur économique public, les dépôts à vue des entreprises publiques et autres organismes publics, ont enregistré une hausse de 9,3 % en 2018, passant de 2 325,8 milliards de dinars à fin 2017 à 2 542,6 milliards de dinars à fin 2018 et représentent ainsi 67,5 % du total des dots du secteur public contre 66,4 % à fin 2017, soit un rythme

d'augmentation des dépôts à vue bien en deçà de celui de 2017 qui était de 31,0 %. Quant aux dépôts à terme des entreprises publiques, ils ont progressé de 4,1 % en 2018, contre une croissance de 8,3 % en 2017 et une baisse de 11,3 % en 2016.

En ce qui concerne le secteur économique privé, la hausse des dépôts collectés auprès des entreprises privées (17,1% en 2018 contre 7,4% en 2017) est plus importante que celle des dépôts collectés au niveau des ménages et associations (9,4% en 2018 contre 3,8% en 2017). Aussi, à l'instar des années précédentes, bien qu'en légère baisse, comparativement à celle de 2017 et 2016, la part des dépôts des ménages et associations par rapport au total des dépôts du secteur privé, demeure importante (67,7% contre 69,2% à fin 2017 et 69,9%).

Enfin, en termes de parts relatives, à fin 2018, les dépôts collectés à vus et à terme auprès des entreprises et autres organismes public, les ménages et des entreprises privées représentent respectivement 37,2%, 38,3% et 18,3% du total contre 38,0%, 38,5% et 17,1% à fin 2017. Les organismes de sécurité sociale, de retraite et des assurances, les institutions privées à but non lucratif au service des ménages et l'administration local se partagent le reliquat de 6,2% à fin 2018 contre 6,4% à fin 2017.

## **2.2 Crédits distribués**

Les crédits bancaires à l'économie, hors rachats de créances par le trésor, ont atteint 9 974 milliards de dinars en 2018 contre 8 877,9 milliards de dinars en 2017, soit une progression de 12,35% (12,27% en 2017).

Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédit à l'économie des banques (crédits rachetés par le trésor déduits)

Tableau n°10 : Répartition des crédits bancaire (y compris CNEP)

En milliards de dinars ; fin de période

Crédits des banques/secteur	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits au secteur public	<b>3382,2</b>	<b>3688,9</b>	<b>3952,8</b>	<b>4311,8</b>	<b>4944,2</b>
<b>Banques publiques</b>	3373,4	3679,5	3943,3	4302,3	4934,7
<b>Crédits directs</b>	3210,3	3521,9	3789,5	4154,0	4786,0
<b>Achat d'obligations</b>	163,1	157,6	153,8	148,3	148,7
<b>Banques privées</b>	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
<b>Crédits directs</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Achat d'obligations</b>	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
Crédits au Secteur Privé	<b>3120,0</b>	<b>3586,6</b>	<b>3955,0</b>	<b>4566,1</b>	<b>5028,9</b>
<b>Banques publiques</b>	2338,7	2687,1	2982,0	3401,7	3701,4
<b>Crédits directs</b>	2339,5	2685,4	2982,0	3401,7	3701,4
<b>Achats d'obligations</b>	0,2	1,7	0,0	0,0	0,0
<b>Banques privées</b>	781,3	899,5	973,0	1164,4	1328,5
<b>Crédits directs</b>	781,3	899,5	973,0	1164,4	1328,5
<b>Achats d'obligations</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des crédits distribués nets des crédits rachetés	<b>6502,9</b>	<b>7275,6</b>	<b>7907,8</b>	<b>8877,9</b>	<b>9974,0</b>
<b>Part des banques publiques</b>	87,84%	87,51%	87,58%	86,78%	86,59%
<b>Part des banques privées</b>	12,16%	12,49%	12,42%	13,22%	13,41%

**Source** : Rapport annuels de la banques d'Algérie ; 2017données actualisées ; 2018 : données provisoires

La croissance des crédits à l'économie a concerné aussi bien les crédits au secteur public, qui se sont accrus de 14,67%, que les crédits au secteur privé, qui ont augmenté de 10,16%, contre, respectivement, 9,08% et 15,45% de hausse en 2017. En termes de contribution à la croissance des crédits à l'économie, les crédits au secteur public ont

contribué à hauteur de 57,69% et les crédits au secteur privé à hauteur de 42,31%.

Contrairement aux années 2015, 2016 et 2017, la progression plus faible des crédits au secteur privé, s'est traduite par une baisse de leur part dans le total des crédits à l'économie, qui passe de 51,4% en 2017 à 50,43% en 2018. Pour mémoire, cette part avait atteint 52,8% en 2013.

Les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagés dans le financement des grands projets des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,59% de part de marché contre 13,41% aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure important (73,59% contre 74,50% en 2017).

Au cours de l'année sous revue, les crédits octroyés par les banques publiques se sont accrus de 12,10% contre 11,24% en 2017. Quant au rythme d'expansion des crédits distribués par les banques privées, quasi exclusivement au secteur économique privé, il s'établit à 13,98% contre 17,47% en 2017. En l'absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi-totalité du financement de l'économie à hauteur de 98,4%. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,8% de celui du secteur public (96,3% en 2017).

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2018 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long terme, notamment celui des crédits à long terme liés aux financements des investissements des entreprises publiques. Ces crédits ont atteint une part relative de 73,1% (74,1% à fin 2017) du total des crédits distribués contre une part de 26,9% pour les crédits à courts terme (25,9% à fin 2017).

A fin 2018, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques, représentent 78,63% du total de leurs crédits contre 79,44% à fin 2017 et 80,74% en 2016. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52%), a reculé progressivement, pour atteindre 37,1% en 2018 contre 39,15% à fin 2017 et 40,96% à fin 2016.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne ont évolué comme suit :

Tableau n°11: Répartition des crédits par maturité

En milliards de dinars ; fin de période

Crédits par maturité	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A) Crédits à court terme</b>	<b>1608,7</b>	<b>1710,6</b>	<b>1914,2</b>	<b>2298,0</b>	<b>2687,1</b>
Banques publiques	1091,0	1152,4	1334,1	1583,7	1845,2
Banques privées	517,7	558,2	580,1	714,3	841,9
<b>B) Crédits à moyen terme</b>	<b>4894,2</b>	<b>5564,9</b>	<b>5993,6</b>	<b>6579,9</b>	<b>7287,0</b>
Banques publiques	4621,0	5214,1	5591,2	6120,3	6790,9
Banques privées	273,1	350,8	402,4	459,6	496,1
<b>C) Total des crédits distribués nets des crédits rachetés</b>	<b>6502,9</b>	<b>7275,6</b>	<b>7907,8</b>	<b>8877,9</b>	<b>9974,0</b>
Part crédits à court terme	24,70%	23,50%	24,20%	25,90%	26,90%
Part crédits à moyen et long terme	75,30%	76,50%	75,80%	74,10%	73,10%

**Source :** Rapport annuel de banque d'Algérie ; 2017 données actualisées ; 2018 données provisoires

Concernant les crédits hypothécaires, leur encours est passé de 483,3 milliards de dinars à fin 2016 à 561,9 milliards de dinars à fin 2017 pour atteindre 591,3 milliards de dinars à fin 2018, soit un accroissement de 5,24% en 2018 contre 16,26% en 2017. Les deux tiers (2/3) de ce type de crédit sont octroyés par la caisse d'épargne.

### 3. Les nouveaux systèmes de paiement

La modernisation du système de paiement en Algérie s'articule essentiellement sur les systèmes de paiement de masse et le système de paiement de gros montants.

#### 3.1. Le système de télé-compensation de paiement de masse

La télé compensation est la dématérialisation tant des supports que des échanges. Il repose sur un système informatique d'échange de données numériques et d'images, limitant au maximum les échanges physiques des données et des valeurs. Il permet la réduction du délai de recouvrement des valeurs en le portant à un maximum de 5 jours, et assure ainsi la sécurité des paiements de masse.

##### 3.1.1. Définition du système de télé-compensation (ATCI)

Le système de télé-compensation des paiements de masse dénommée ATCI (Algérie télé-compensation interbancaire) a été mis en production en mai 2006<sup>1</sup>. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Le système a été mis en production par la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement. Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions filiale de la banque d'Algérie.

##### 3.1.2. Fonctionnement du système ATCI

L'architecture du système ATCI comprend :

- Une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange.
- Une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange.

Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs.

---

<sup>1</sup> Rapport de la banque d'Algérie (2006) : Modernisation de l'infrastructure du système de paiement, p110, ([http://www.bank-of-algeria.dz/rapport\\_ba/chap\\_06\\_06.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/rapport_ba/chap_06_06.pdf)), (page consultée le 28 octobre 2021).

Les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter les chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration progressive dans le système de télé-compensation.

A la fin de mois d'avril 2009, ne transitent plus par les chambres de compensation manuelle que des virements globaux de salaires accompagnés des bordereaux de détail de salaires en attendant l'automatisation du règlement des virements dits multiples comprenant le transfert automatisé de virements de salaires des entreprises vers les banques et des banques vers le système ATCI.

### **3.2 Le système de paiement de gros montant RTGS**

Le système à règlement brut en temps réel est qualifié de RBTR en français, et de RTGS en anglais (Real Time Gross Settlements), est un système<sup>2</sup> de paiement dans lequel le traitement et le règlement des ordres s'effectuent en continu en temps réel (sans différé) et sur une base brute (transaction par transaction).

Ce sont des systèmes électroniques qui utilisent des réseaux de Télécommunication permettant un transfert d'informations en temps réel. Les règlements sont faits en monnaie centrale<sup>3</sup> sur les livres de la banque centrale.

Le RTGS est opérationnel en Algérie depuis début février 2006 et sert aux paiements électroniques interbancaires portant sur les grandes sommes dont le seuil minimum ne peut être inférieur à 1 million dinars algérien (DZD).

#### **3.2.1. Les objectifs du système RTGS**

Les objectifs du système RTGS sont les suivants :

- Une zone et une politique monétaire unique.
- Supportant une exécution décentralisée des opérations.

---

<sup>2</sup> NAZERI. B, Coulibaly. « La surveillance et l'exploitation bancaire d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS) », Centre Africain d'Etude supérieures en Gestion (CESAG), mémoire de fin d'étude, promotion 2002, p14.

<sup>3</sup> La monnaie Centrale représente les avoirs détenus sur les livres de la banque centrale.

- Permet l'exécution rapide et sûre des paiements en monnaie de banque centrale en vue de prévenir le risque systémique.
- Gestion technique des comptes ouverts aux établissements financiers sur les livres des banques centrales participantes sur une seule plate-forme ce qui permet de réduire les coûts des opérations interbancaires.
- Contrôle des opérations de fonds dont le montant est très important et du coup lutte contre le blanchiment d'argent.

### 3.2.2. Le fonctionnement du système RTGS

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants RTGS<sup>4</sup> est un système automatisé des paiements par ordres de virement. Ces ordres de virement sont effectués dans le système un par un et en temps réel (à la demande du client).

Le système RTGS est représenté par quatre piliers :

- Il doit permettre un traitement des opérations sur une base unitaire. Les opérations sont traitées une par une après vérification de l'existence de la provision dans les comptes de l'établissement donneur d'ordre.
- Il doit traiter les opérations en temps réel c'est-à-dire dès réception. L'imputation des opérations en comptabilité et le transfert de la provision du compte de l'émetteur de l'ordre au compte du bénéficiaire se font simultanément.
- Le système fonctionne en monnaie centrale ce qui assure la finalité du règlement.
- Les règlements se font par débit des comptes du donneur d'ordre et crédit des comptes du bénéficiaire. De ce fait les soldes débiteurs ne sont pas autorisés ce qui peut créer des files d'attente.

Les paiements effectués dans le système sont irrévocables de façon à assurer la libre utilisation des fonds reçus par un participant pour l'exécution de ses propres opérations. En

---

<sup>4</sup> Rapport de la banque d'Algérie (2006) : modernisation de l'infrastructure du système bancaire, page 114. ([http://bank-of-algeria.dz/chapitre\\_VI.pdf](http://bank-of-algeria.dz/chapitre_VI.pdf)), (page consultée le 28 octobre 2021).

cas de paiement par erreur, le participant concerné doit demander au participant qui réceptionné le virement de le lui renvoyer pour corriger l'erreur.

La participation des banques, permet de doter le système bancaire national d'un outil efficace de prévention contre les risques systémiques de liquidité et de crédit en conformité avec les standards internationaux, les échanges de données entre les banques sont effectués via des messages SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication).

Le système RTGS se compose d'une plate-forme de production (équipements informatiques et logiciels de paiement) reliée à des plates-formes dites "participant" installées au niveau des banques.

En outre, le système RTGS dispose d'une plate-forme de secours à chaud qui réplique les paiements et, en cas de problèmes rencontrés sur la plate-forme de production, prend en charge automatiquement la suite des opérations.

Les participants de système RTGS sont : la Banque d'Algérie, les banques, le Trésor public, Algérie Poste, Algérie Clearing pour les paiements à la Bourse, et le CPI (Centre de pré compensation interbancaire) pour les paiements de masse.

### **3.3. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)**

Société détenue par huit(8) banques algériennes : BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNMA, ALBARAKA et CNEP banque. La société a été créée pour l'automatisation et la numérisation des transactions bancaires, un volet important comptant parmi la réforme et la modernisation du secteur bancaire en Algérie.

La SATIM<sup>5</sup> a pour mission de concrétiser le projet de liaison entre tous les établissements bancaires à travers le RIS (réseau interbancaire spécialisé). Ce projet de 350MDA, datant de 1996 et lancé par l'ABEF a reçu le soutien des différents gouvernements.

La SATIM œuvre à introduire la fonction du paiement électronique, opérationnel depuis fin 2002. L'objectif est de trancher le grand public, de faire entrer la culture du paiement électronique en Algérie que ce soit au niveau des commerçants, de l'émetteur, de

---

<sup>5</sup> KHALED, Remouche, et ALEM, Abdelkrim. « Principes du secteur de l'économie : finance », Edition eBizquide, 2004, p 109.

l'acquéreur et du client final «le particulier ». Afin de réussir, la SATIM se penche sur le développement des distributeurs automatiques de billets (DAB), de carte de paiement commerçant, ainsi que la carte international (visa, Mastercard).

**Tableau N°11 : les actionnaires de la SATIM**

ACTIONNAIRS	Nombre d'action	Valeur en DA	%
BEA	36	3 600 000	13,74
CPA	36	3 600 000	13,74
BDL	36	3 600 000	13,74
BNA	36	3 600 000	13,74
CNMA	36	3 600 000	13,74
EL BARAKA	10	1 000 000	3,82
BADR	36	3 600 000	13,74
CNEP BANQUE	36	3 600 000	13,74
TOTAL	262	26 200 000	100%

Source : La direction monétique-SATIM Alger.

### 3.3.1. Les principales missions de la SATIM

Les principales missions de la SATIM sont résumées par les points suivants :

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires.

- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques (les cartes bancaires, DAB, GAB...).
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
  - Maîtrise des technologies.
  - Automatisation des procédures.
  - Rapidité des transactions.
  - Economies des flux financiers, ... etc.

Le 17 juillet 2012, la directrice générale de la SATIM a annoncé le chiffre d'un million de cartes bancaires en circulation en Algérie, dont 99% ne servent qu'à des retraits. Avec la mise en place de 1250 Distributeurs Automatiques de Billets installés sur le territoire national pour effectuer des retraits en espèces.

### **3.3.2. Les activités de la SATIM**

Les activités principales de la SATIM portent sur le développement de la gestion d'une solution monétique qui repose sur trois axes :

#### **❖ Le chèque**

La SATIM assure la personnalisation des chèques pour la plupart des établissements bancaires.

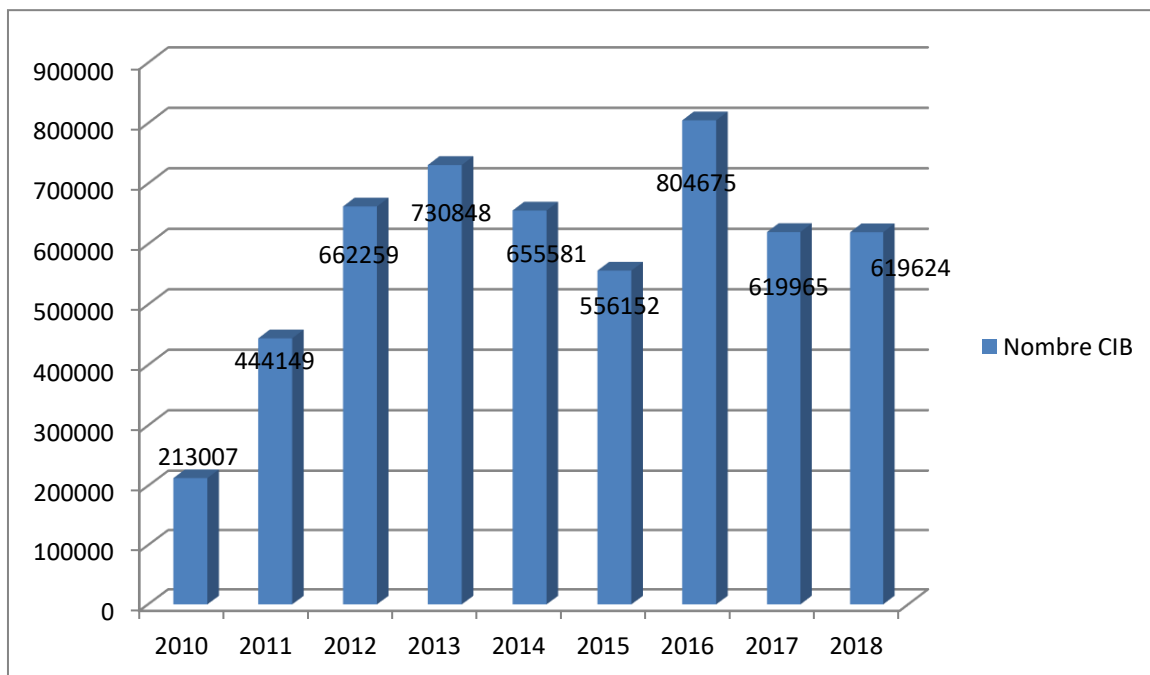
#### **❖ Le retrait par carte interbancaire CIB**

Deux années après sa création, la SATIM lance le retrait d'espèce à partir des DAB en mettant en place le réseau monétique interbancaire et assure la personnalisation des cartes de retrait interbancaire pour les banques et les fonctions de connexion, de gestion des DAB/GAB.

### ❖ Le paiement par carte interbancaire CIB

La carte interbancaire CIB permet non seulement le retrait d'espèce, mais aussi le paiement de ses achats de biens et de services auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et doté d'un terminal de paiement électronique.

**Figure N°03 : Evolution des cartes interbancaires (CIB) en Algérie 2010-2018**



Source : Elaborée à partir des données SATIM

Le nombre de cartes CIB en 2010 a atteint environ 213 000 cartes. Ce nombre a augmenté progressivement pour atteindre 730 000 cartes en 2013, soit une augmentation de 240% en moyenne sur trois ans. Le nombre est tombé à environ 556 000 cartes en 2015, est passé à 804 000 cartes en 2016 pour atteindre son maximum, ensuite a diminué à 619 000 en 2018. Ce nombre est faible par rapport au nombre de la population et les employés. Après un simple calcul on a estimé qu'il y a une carte pour 150 personnes pour l'année 2018.

### 3.4. Le réseau SWIFT

Acronyme de Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication, usuellement traduit Société de Télécommunication Financières Interbancaire Mondiale,

SWIFT<sup>6</sup> est donc une société privée détenue par ses membres dont l'objet est d'assurer le fonctionnement d'un réseau international de communication électronique entre acteurs des marchés. La plupart des banques et de plus en plus d'acteurs non bancaires sont adhérentes à SWIFT.

Le SWIFT existe depuis 1973 et est devenu un acteur central, des marchés de capitaux. Depuis son origine, SWIFT accompagne le développement des activités de marché en leur offrant un bien essentiel : la communication.

SWIFT met à la disposition de ses participants un réseau propriétaire, sur lequel il garantit la rapidité, la sécurité, la confidentialité et l'inviolabilité des échanges.

Sur ce réseau, les participants ont commencé par échanger des messages standardisés relatifs aux opérations financières : ordres d'achat et de vente, confirmations d'exécutions de transactions, instructions de règlement-livraison, ordres de paiement...etc.

Le réseau SWIFT pour les opérations de banque correspondante est conçu pour répondre aux besoins des banques pour le règlement et la compensation bilatéraux des paiements interbancaires.

### **3.4.1. virement SWIFT**

Il existe plusieurs types de virement, dont le virement SWIFT, ce système permet des échanges privés de messages télématiques entre banque adhérentes et une rapidité inégalée à condition que la banque qui envoie des fonds et celle qui reçoit soient membre du réseau SWIFT.

### **3.4.2. Les avantages du virement SWIFT**

Plusieurs avantages peuvent être énoncés au bénéfice du virement :

- La sécurité des transferts est assurée grâce à des procédures de contrôle très sophistiquées.
- Le virement est rapide et ne cout pas cher.

---

<sup>6</sup> RICHARD, Montbeyre. « Le transfert des données bancaires à caractère personnel vers les Etats-Unis : Aspects juridiques de l'affaire SWIFT », thèse de Master 02 professionnel droit de l'internet public, l'Université Paris I Panthéon, 01 février 2008, p 06.

- Son utilisation est très facile.
- Le système fonctionne en continue et assure une bonne traçabilité de l'opération.

### 3.5. E-banking

E-banking est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle de multiples canaux de distribution (internet, fax, voie vocale et MMS) à l'effet d'accéder aux informations relatives à ses comptes. Ce système avait été lancé pour la première fois en Algérie, en janvier 2010<sup>7</sup> par la BNA, CPA et la BEA.

L'utilisateur de ce service est une personne physique, autorisée à effectuer des transactions sur son compte protégé, grâce à son mot de passe et à son numéro d'identification. Ce numéro unique est délivré par un accessoire électronique, qui est remis à l'utilisateur lors de sa souscription au service E-banking. Ce dernier aura accès uniquement à ses comptes en banque où ceux sur lesquels il est autorisé à effectuer seul, des opérations de banque.

La banque reçoit les ordres de transfert en temps réel, 24h/24h, sept jours sur sept. Les ordres de transfert incomplets, incorrects ou provenant d'un compte ou les fonds disponibles ne sont pas suffisants, ne seront pas pris en compte.

La banque ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse du mot de passe ou du numéro d'identification de l'utilisateur par un tiers.

La banque met en place toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection du service en ligne, e-banking. La protection se fait à trois niveaux :

#### 1. Une connexion sécurisée : « le protocole http : // »

L'accès au site internet banking est ainsi crypté pour renforcer la sécurité.

---

<sup>7</sup> ABDELKRIM, Zaher. « Le crédit populaire d'Algérie lance l'échange de données informatisées au profit des entreprises », Interface Médias, 23 mars 2013, (consultée le 29 octobre 2021).

**2. Utilisation d'un mot de passe :** Les clients souhaitant utiliser le service e-banking doivent en faire la demande dans leur agence. Un client ne peut être enregistré qu'une seule fois dans le système d'e-banking.

**3. Signature électronique rendu possible grâce au numéro d'identification :** Le numéro d'identification vous a été remis lors de votre souscription au service e-banking. Le numéro d'identification affiche un code qui change toute les minutes selon un algorithme relié à une horloge interne.

La combinaison de ces 3 éléments (identifiant, mot de passe, numéro d'identification) garantit une sécurité optimale des transactions sur e-banking.

La défaillance en matière de services de télécommunications au niveau des banques a longtemps freiné le recours au service d'E-banking en Algérie. Mais, cela commence à s'améliorer très timidement et les banques ont une très grosse marge de progression dans ce domaine.

#### **4. Le réseau monétique interbancaire (RMI)**

Le réseau monétique interbancaire est lancé par la SATIM, qui est devenu opérationnelle depuis 1997, il permet aux banques nationales ou étrangères, privées ou publiques d'offrir à l'ensemble de leurs clients des services de retrait et de paiement. Ce réseau est constitué d'un système central de guichets automatique de banque, distributeurs automatiques de billets et terminaux de paiement électronique utilisés pour les services bancaires (retrait de billets et paiement par carte bancaire). Il garantit le traitement des transactions pour le compte des banques adhérentes.

Le but du RMI est d'assurer l'interopérabilité en acceptant toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes, ainsi que de garantir le respect de la réglementation afin de sécuriser les données lors des échanges et de lutter contre la fraude.

Les adhérents du RMI sont aux nombres de dix-sept, dont sept banques publiques, neuf banques privées et Algérie Poste.

#### 4.1 Les composantes du RMI

Le réseau monétique interbancaire se compose de l'ensemble des réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiement Electronique (TPE). On peut aussi les définir comme canaux d'acceptation des cartes bancaires.

##### 4.1.1. Le DAB / GAB

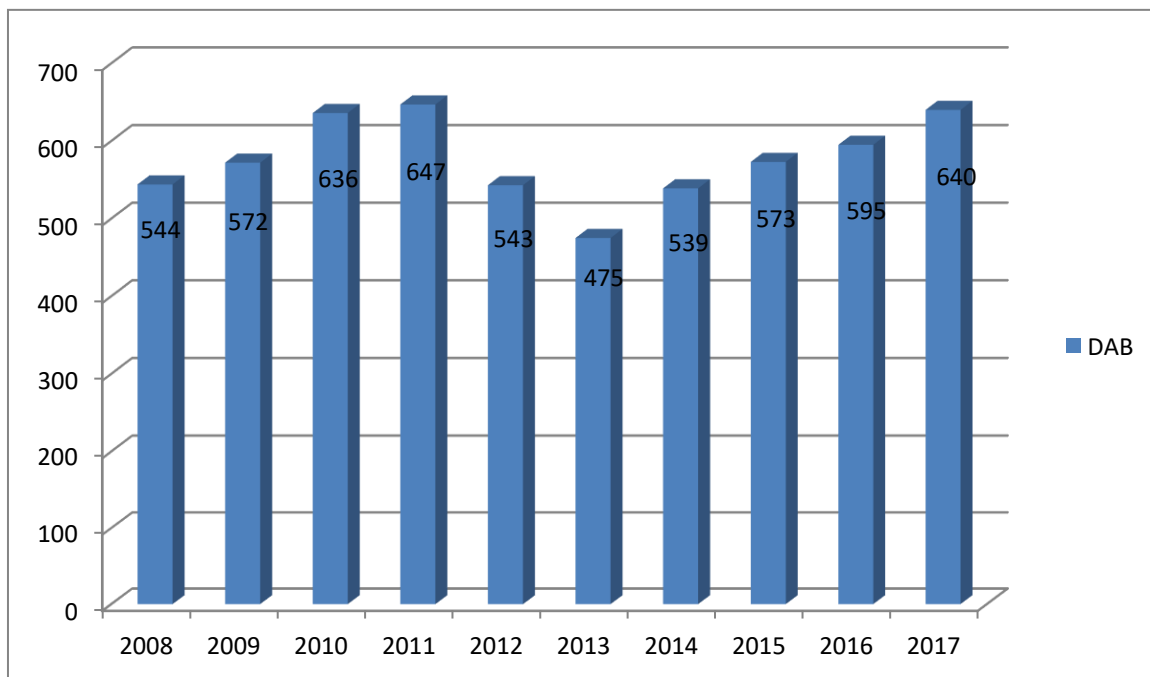
Le DAB et GAB sont des automates, qui permettent aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde du compte, en plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonction à savoir : consultation des dix dernières opérations, consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), commande du carnet de chèques, virement de compte à compte, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique.

Le DAB et GAB offrent des avantages aux banques et à leurs clients :

- La disponibilité des services 24h/24 et 7j/7.
- L'accès direct à plusieurs services.
- La disponibilité de l'argent à tout moment.
- L'épargne de temps.
- La diminution du risque d'encaissement de faux billets.

Chaque automate dispose d'une mémoire qui enregistre une liste noire composée d'un certain nombre de carte indésirables.

Figure n°04 : évolution du nombre de DAB en Algérie



Source : Elaborée à partir des données SATIM

Le nombre de DAB a connu une augmentation entre l'année 2008 et 2011 respectivement de 544 à 647 DAB. Ces chiffres ont par la suite connu une baisse au cours des deux années 2012 et 2013. De 2014 jusqu'à 2017, le nombre de DAB installés s'est amélioré, passant respectivement de 539 à 640 DAB.

Cette progression montre que la SATIM a déployée des efforts pour couvrir tout le territoire algérien de Distributeur Automatique de Billet (DAB), afin d'accélérer le développement du système monétique interbancaire.

## 4.2. Le TPE

C'est un équipement spécifique, qui permet aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats rapidement et en toute sécurité. Il est doté d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire.

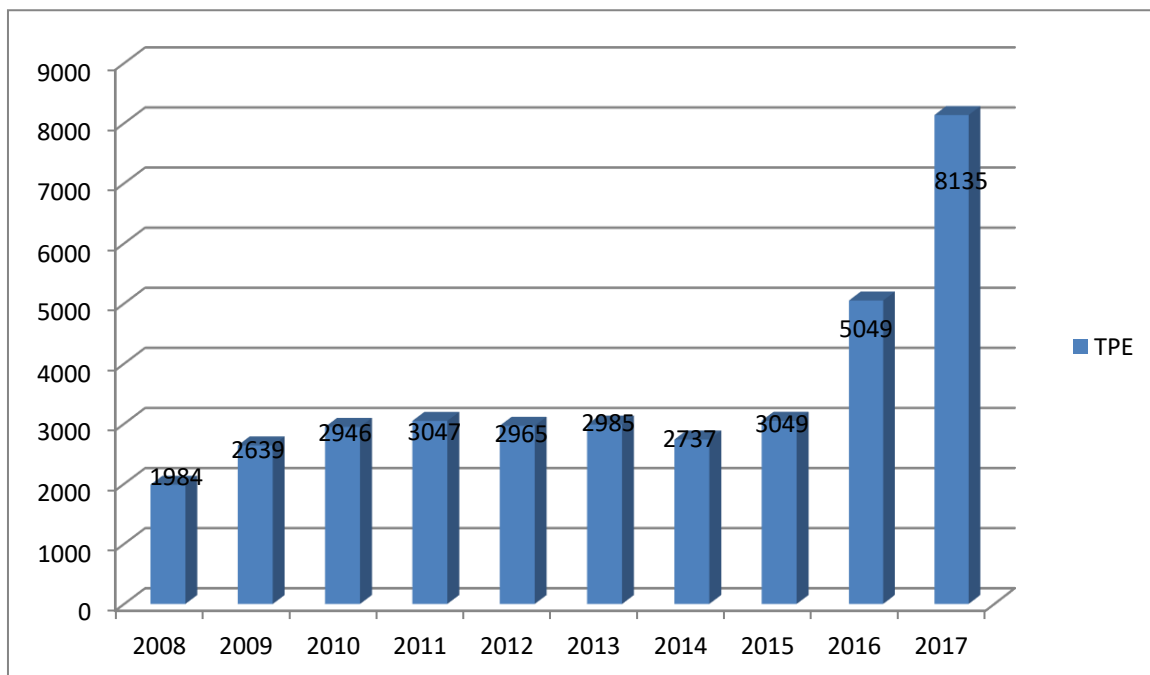
Parmi les services que peut offrir le TPE :

- Contrôler les cartes en opposition.

- Obtenir automatiquement les autorisations.
- Vérifier les cartes électroniquement.
- Transmettre les transactions à distance.

Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de carte à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce.

**Figure N°05 : évolution du nombre de TPE en Algérie**



Source : Elaborée à partir des données SATIM

Le nombre de terminaux de paiement électroniques (TPE) dans les différents commerces en 2008 est de 1984, il a enregistré une progression durant les années 2009-2011 et atteint 3047 TPE, ensuite a enregistré une légère régression durant les années 2012, 2013 et 2014 (2737 TPE). Ces chiffres ont ensuite connu une augmentation remarquable à la fin de l'année 2017, arrivant à 8135 TPE.

Cela démontre la volonté de généraliser le paiement électronique par les autorités algériennes afin que la carte interbancaire soit plus utilisée par les porteurs.

**Section 02 : Présentation de la méthodologie**

Vu le contexte actuel dans lequel nous vivons, la technologie occupe une place très importante dans notre vie, à travers divers produits et services à savoir le téléphone mobile et internet qui donnant un air nouveau à notre quotidien. A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire ne reste pas en marge de ce développement, par l'introduction de nouveaux moyens de paiement. (Mobile et électronique).

Ces nouveaux moyens de paiement se distinguent des moyens de paiement classique par leurs simplicités d'utilisation, leurs rapidités d'exécution des opérations, car ces dernier permette d'effectuer plusieurs transactions et opérations toutes en restant chez soit et en toutes sécurité sans se déplacer, qui représente un avantage en terme de gains de temps. Exemple : (Réservation d'hôtel, paiement de factures en ligne, transaction en ligne....etc.).

Cela nous a amené à nous intéresser aux nouveaux moyens de paiement (électronique et mobile) et au degré de leurs utilisations dans notre pays.

Nous avons choisi de mener une enquête empirique sur le terrain par questionnaire. Cependant nous avons pu faire notre enquête auprès de 100 personnes qui sont soit des clients d'agence privées ou publique. Pour un meilleur résultat nous avons effectué une étude exploratoire à travers laquelle nous avons rencontré directeurs, responsables, cadres, conseillers et clients de banque avec qui nous avons eu un échange d'information et à qui nous avons pu poser plusieurs questions afin de collecter efficacement et rapidement des informations avant d'opter pour une étude quantitative.

L'enquête par questionnaire implique une méthode et une organisation rigoureuse, des objectifs clairs et une planification précise.

Dans notre travail nous avons opté pour une enquête quantitative non aléatoire par questionnaire car cela nous permet d'analyser le degré d'utilisation des nouveaux moyens de paiement par les clients de banque. Le questionnaire est un moyen simple pour les clients et les personnes interrogées, du fait que ces derniers se voient mieux répondre à des questions auxquelles une liste de réponses est déjà prête à cocher.

## 1- L'échantillonnage

Dans notre cas, la population mère sur laquelle se porte notre enquête est constituée des clients des banques qui se trouvent au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

L'objectif de cette enquête est l'évaluation de l'évolution des nouveaux moyens de paiement électronique et mobile qui sont émis par les différentes banques, la population ciblée dans cette enquête est les clients de banque. Il aurait été plus intéressant d'interroger chaque client par rapport à son utilisation des nouveaux moyens de paiement et son adhésion à une numérisation ou une digitalisation totale ou partielle de celle-ci. Ce dernier reste difficile à réaliser en raison de nos possibilités très limitées par manque d'accord de plusieurs banques, ce qui constitue une contrainte pour retenir un grand échantillon.

Nous avons donc pu retenir un échantillon composé de 100 sondés de différentes banques soit un taux de réponses de 100 %

Cette section mettra en relief la méthodologie de travail concernant la partie empirique de notre mémoire, nous reviendrons principalement sur l'élaboration du questionnaire ainsi que le déroulement de l'enquête.

### 2.1 Présentation de l'enquête

Pour notre travail, nous avons opté pour l'enquête par sondage qui peut être définie comme « une enquête effectuée sur un sous ensemble ou échantillon d'une population dont on veut connaître les caractéristiques ou opinions sur un sujet donné en interrogeant qu'un nombre limité de ses membres ».

Le sondage permet donc une estimation dont la validité est dépendante d'un grand nombre de facteurs plus ou moins maîtrisables. Statiquement, la validité des résultats dépend étroitement de la représentativité de l'échantillon.

#### 1.1.1 L'objet de l'enquête

Toute recherche doit être fondée sur une problématique. De même, le sujet d'étude est obligatoirement soumis à un questionnaire et des implications et de ses postulats.

Par définition, une problématique est « la formulation d'une question centrale concernant ce qui pose problème dans le sujet traité ».

C'est à travers l'objet que le chercheur tente de développer une compréhension de la réalité. Dans ce cadre, l'objectif de notre recherche consiste à savoir le degré d'utilisation des nouveaux moyens de paiement (électronique et mobile) et déterminer quel sont les facteurs qui freinent son utilisation.

## **2.2 L'élaboration du questionnaire**

Le questionnaire est l'un des éléments essentiels de l'enquête. C'est un outil d'approche du terrain où se déroulera le travail de recherche pratique, dans l'objectif méthodologique de vérifier les hypothèses, pour répondre aux interrogations et apporter des éléments de solution qui mèneront vers des recommandations.

### **2.2.1 Longueur et structure du questionnaire**

Notre questionnaire a été rédigé de manière à pouvoir recueillir des informations pertinentes et ainsi répondre aux objectifs de l'enquête.

Dans ce cadre, ce questionnaire comporte 21 questions structurées de façon à permettre la compréhension du public sondé et ainsi pouvoir fournir des réponses fiables.

### **2.2.2 Types de question**

Chaque type de question utilisée dans ce questionnaire est déterminé par l'information que l'on souhaite recueillir. Pour cela nous avons opté pour les types suivants :

#### **2.2.2.1 Les questions fermées**

Elles précisent la série de réponses possible ainsi que le format des réponses. Une question fermée peut être à choix multiple, dichotomique ou à échelle d'attitude.

#### **2.2.2.2 Les questions à choix multiples (QCM)**

Dans ce type de question, le chargé d'études fournit un choix de réponses et les répondants doivent en sélectionner une ou plusieurs.

#### **2.2.2.3 Les questions à choix unique**

Dans ce type de question, le chargé d'étude fournit un choix de réponse et

les répondants doivent en sélectionner une seule réponse.

#### **2.2.2.4 Les questions dichotomiques**

Une question dichotomique ne propose qu'une alternative pour la réponse : oui ou non.

#### **2.2.2.5 Les questions avec échelle d'attitude**

La méthode la plus utilisée est celle de LIKERT. C'est une échelle d'intervalle permettant de mesurer l'attitude d'un individu, auquel on demande d'exprimer l'intensité de son approbation ou de son désaccord à l'égard d'un énoncé en choisissant l'un des degrés de l'échelle qu'on lui propose.

### **2.3 L'échantillon**

L'échantillon permet au chercheur de tirer des conclusions au sujet d'un tout, en s'en examinant qu'une partie. Les chercheurs ne s'intéressent pas à l'échantillon lui-même, mais à ce qu'il est possible d'apprendre à partir de l'enquête et à la façon dont on peut appliquer cette information à l'ensemble de la population. A la différence d'un recensement où tous les sujets de la population sont examinés, dans l'échantillonnage, une partie des sujets de la population est étudiée. Plusieurs échantillons peuvent être constitués. L'échantillon en lui-même n'est pas intéressant. Ce sont les conclusions sur la population que l'on peut tirer de son observation qui en font l'intérêt : c'est l'inférence.

#### **2.3.1 Les principales méthodes de formation d'échantillon**

##### **2.3.1.1 Techniques d'échantillonnage probabiliste**

➤ Echantillonnage aléatoire simple

Le but de l'inférence statistique est de tirer des conclusions concernant certaines caractéristiques d'une population à partir des informations contenues dans un échantillon.

➤ Echantillon aléatoire stratifié

La population est divisée en groupe d'éléments appelé strates de façon à ce que chaque élément de la population appartienne à une et une seule strate.

L'échantillon de base qui définit la strate est : le lieu géographique, le sexe, l'âge..., etc.

➤ Echantillonnage par grappes

La population est divisé en groupe d'élément séparés appelés.

Chaque élément de la population appartient à une et une seule grappe.

L'échantillonnage par grappe fonctionne mieux lorsque chaque grappe fournit une présentation à plus petite échelle de la population.

L'une des applications principale de l'échantillonnage par grappe est l'échantillonnage de région ou les grappes sont les quartiers d'une ville ou d'autres régions bien définies.

### 2.3.1.2 Techniques d'échantillonnage non probabiliste

➤ L'échantillon est principalement identifié par commodité

Un échantillon de commodité a l'avantage d'être facilement constitué.

Cependant, il est impossible d'évaluer le degré de représentativité de l'échantillon dans la population. Un échantillon de commodité peut fournir de bons résultats aussi bien que des mauvais ; aucune procédure statistique bien fondée ne permet de faire une analyse probabiliste ou de l'inférence sur la qualité des résultats de l'échantillon.

Dans notre enquête nous avons opté pour ce type d'échantillon.

➤ Echantillon subjectif

Dans cette approche, la personne la mieux documentés sur le sujet de l'étude, sélectionne des éléments de la population qu'elle pense être les plus représentatifs de la population.

Souvent cette méthode est une manière relativement facile de sélectionner un échantillon et la qualité des résultats dépend des croyances de la personne qui sélectionne l'échantillon.

➤ L'échantillonnage par quotas

Il est largement utilisé dans les enquêtes d'opinions et les études de marché

notamment parce qu'il ne suppose pas de liste des individus de la population. On parle aussi d'échantillonnage dirigé ou par choix raisonné.

Ont demandé aux enquêteurs de faire un nombre d'entrevues dans divers groupes établis en fonction du secteur géographique, de l'âge, du sexe ou d'autres caractéristiques...

L'enquête doit respecter son quota.

### **2.3.2 La constitution de l'échantillon**

La population mère dans le cadre de notre enquête, l'univers étudié comprend tous les clients (étudiants, salarié en privé, fonction publique...).

En ce qui concerne la méthode d'échantillonnage, l'absence d'une liste exhaustive de la population mère nous a orientés vers une méthode non probabiliste de convenance qui consiste à choisir les individus les plus accessibles et les plus disponibles.

### **2.3.3 La taille de l'échantillon**

Nous avons choisi un échantillon de taille de 100 clients et vu la contrainte de temps et de moyens, on s'est résolu à interroger un échantillon de cette taille.

### **2.3.4 Le déroulement de l'enquête**

L'enquête par questionnaire est un outil méthodologique d'observation qui comprend un ensemble de questions enchaînées de manière structurée et logique afin de collecter des informations plus rapidement, et un outil efficace à la prise de décision. Ainsi notre enquête a commencé le 03/09/2021.

- **Le questionnaire**

Le questionnaire est l'outil de communication le mieux adapté pour le recueil et le traitement de l'information. Cet outil est une méthode scientifique qui permet de collecter des informations fiables et réelles afin de trouver des réponses à nos questions. Les questions figurant dans notre questionnaire sont de différentes formes (questions fermées dichotomique à choix unique, questions fermées multichotomique à choix multiple).

- **Le mode d'administration**

Il existe plusieurs modes d'administration d'un questionnaire. Il peut être administré face à face, par téléphone, envoi postal ou par internet.

Pour notre enquête ont as opté pour le mode d'administration face à face, a travers la distribution de questionnaire a plusieurs personnes.

Nous avons également utilisé plusieurs réseaux personnes sociaux (Facebook, WhatsApp, Vibre ...etc.) pour le partager ainsi que les e-mails à fin d'avoir un maximum de réponses.

## **2- Présentation des volets du questionnaire**

Nous avons articulé notre sondage autour de trois parties

### **❖ Questions d'identification des répondants**

Le bloc d'identification de la personne interrogée dans notre questionnaire comporte dans les questions qui vont nous permettre de dresser un profile de chaque sondé : âge, genre (Sexe), catégorie socioprofessionnelles, exemple :

- Quelle est votre tranche d'âge ?
- Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

### **❖ Question d'utilisation des nouveaux moyens de paiement (mobile et électronique)**

Ce volet permet d'identifier les différents moyens de paiement mobile et électronique que proposent la plupart des banques ou plusieurs d'entre elle : tel que les applications mobiles, les TPE, les DAB/GAB... etc.

Cela nous permet d'avoir un meilleur point de vue de l'ensemble ainsi que le taux d'utilisation de ces derniers par les clients, à titre d'exemple :

- Quels services digitaux bancaires connaissez-vous ?
- Utilisez-vous des applications bancaires (banque mobile) ?

### **❖ Questions d'évaluations des moyens de paiement électronique par les clients**

Dans ce volet nous allons traiter les degrés de satisfaction des clients face aux services émis par les banques telles que la rapidité d'exécutions des opérations effectué par voies électronique, ainsi que les mesure de sécurité prise pour la protection de leurs compte bancaires.

- Comment trouvez-vous la rapidité d'exécution des opérations effectuées par voie électronique ?
- Êtes-vous d'accord avec les mesures de sécurité prises pour la protection de votre compte bancaire ?

L'enquête a été clôturée par une question sur les moyens de paiement qui conviennent le plus aux clients.

### **3- Traitement des résultats**

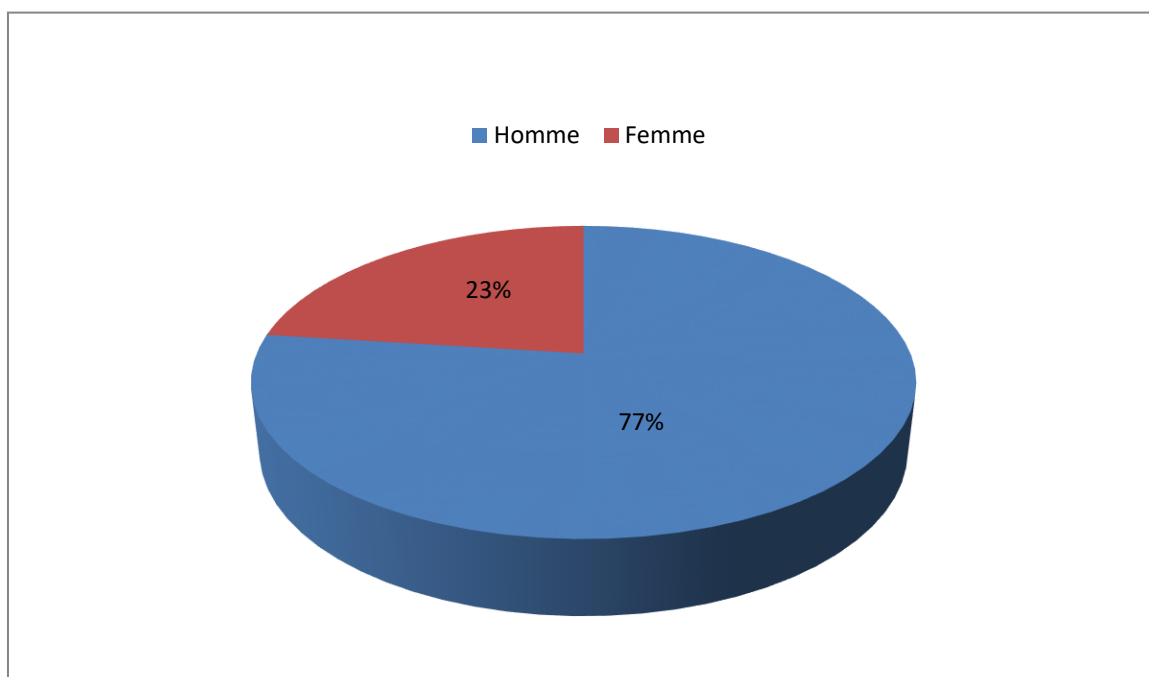
Afin de traiter les résultats obtenus d'après les réponses à notre questionnaire, nous avons opté pour le logiciel SPSS qui est l'outil de statistique leader. Offrant une grande variété de techniques d'analyses. Pour notre part, nous avons utilisé le tri à plat qui consiste à traiter une variable à la fois et le tri croisé qui nous permet de faire des croisements entre deux variables afin de détecter si toutefois ces dernières influent l'une sur l'autre.

**Section 03 : les caractéristiques de l'échantillon de l'enquête**

Dans cette section nous allons présenter par graphe les différentes caractéristiques de notre enquête telle que le genre (Homme ou Femme), la Tranche d'âge et la catégorie socioprofessionnelle.

**3.1 Répartition de l'échantillon par le genre**

- L'objectif de cette question est de voir est ce que les deux sexes sont attirés par les services des différentes banques.

**Figure n°06 : genre de l'enquête**

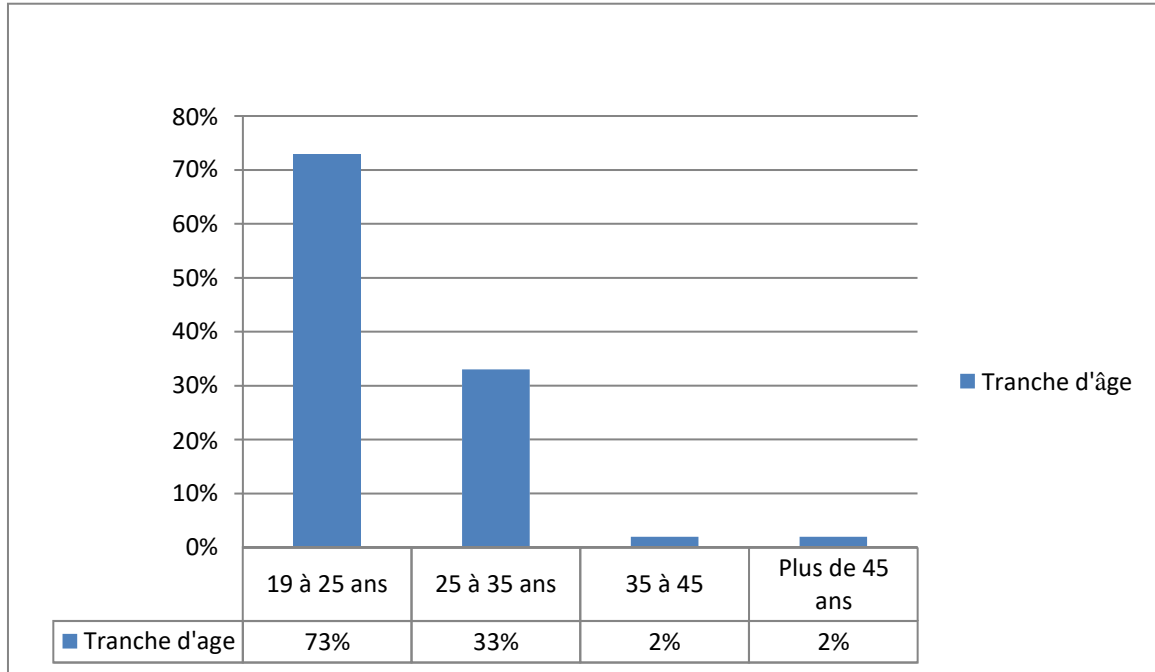
Source : Elaboré par nos soins, d'après les résultats de l'enquête

Notre enquête par convenance comportait 77% Hommes et 23% Femmes.

### 3.2 Répartition de l'échantillon par la tranche d'âge

- L'objectif de cette question c'est de voir quelles sont les tranches d'âge touchés par notre enquête

Figures n°7 : tranche d'âge



**Source : Elaboré par nos soins, d'après les résultats de l'enquête**

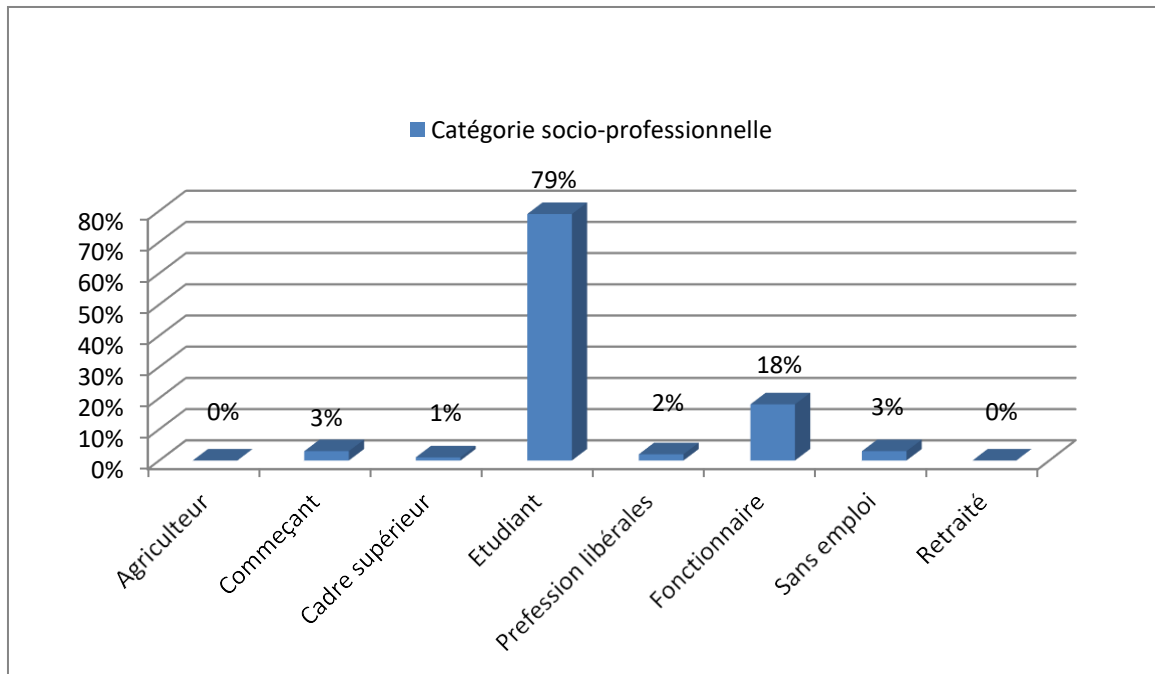
La plus forte proportion de clients sondés soit 73 % se situe dans la tranche d'âge (19-25), la tranche d'âge (25-35) est de 33 % suivi de la tranche d'âge des clients (35-45) avec un taux de 2 % et enfin les plus de 45 ans avec un taux de 2 % .

Nous constatons que la proportion de client actifs se situe dans l'intervalle de (19 à 25 ans )

### 3.3 Répartition de l'échantillon par la catégorie socioprofessionnelle

- L'objectif de cette question c'est de déterminer la catégorie socioprofessionnelle des clients de la banque.

Figure n° 8 : catégorie socio-professionnelle



Source : Elaboré par nos soins, d'après les résultats de l'enquête

Nous remarquons que la plus forte proportion des clients sondés sont des étudiants avec un taux de (79%), suivi par les fonctionnaires à (18%). Commerçant, profession libérales et sans emploi avec respectivement (3%), (2%) et (3%), malheureusement nous avons pas eu la chance de rencontrais des Agriculteurs et des retraités au cours de cette enquête.

**Conclusion**

L'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire qui est intervenue avec la promulgation de la loi 90-10 de 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Une loi qui marque au tournant décisif dans le processus de la réforme bancaire et financière dans la mesure où elle s'inscrit en rupture avec l'ancien système de financement de l'économie national. Cette loi qui en donnant à la Banque Centrale d'Algérie une pleine autonomie et un pouvoir en matière d'autorité monétaire.

Sous la pression des technologies de l'information et de communications, les systèmes de paiement connaissent une véritable mutation. Pour cela la Banque d'Algérie a entrepris le développement des normes et des standards de l'activité bancaire, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière de système de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente.

Avec la mise en place de deux grands nouveaux systèmes de paiement interbancaire moderne, le premier c'est le système à règlement brut en temps réel (RTGS) opérationnel depuis février 2006, sert aux paiements électroniques interbancaires portant sur les grandes sommes dont le seuil minimum ne peut être inférieur à 1 million de dinars algérien (DZD), et le second c'est le système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI) a été mis en production en 2006 géré par le centre de paiement interbancaire (CPI).

Après la présentation de notre enquête dans se présent chapitre, nous allons présenter et analyser les résultats de cette enquête dans le prochaine chapitre (chapitre03).

# **Chapitre III : Analyse des résultats et vérifications des hypothèses**

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

Dans le présent chapitre constituant l'ossature de notre travail, nous tachons de présenter une analyse et interpréter les résultats de notre recherche menée.

Ainsi, pour parvenir à réaliser l'objectif assigné au présent travail, nous avons procédé a l'administration du questionnaire d'enquête a 100 individu, ce dernier doit traiter d'une manière à pouvoir répondre clairement aux questions posées lors de la définitions des objectifs.

### Section 01 : L'analyse uni-variée : tri à plat

#### I Analyses uni-vairée

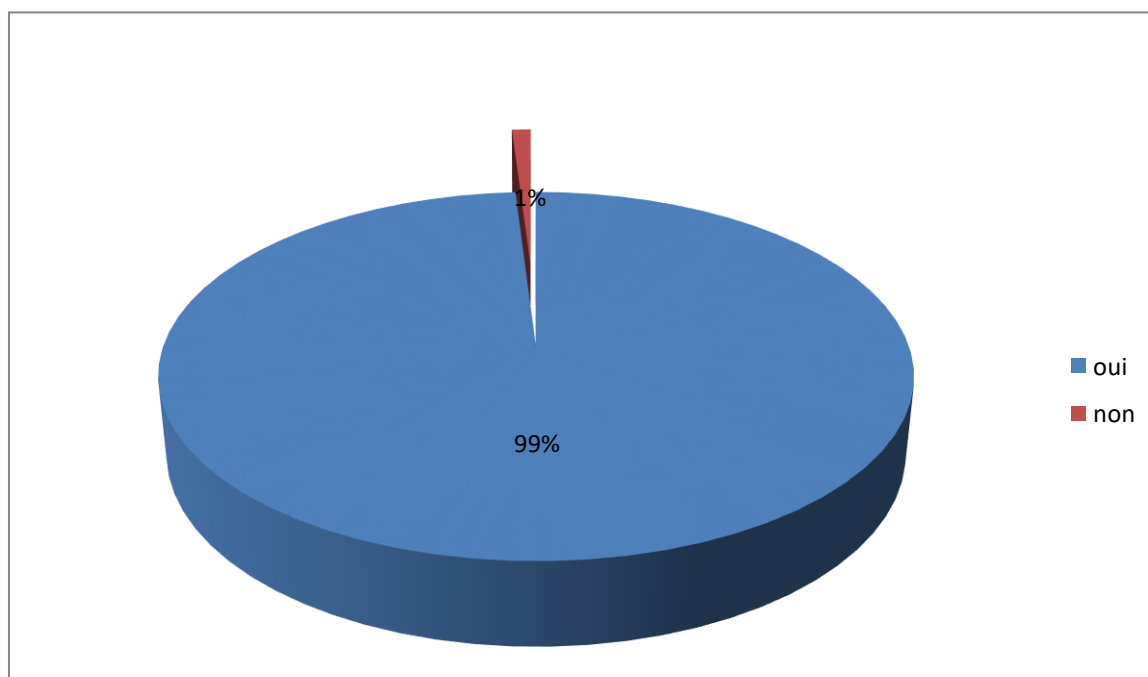
L'analyse uni-variée est une analyse descriptives et systématiques des réponses données a chacune des questions (ou variable), ce traitement statistique permet de lire les résultats brute des questions posées.

Nous tenons à signaler que les données sur lesquelles sont élaborées des figures présenter en annexes dans cette sous formes de tableaux porter le numéro équivalent à celui de chacune des figures.

#### 1.1 La possession d'un compte bancaire

L'objectifs de cette question est de constater le nombre de sondés ayant un compte bancaires.

Figure n° 09 : la possession du compte bancaire



Source : Elaborer par nos soins à partir des données de l'enquête

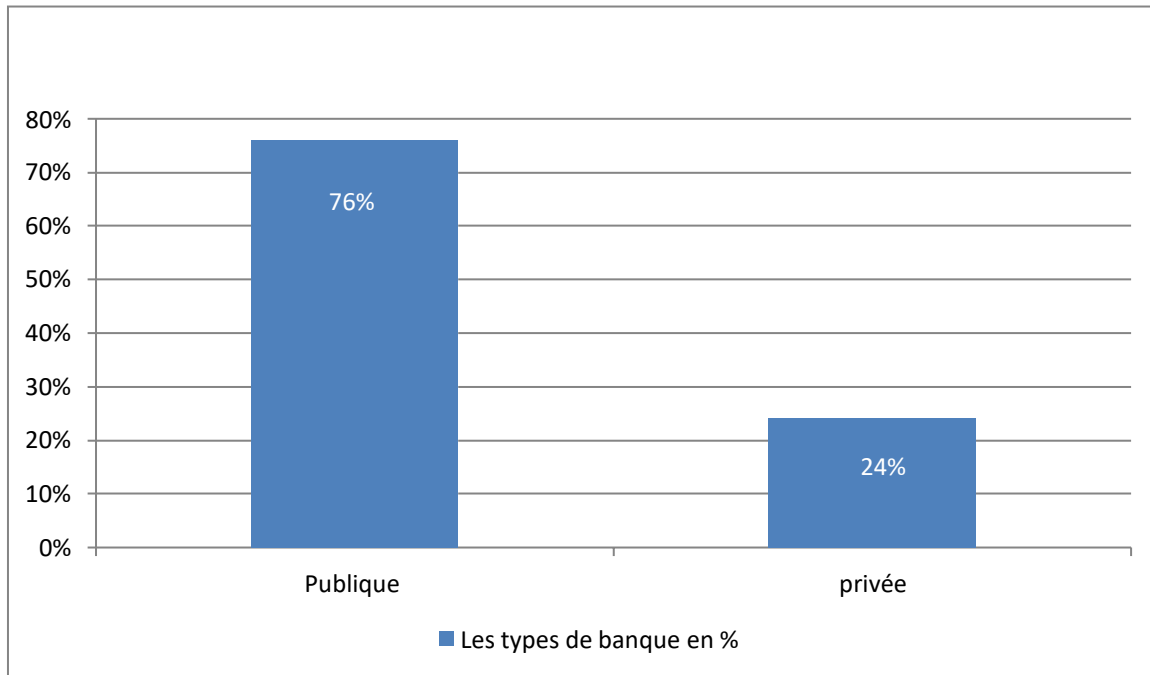
A partir de notre enquête, nous constatant que sur 100 sondés 99% ont un compte bancaire, tandis que seulement 1% ne possède pasde compte bancaire.

Nous remarquons que la majorité de la population détient un compte bancaire

### 1.2 Les banques principales

L'objectif principal de cette question est de constater quel type de banque fréquenté par les clients.

**Figure n° 10 : les banque principale**



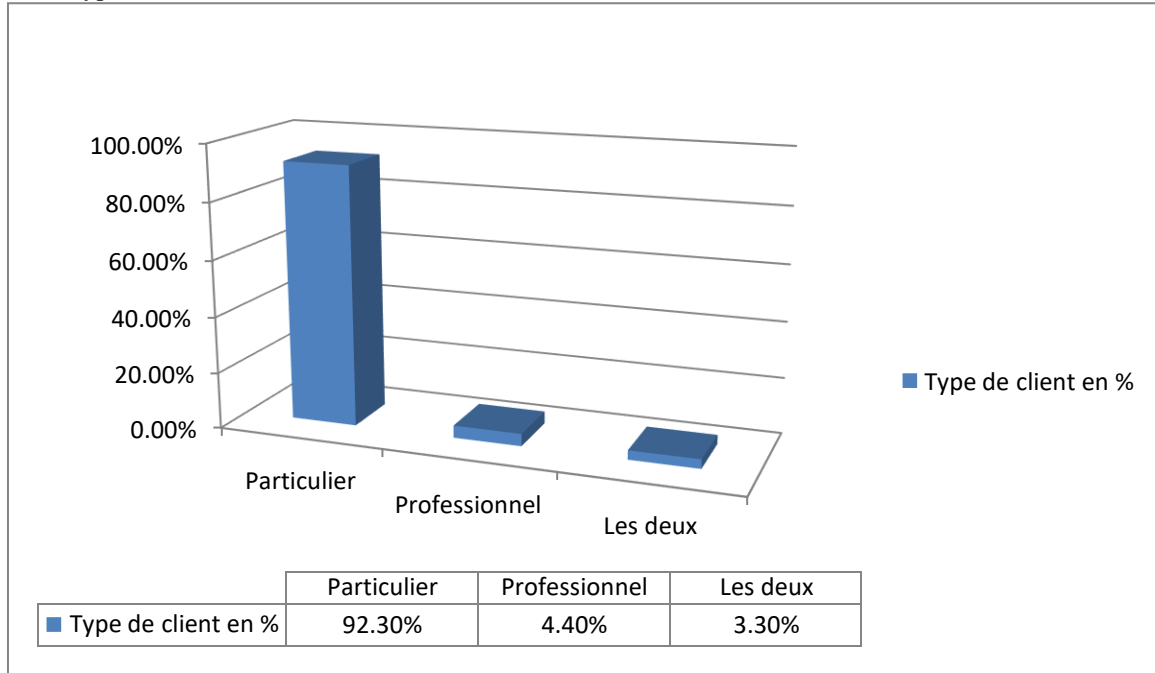
Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

A partir des données collectées de notre enquête. Nous constatons que la population optent pour la banque publique que la banque privée. Cela se traduit par un taux de (76%) des clients qui font partie de la banque publique, et un faible taux de (24%) pour les banque privée.

## 1.3 Type de clients

L'objectif de cette question est de connaître les types de clients

Figure n° 11 : type de client



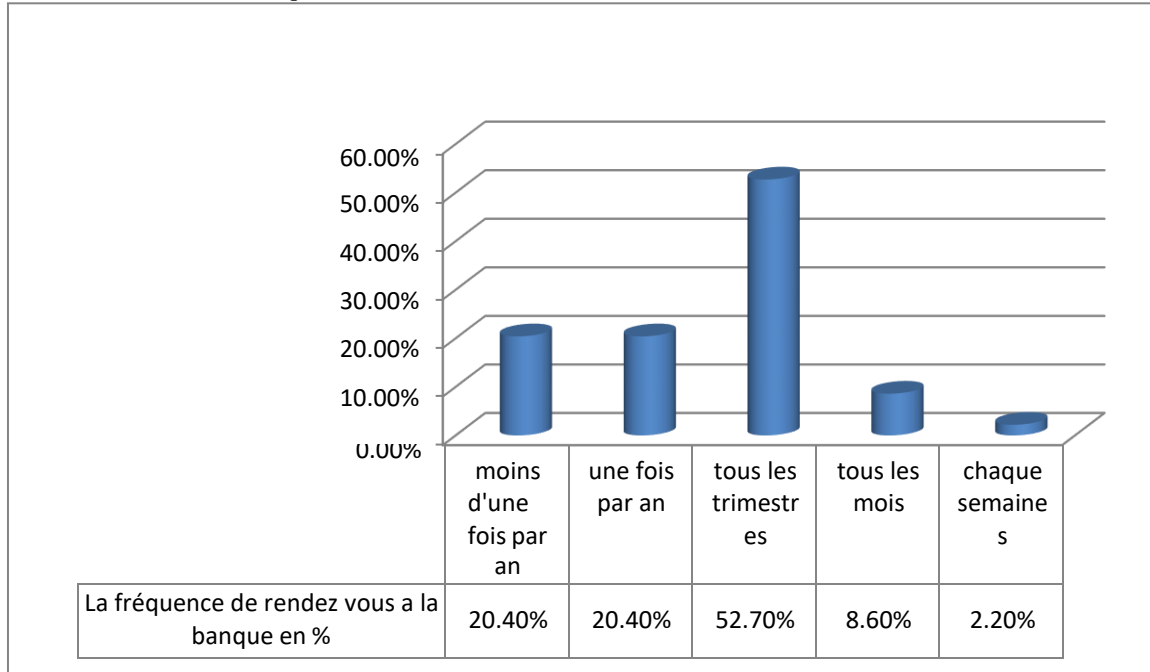
**Source : Elaborée par nos soins à partir des données l'enquête**

Selon les résultats, nous constatons que le type de client dominant dans cette enquête est celui des particuliers avec un taux de (96.4%), contre un taux de (4.4%) pour la catégorie professionnel. Tandis que (3.3%) représente les deux types de clients.

## 1.4 Relation avec la banque

L'objectif de cette question est la relation des clients avec la banque

Figure n° 12 : relation avec la banque



Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Nous remarquons que les clients visitent à la hauteur de (52.7%) leurs agences tous les trimestres, (20.40%) moins d'une fois par an, (20.4%) une fois par an, (8.6%) chaque mois, tandis que (2.2%) chaque semaine.

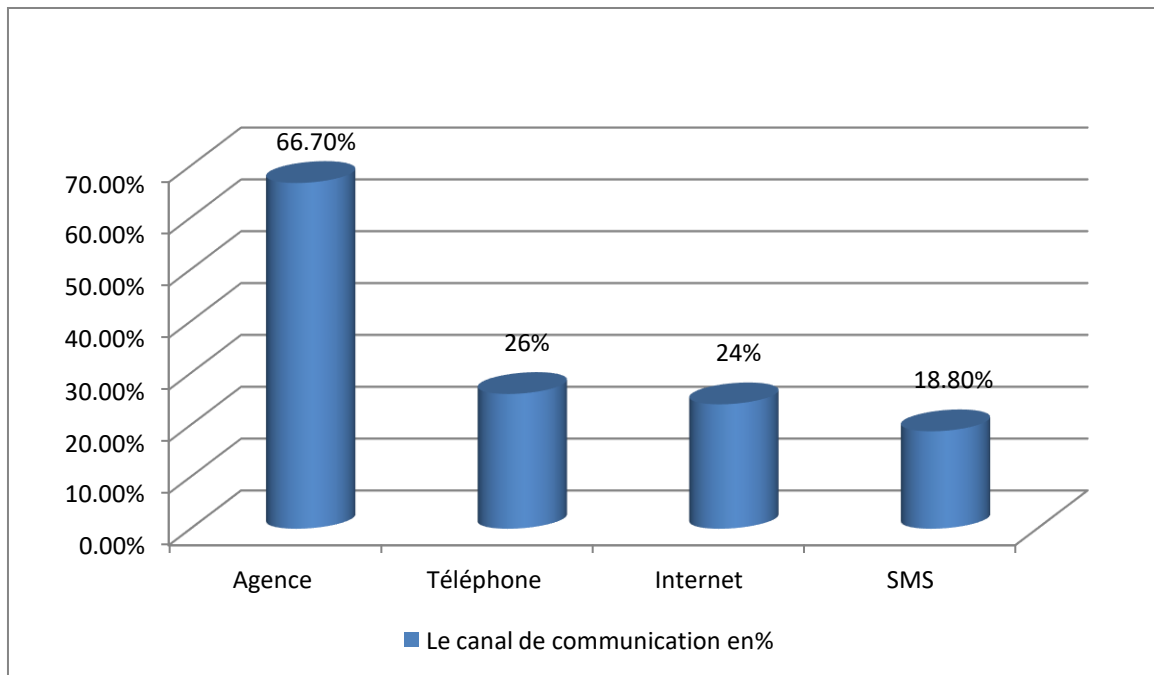
Si même la technologie a persisté le secteur bancaire, cela n'as pas empêcher le client de se rendre tous les trimestres a la banque.

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieurs à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieurs à la taille de l'enchantions.**

### 1.5 Le canal de communication

L'objectif de cette question est de savoir le moyen de communication entre la banque et ses clients.

**Figure n°13 : canal de communication**



**Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête**

Le canal le plus préféré par les clients est le déplacement en agence avec un taux de (66.70%), suivie par (26%) et (24%) respectivement avec téléphone (appel) et internet. Tandis que (18,80%) préfèrent juste un SMS (messagerie).

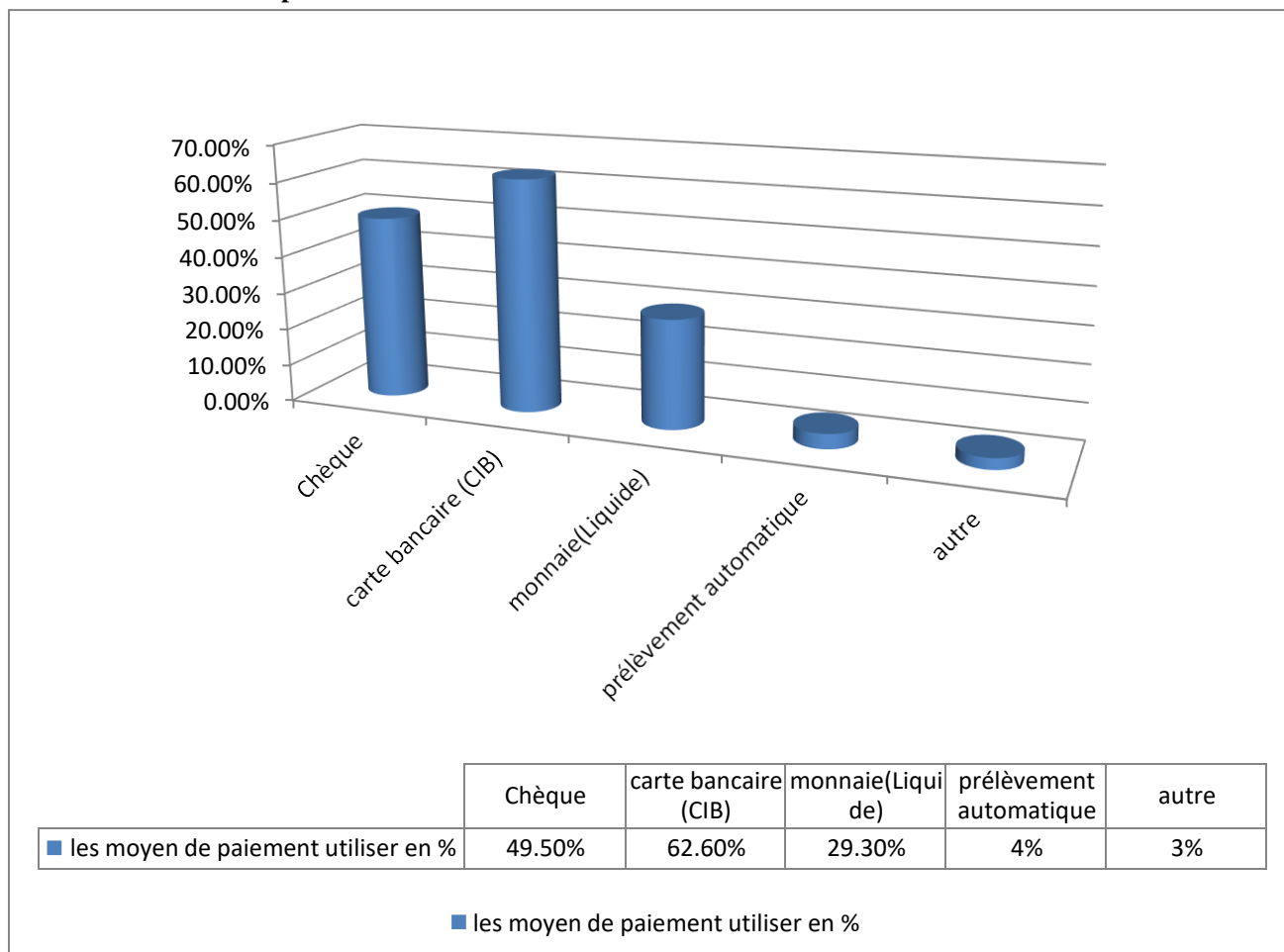
La banque a mis à la disposition des clients plusieurs canaux de communication tels que le téléphone, internet, SMS ...etc., mais les clients préfèrent se rendre chez leurs agences.

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieur à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieurs à la taille de l'échantillon.**

### 1.6 Les instrument du paiement utilisé par les clients

L'objectif de cette question est de déterminer les moyens de paiement utilisé par les clients.

Figure n°14 : les instrument du paiement



**Source : Elaborée par nos soins à partir des donnés d'enquête.**

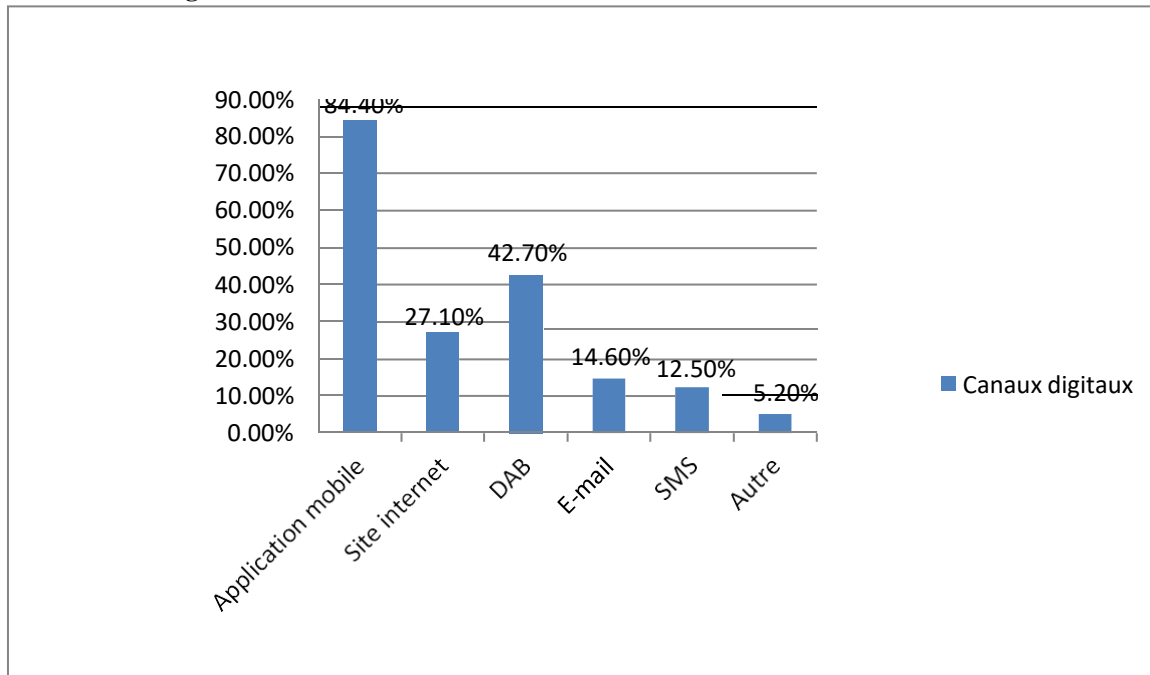
On remarque que le moyen de paiement le plus utiliser est la carte bancaire avec un taux de (62.6 %), suivie par le chèque avec (49.5%), puis l'espèce avec (29.3%), prélèvement automatique avec (4%), ainsi les autre moyens de paiements avec un taux de (3%).

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieurs à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieurs à la taille de l'enchancements.**

### 1.7 Services digitaux

L'objectif de cette question est de déterminer le taux des services digitaux connus.

Figure n°15 : service digitaux



Source : Elaboré par nos soins à partir des données d'enquête.

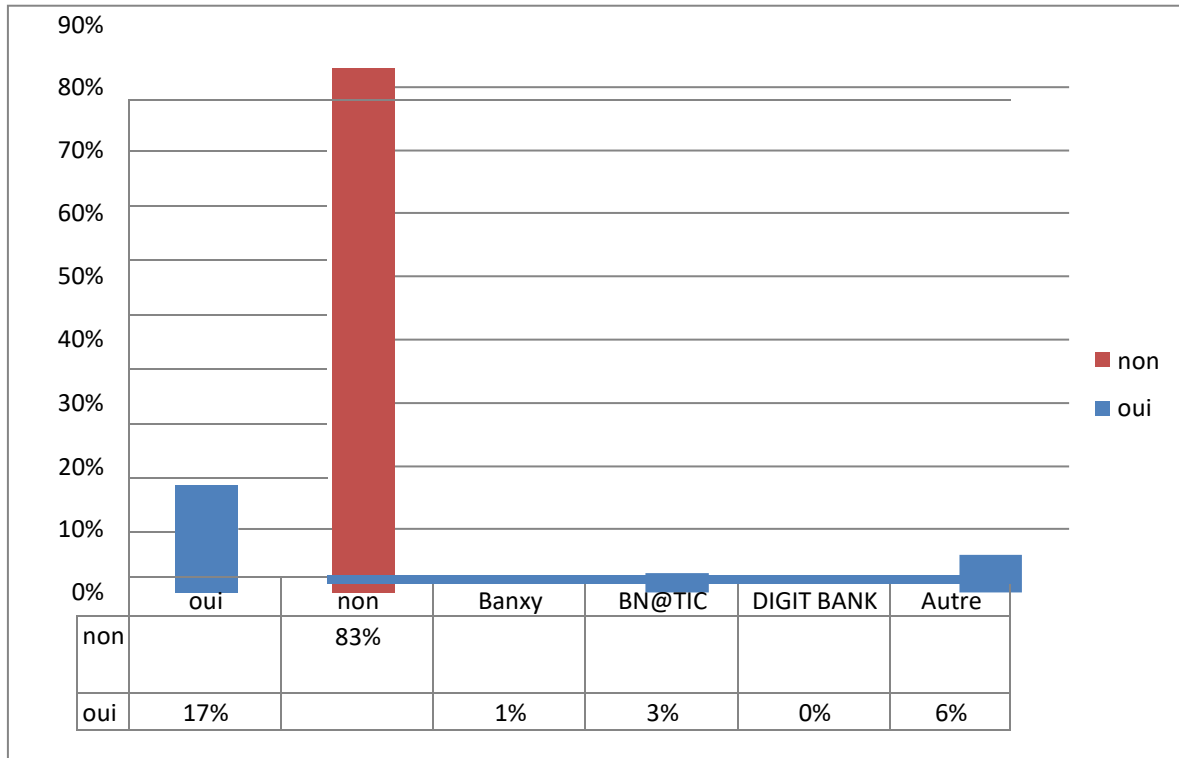
Nous remarquons que le service le plus connu par les clients de banque est l'application mobile (84.4%) de sondés, suivie par le distributeur automatique des billets avec (42.7%), (27.1%) pour le site internet, puis (14.6%) pour les e-mails, (12.5%) pour la messagerie instantané, enfin les autres canaux (5.2%).

Nous constatant que les clients des banques s'intéressent à la digitalisation.

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieur à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieurs à la taille de l'échantillon.**

### 1.8 L'utilisation des applications bancaires (banque mobiles)

L'objectif de cette question est de déterminer le taux d'utilisation des applications mobiles.



**Source :** Elaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

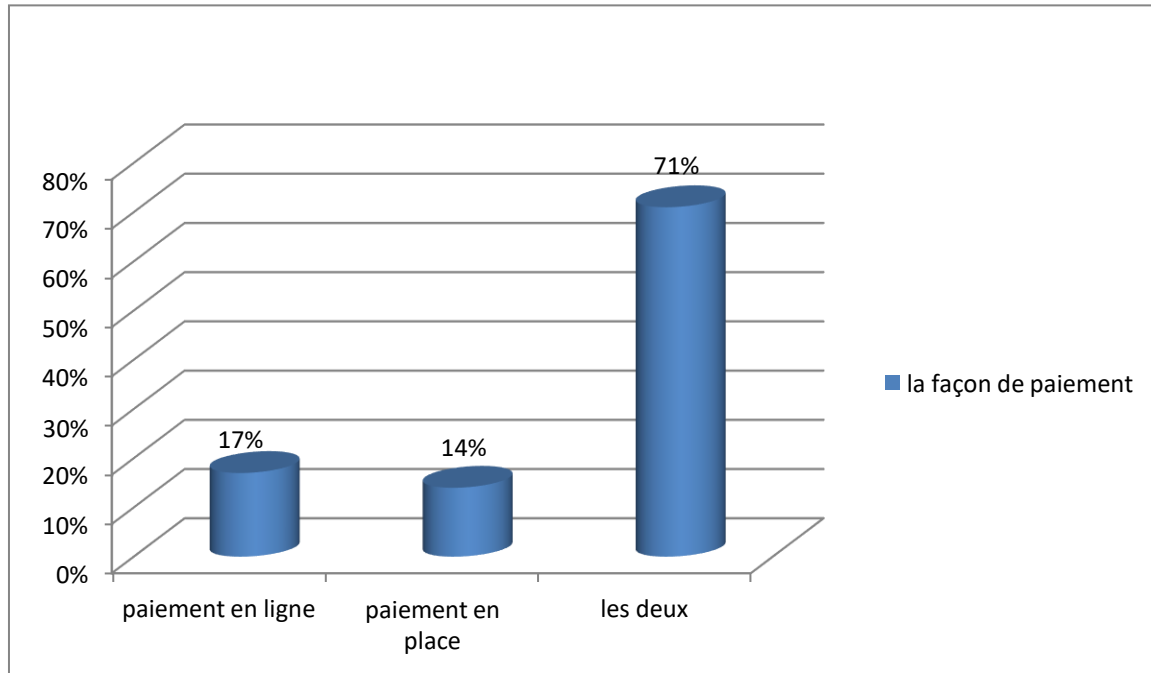
Nous remarquons que seulement 17% de la population sondée utilise les applications bancaires, tandis que 83% des clients n'utilise pas les applications mobiles.

Le manque d'utilisation des application bancaire revient a la nouveauté de ses produits dans le secteur bancaire et la méfiance des clients vis-à-vis a ses services proposer par la banque.

### 1.9 Canal de paiement

L'objectif de cette question est de connaître la façon de paiement la plus utilisée par les clients.

Figure n° 17 : canal de paiement



**Source : Elaborée par nos soins à partir des données d'enquête.**

Les résultats de notre enquête indiquent que la façon de paiement la plus utilisée par les clients est le moyen de paiement (en ligne et en place) avec un taux de (71%), suivie par le paiement en ligne (17%), ainsi que le paiement en place (14%).

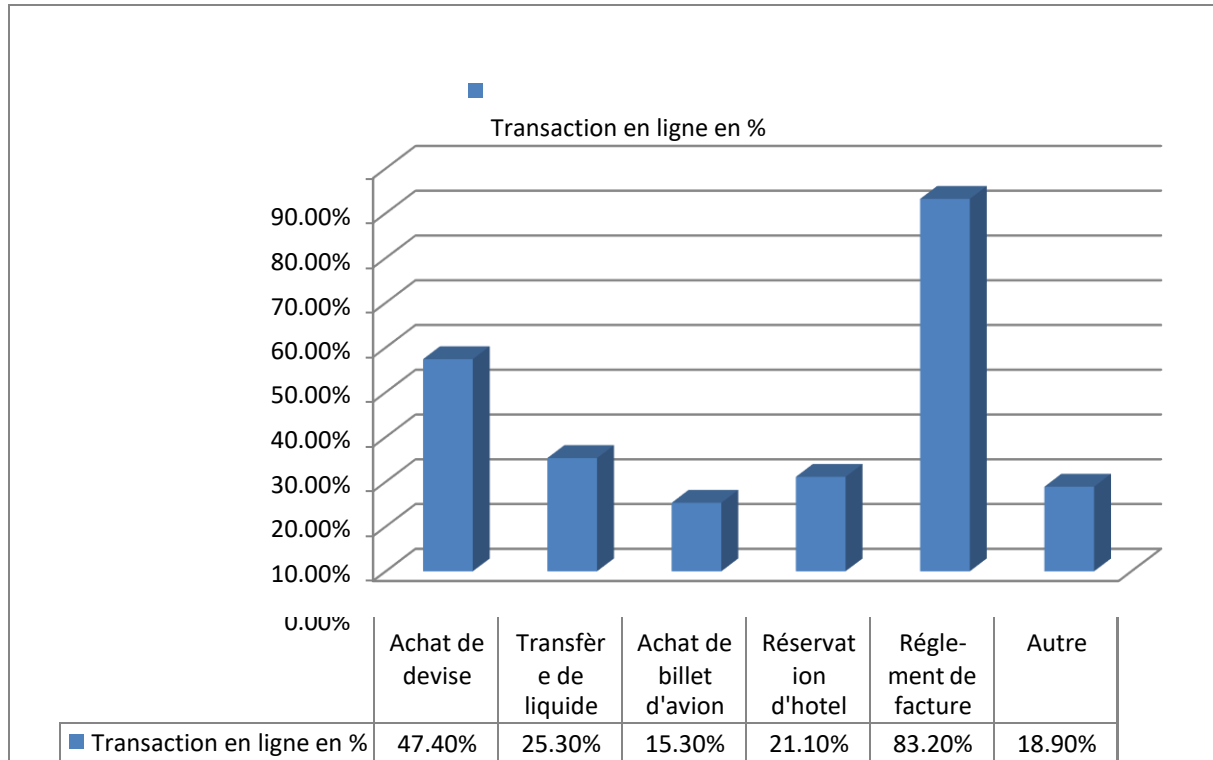
Nous constatons que le moyen de paiement en ligne est plus dominant que le paiement en place, ce qui implique que les clients s'intéressent de plus en plus à la digitalisation bancaire.

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieur à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieures à la taille de l'échantillon.**

## 1.10 Les transactions effectuées en ligne

L'objectif de cette question est de déterminer les types de transaction qu'effectue le client en ligne.

Figure n°18 : les transaction effectuées en ligne



Source : Elaborée par nos soins à partir des données d'enquête.

Nous remarquons que le règlement de facture est le plus dominant dans les type de transaction en ligne avec un taux de (83.2%), suivie par l'opération d'achat de devise avec (47.4%), puis les transferts de liquide à (25.3%), réservation d'hôtel pour (21.1%), ainsi lesachats des billets (15.3%), enfin (18.9%) pour les autres opérations de transaction.

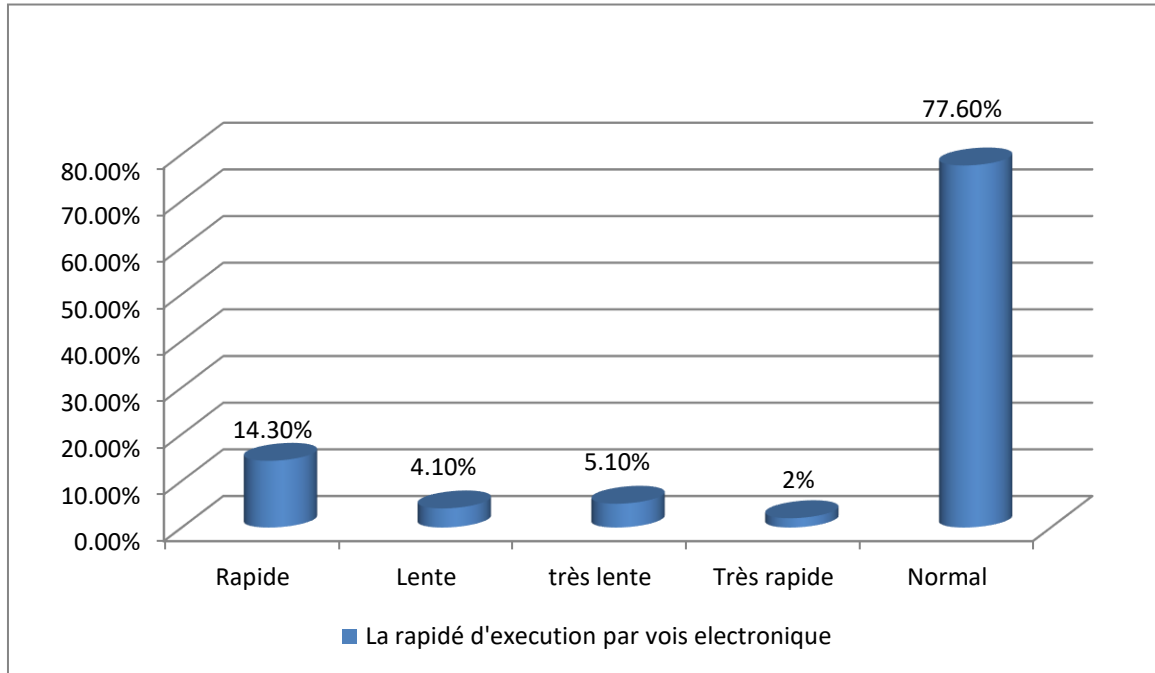
Malgré la méfiance des clients sur l'utilisation des applications bancaire, nous remarquons que cela ne la pas empêcher de les utilisée.

**N.B ; Vous allez remarquer que le pourcentage est supérieur à 100 %, c'est tout à fait normal, vu que c'est une question à choix multiple, donc automatiquement on aura un nombre de réponses supérieurs à la taille de l'enchantions.**

### 1.11 La rapidité d'exécutions des opérations par vois électroniques

L'objectifs de cette question est d'assignée la rapidité d'exécution des opérations par vois électroniques.

**Figure n°19 : la rapidité d'exécution**



**Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête**

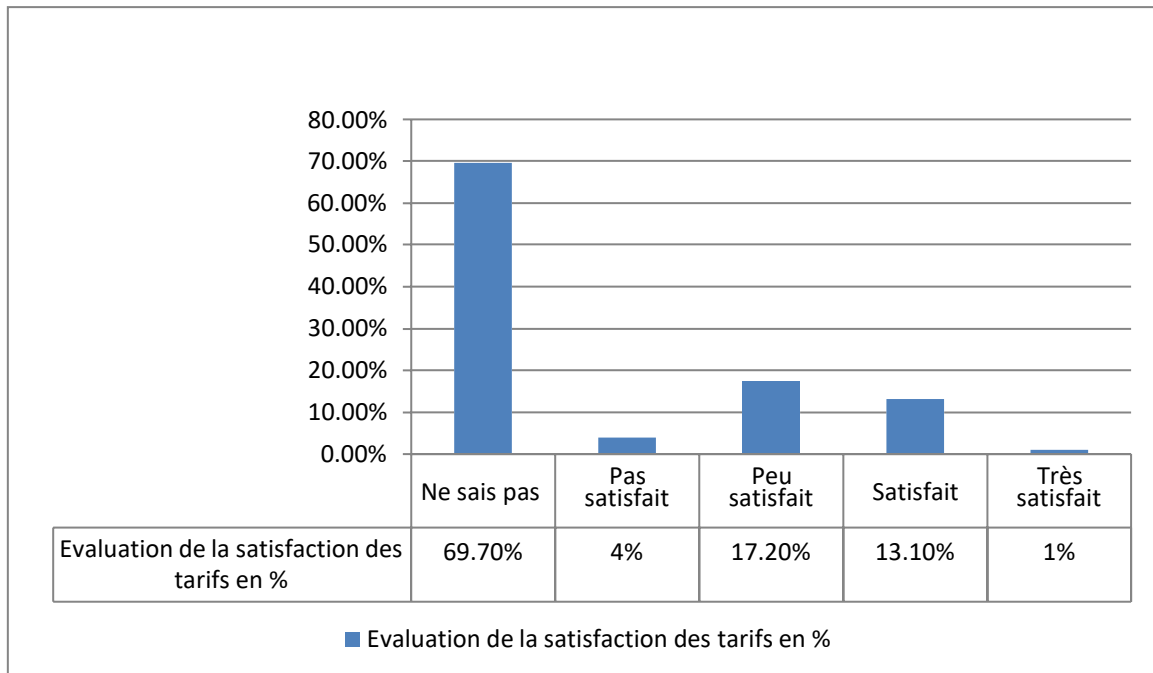
Les résultats indiquent que (77.6%) des clients ont sondés pour la catégorie normal, suivie par (14.3%) seulement qui trouvent l'exécutions des opérations rapide, tandis que (5.1%) et (4.1%) respectivement ont signalé très lente et lente. Enfin (2%) très rapide.

Les résultats de notre enquête démontrent que les opérations par voix électronique sont effectuées d'une manière normale, malgré les efforts fournis par les banques.

### 1.12 Evaluation de la satisfaction relative aux tarifs

L'objectif de cette question est d'évaluer le degré de satisfaction des clients par rapport aux tarifs appliquée par leurs banques.

**Figure n° 20 : évaluation de la satisfaction relative aux tarifs**



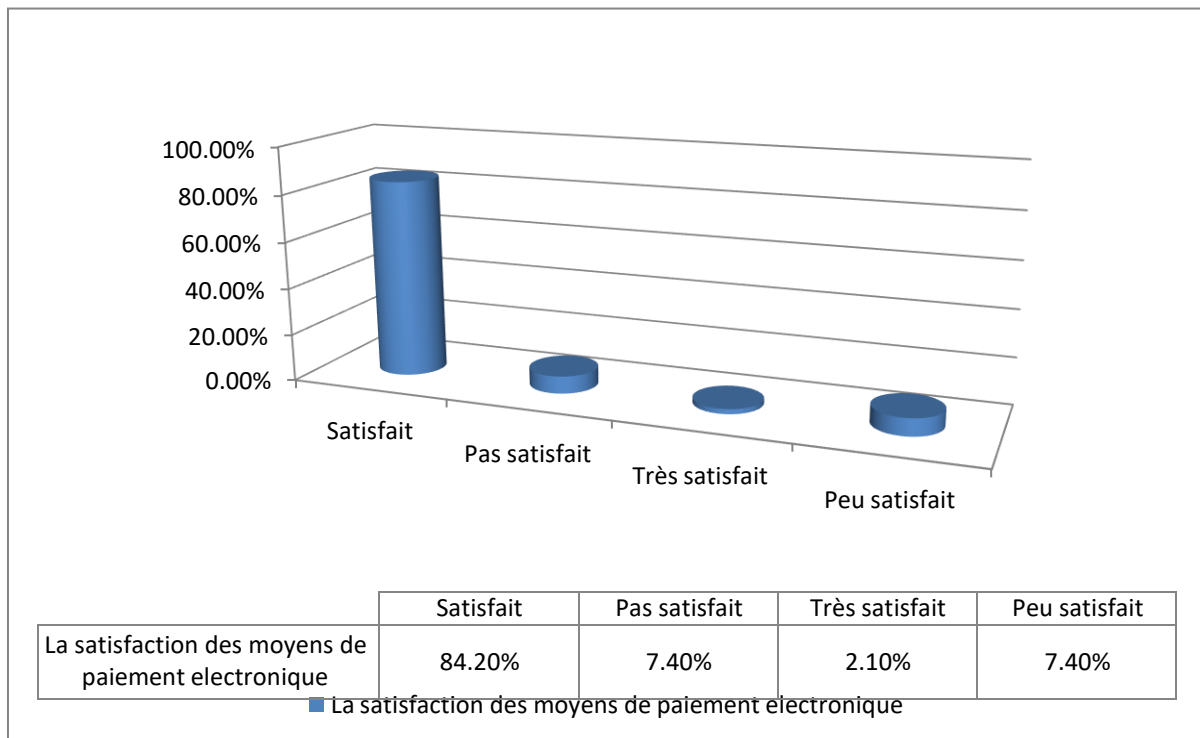
Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Nous remarquons, que (69.7%) des clients sondés ne connaissent pas les tarifs appliqué par leurs banques, suivie par (17.2%) peu satisfait, (13.1%) satisfait, (4%) pas satisfait, et seulement (1%) qui est satisfait de ces tarifs.

### 1.13 La satisfaction relative aux moyens de paiements électroniques

L'objectif de cette question est l'évaluation de degrés de satisfaction des clients relatives aux moyens de paiements électroniques émis par leurs banques.

Figure n°21 : La satisfaction relative aux moyens de paiements électroniques



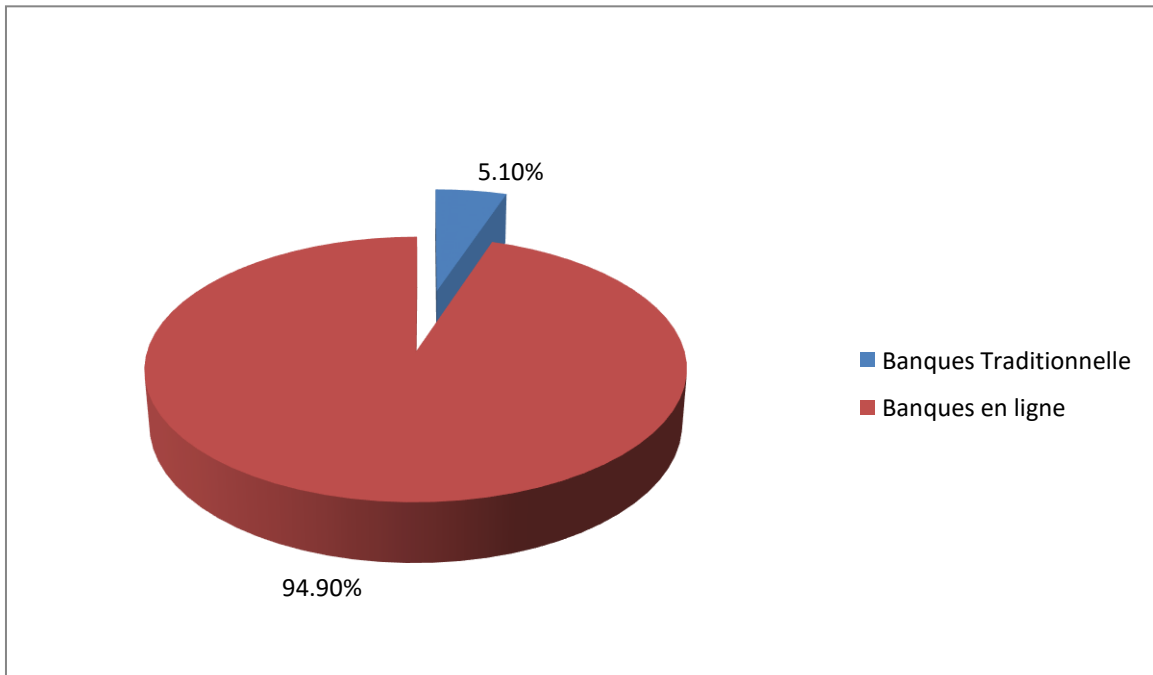
Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Les résultats démontrent que (84,20%) des clients sont satisfaits des moyens de paiement émis par leurs banques, tandis que le taux (7,40%) s'applique pour les deux catégories (pas satisfait et peu satisfait), contre un taux de (2,10%) qui sont très satisfait de ces moyens de paiement électroniques.

### 1.14 La banque la plus avantageuse aux clients

L'objectif de cette question est de distinguer quelles banques est favorisée par les clients.

**Figure n°22 : La banque la plus avantageuse aux clients**



Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

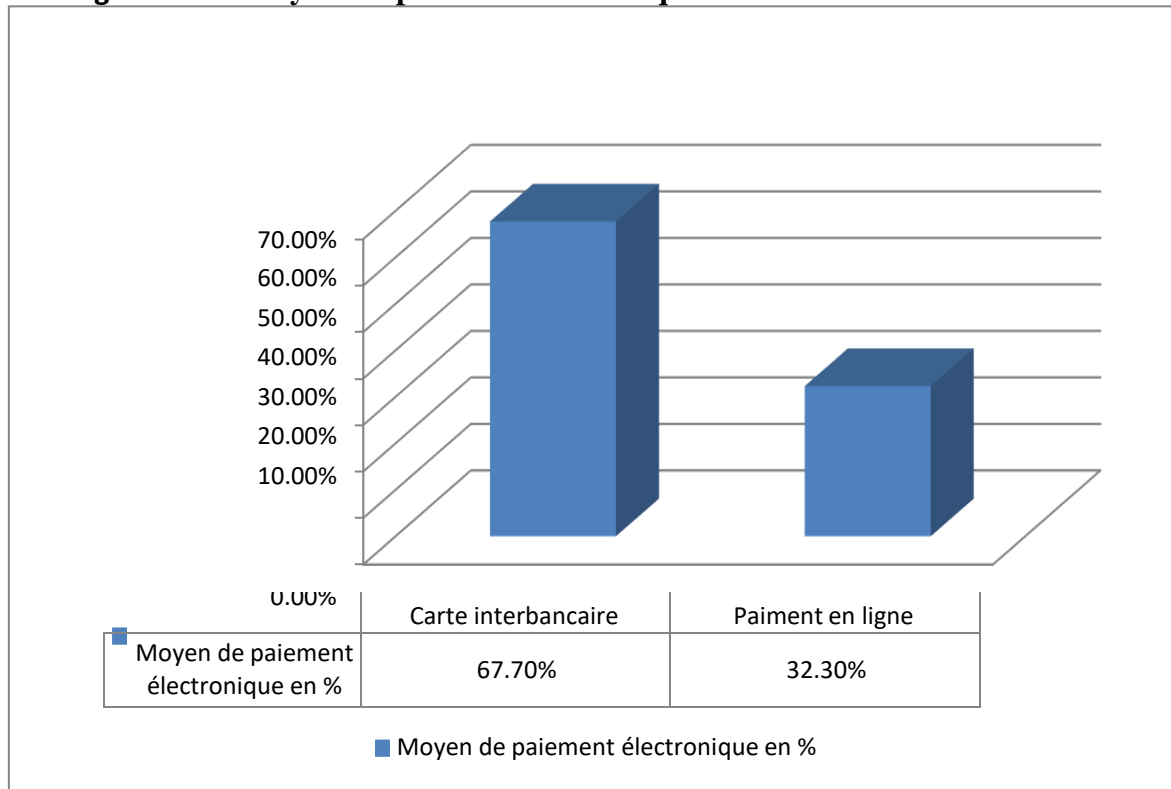
Les résultats démontrent que la banque en ligne est plus avantageuse que la banque traditionnelle. Les clients de la banque sont satisfaits aux différents services émis par la banque en ligne

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

### 1.15 Moyens de paiement électronique

L'objectif de cette question est de déterminer le moyen de paiement qui convient le plus aux clients.

Figure n°23 : Moyens de paiement électronique



Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Nous remarquons que (67,7%) sondés utilisent la carte interbancaire, tandis que (32,3%) préfèrent le paiement en ligne.

Dans notre enquête la majorité des clients utilisent le moyen de paiement électronique, ce qui démontre la facilité d'utilisation de la carte par rapport aux moyens du paiement en ligne qui est encore en phase de développement.

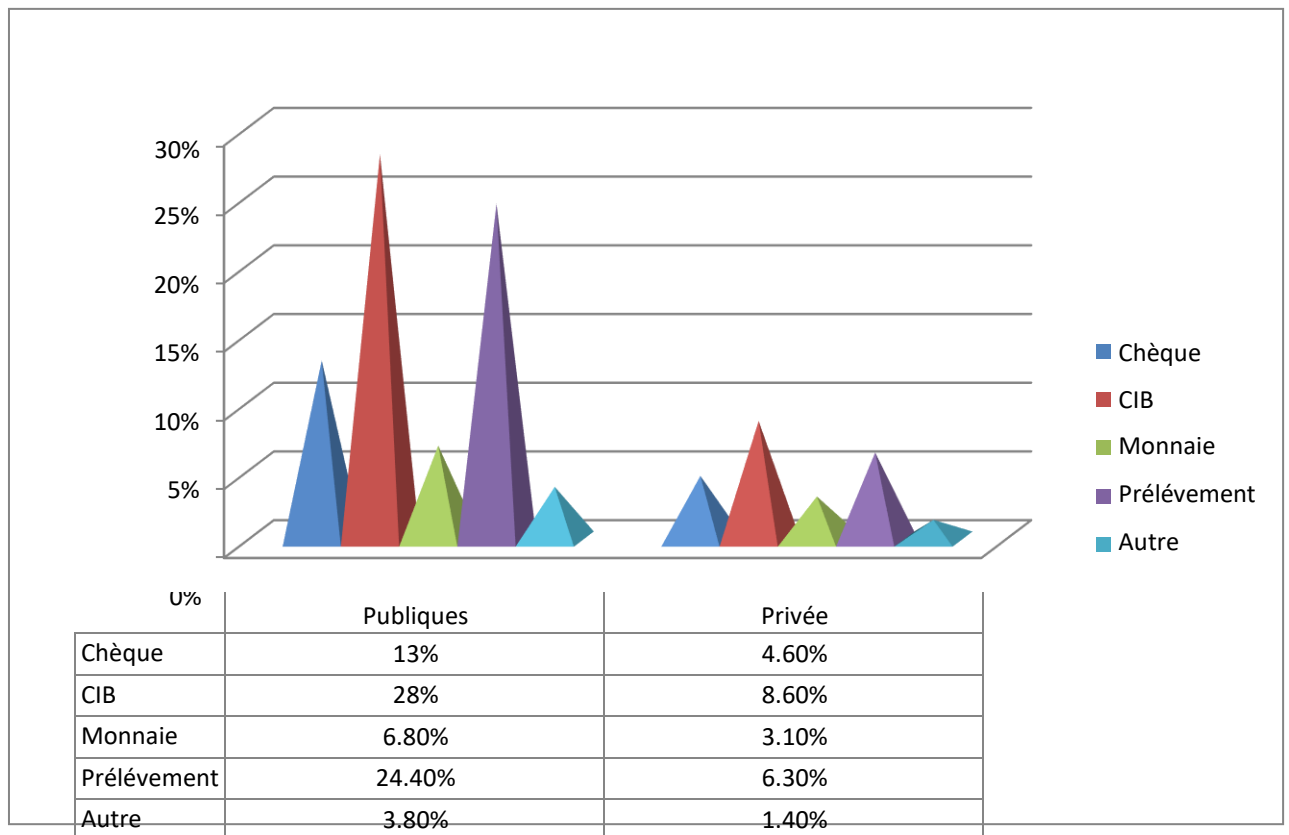
## Section 02 : Analyse bi-variée : tri croisé

### II analyse bi-variée

Nous avons utilisé l'analyse bi-variée qui consiste à analyser les variables des clients des banques principales.

#### 2.1 Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement utilisé par les clients

Figure n°24



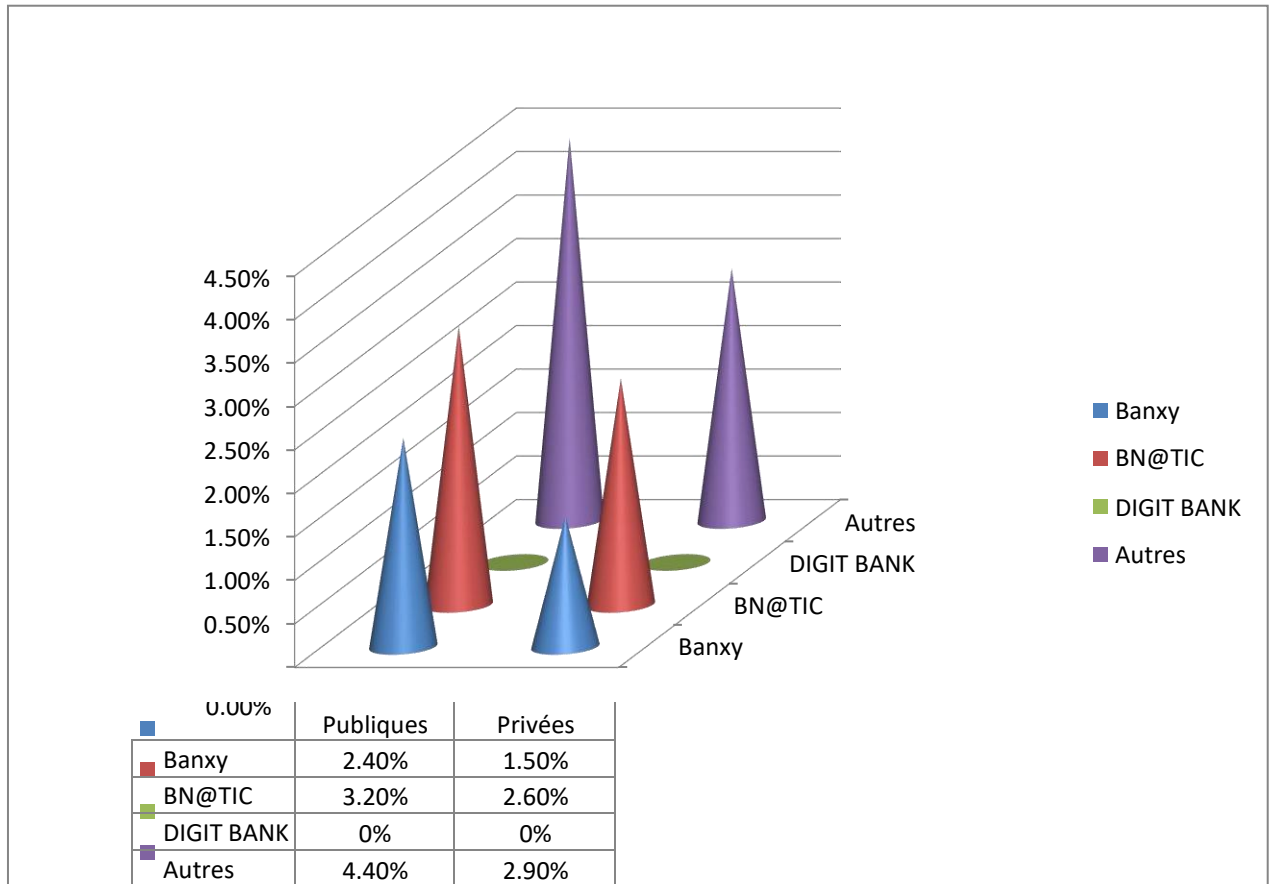
Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Nous remarquons que les clients des deux banques publique et privée préfèrent la carte interbancaire comme un moyen de paiement.

Nous constatant que le client bancaire est déjà sondée pour la facilité d'utilisation , la rapidité d'excusions des opérations ,ainsi la sécurité ce qui détermine la domination de la carte interbancaire dans les deux secteur bancaire (publique et privée)

## 2.2 Le croisement entre les clients des banques principales et l'utilisation des applications bancaires

Figure n°25



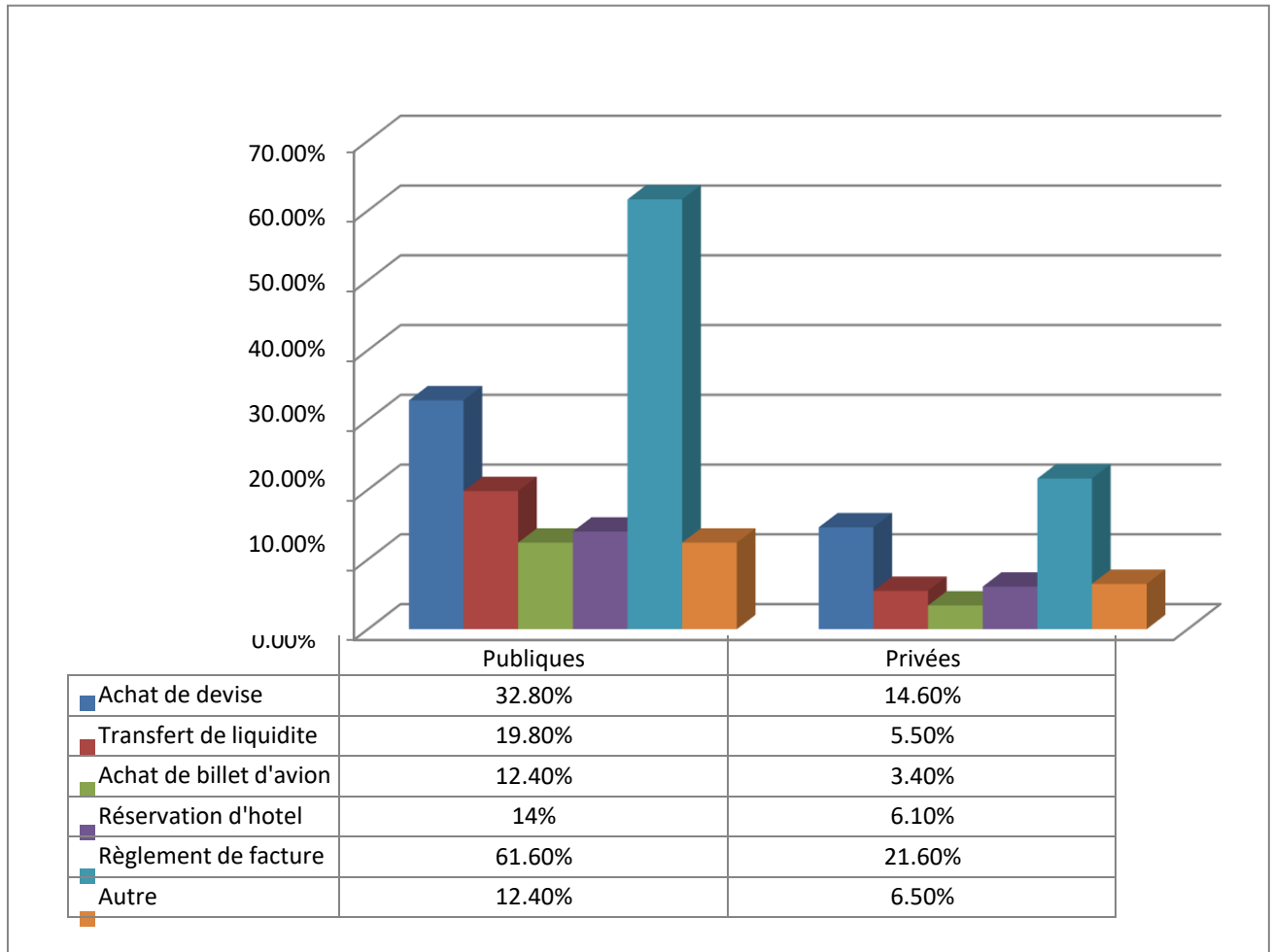
Source : Elaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Nous remarquons que les clients des deux banques publique et privée ont opté pour d'autres applications que celle proposés déjà.

Nous constatons que la digitalisation est encore en phase de développement. Ce qui fait que la majorité des applications bancaire ne sont pas connus par les divers clients.

### 2.3 Le croisement entre les clients des banques principales et les transactions effectuées en ligne

Figure n° 26

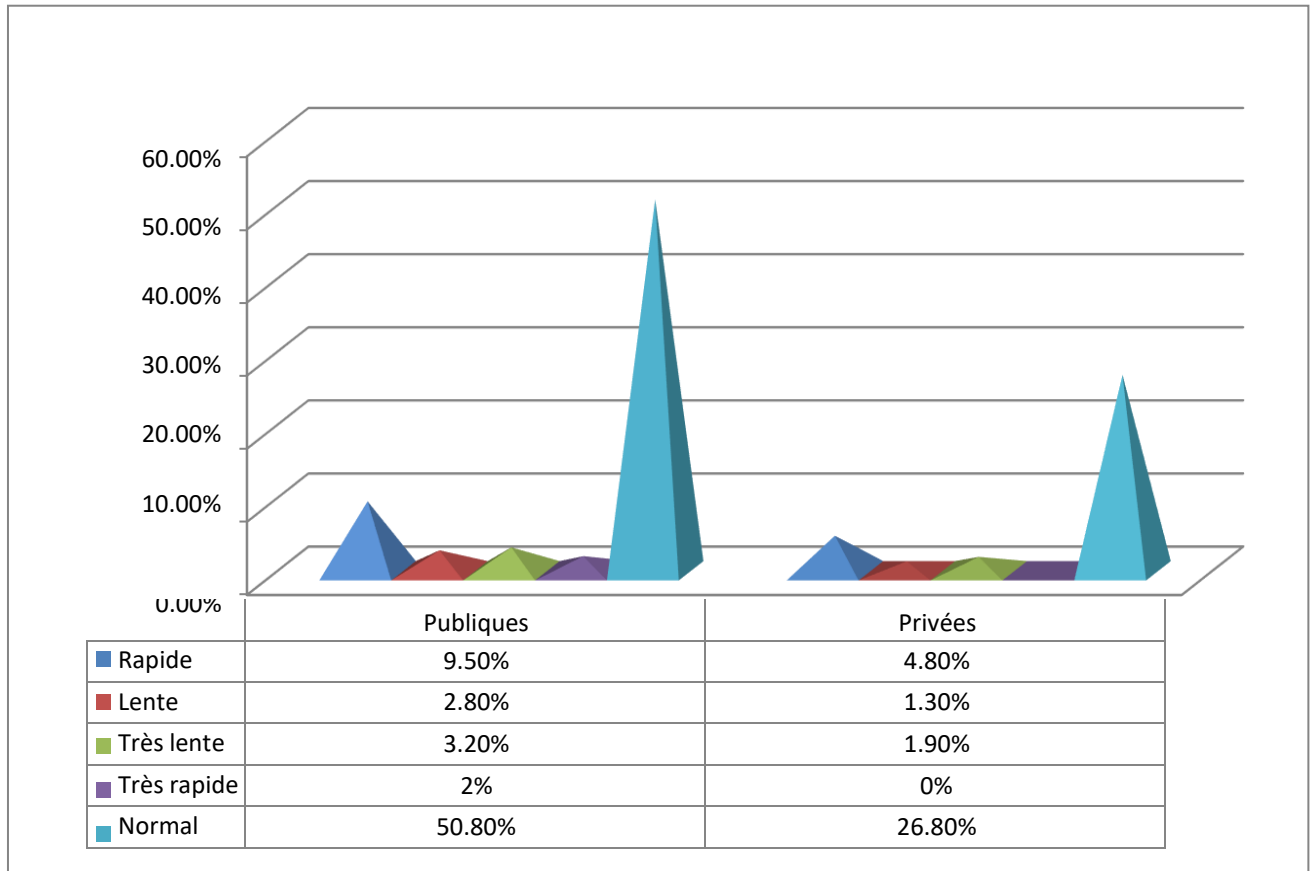


**Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête**

Les clients de notre enquête ont sondés pour l'utilisations des déférents services émis par la banque en ligne. Les résultats indiquent que la transaction la plus effectué en ligne par les clients desdeux banques publique et privée est le règlement de facture.

### 2.4 Le croisement entre les clients des banques principales et la rapidité d'exécutions des opérations

Figure n°27



Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

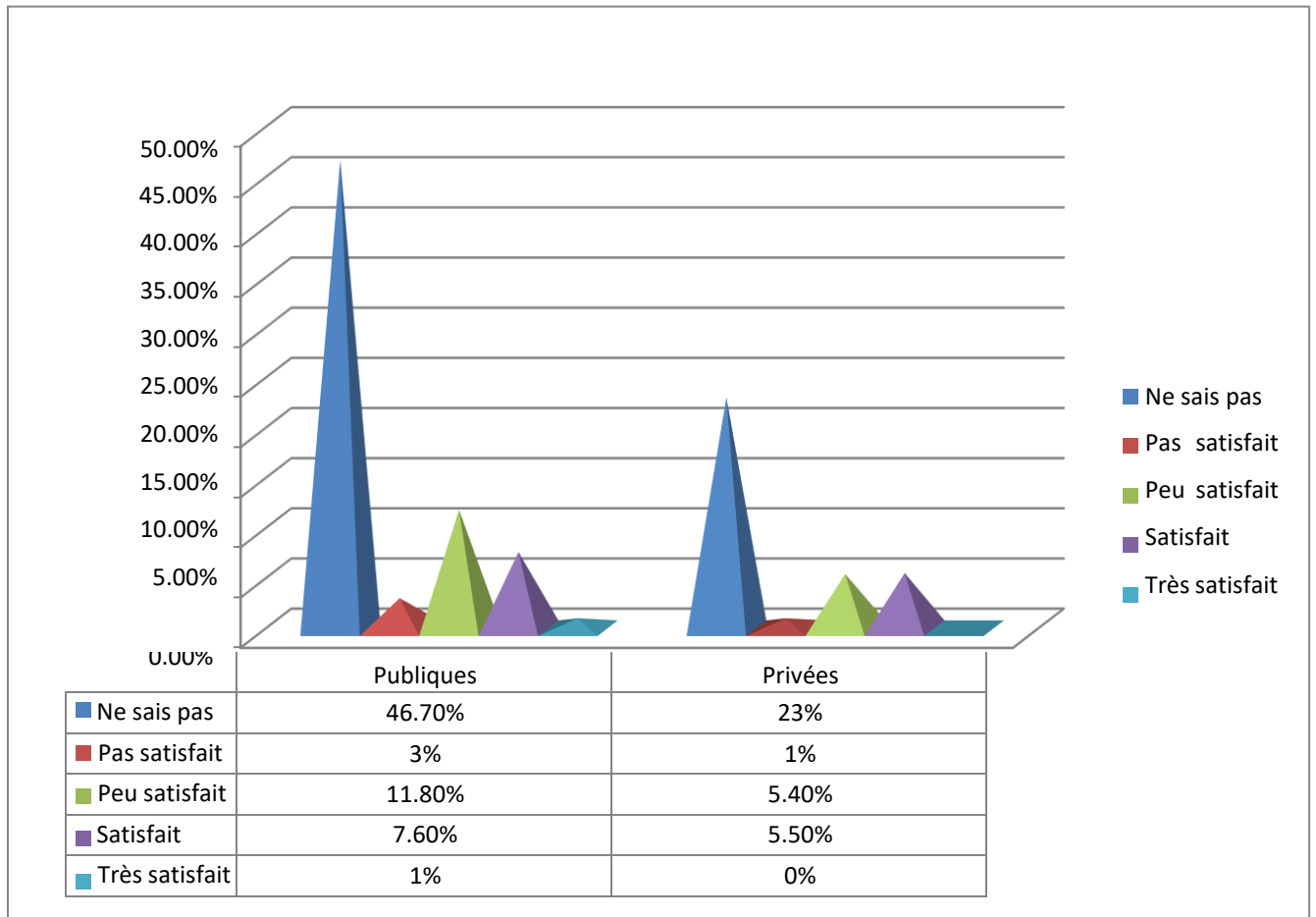
Nous constatons que les clients des deux banques publique et privée trouvent que la rapidité d'exécution des opérations est normale.

Vu la simplicité et le nombre très limité des clients qui utilisent ses application bancaire la réalisation des opérations devrait être réalisé d'une manière plus rapide.

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

### 2.5 Le croisement entre les clients des banques principales et l'évaluation de la satisfaction relative aux tarifs

Figure n° 28



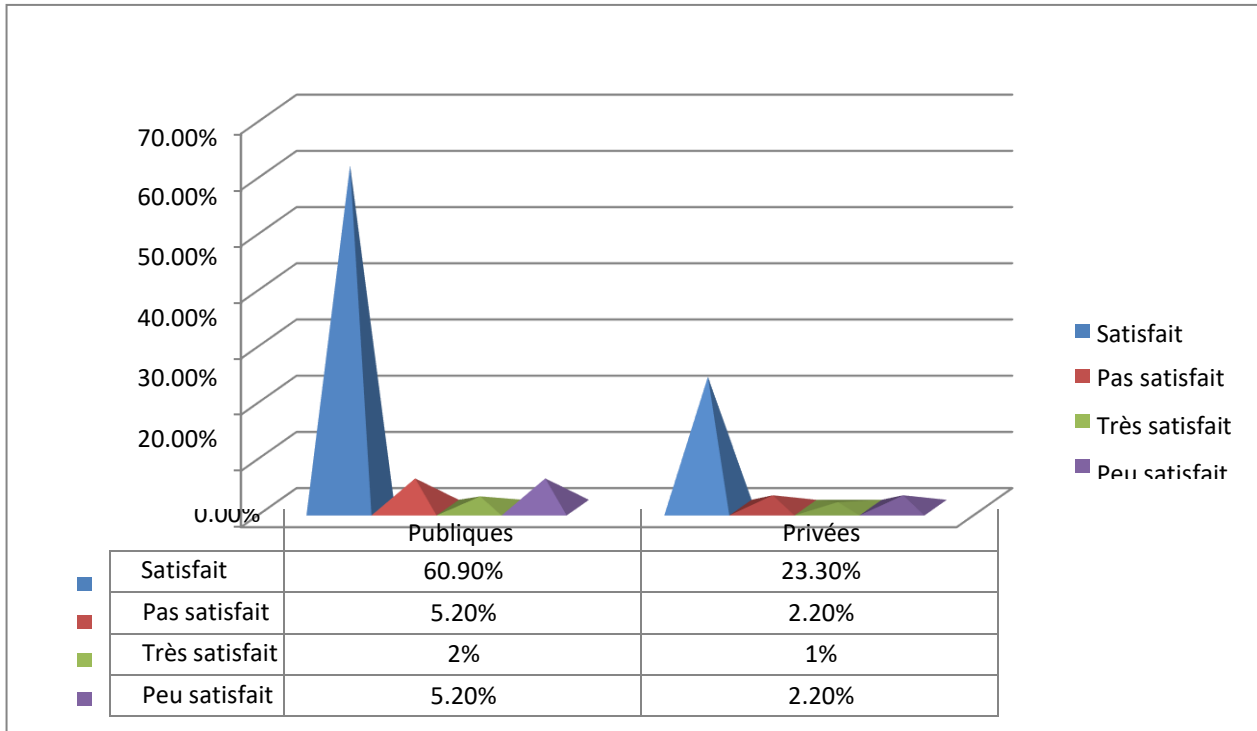
Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Les résultats indiquent que la majorité des clients des deux banques publique et privée ne sont pas au courant des tarifs appliqué.

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

### 2.6 Le croisement entre les clients des banques principales et la satisfaction relative aux moyens de paiement

Figure n° 29

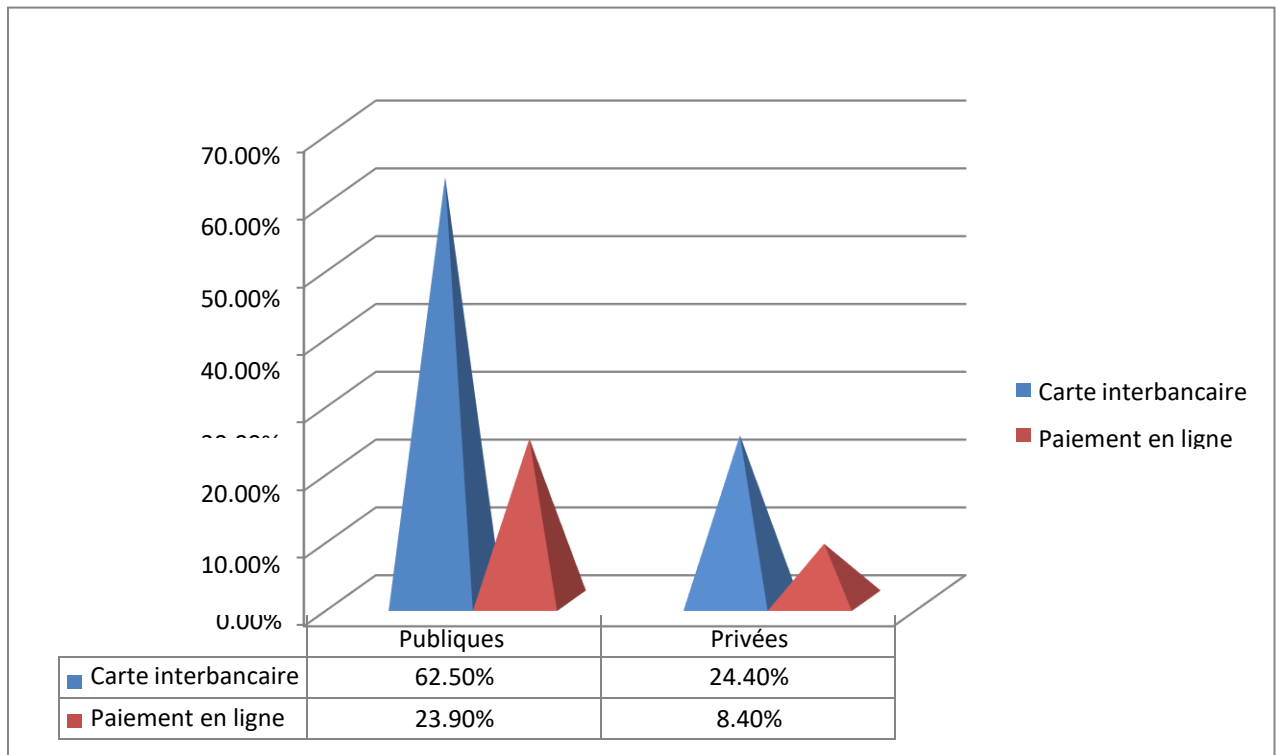


Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Les résultats indiquent que les clients des deux banques publique et privée sont satisfaits des moyens de paiement grâce à la simplicité d'utilisation et la disponibilité des différents services à tout moment.

### 2.7 Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement électroniques

Figure n° 30



Source : Elaborée par nos soins à partir des données de l'enquête

Les résultats indiquent que les clients des deux banques publique et privée optent pour la carte interbancaire que le paiement en ligne.

Les clients de banques se méfient des applications bancaires en ligne car ne font pas suffisamment confiance à leur banque. C'est parce que la digitalisation ne fait pas encore partie des traditions de la population mère.

### Section 03 : Discussion des résultats et vérifications des hypothèses de recherche

#### 1. Discussion des résultats

Une fois le questionnaire est renseigné, la phase du sondage consiste à procéder au dépouillement et à la saisie des données recueillie.

Suite aux résultats tenues dans notre enquête, les banques désormais ont qu'un seul objectif en tête ; conserver leur part de marché, et surtout leurs parts de clients pour réaliser leur but, Ainsi les canaux technologiques (TIC) représente des sources de création de valeurs pour les clients bancaire algériennes face a leurs attributions dans l'amélioration de la relation client. Suite cela et pour preuve nous avons démontré dans notre enquête quantitative une forte vulnérabilité des clients de banque publique vis-à-vis de canaux technologiques.

Nous avons pu prouver que le choix du canal renvoie aux spécificités du service recherché, et ceci en démontrant que les canaux digitale sont plus utilisé pour des services simple type ; règlement de facture et suivie des opérations alors que le canal physique est plus destiné à des services complexe type ; crédit bancaires ou plan d'épargne.

#### 2. vérifications des hypothèses

Après l'analyse et l'interprétation des résultats de notre enquête, nous allons procéder à la vérification des hypothèses posées au début de notre travail.

Notre analyse nous a permis de constater que :

- ❖ L'hypothèse 1 est confirmée, car les clients des banques utilisent la carte interbancaire plus que le paiement en ligne.

Il se dégage un grand taux de nos connaissances de résultats de recherche avec une forte dominance chez les clients de banques qui utilisent la carte interbancaire (CIB) par rapport aux clients qui possèdent le paiement en ligne.

L'utilisation de nouveau moyen de paiement (CIB plus que le paiement en ligne) demeure importante, comme le montre les résultats de notre enquête ;

L'utilisation de la carte interbancaire (CIB) : 67,70%

L'utilisation du paiement en ligne : 32,30%

### ❖ L'hypothèse 2

De ces résultats, il se dégage une opinion minoritaire des cibles sur l'utilisation de paiement en ligne.

Les résultats de notre étude révèlent que la figure n°14, nous nous rendons compte que l'hypothèse n°2 a été confirmée

D'après ces résultats, nous prouvons que l'utilisation de paiement en ligne demeure limité étant donnée son lancement récent.

### ❖ L'hypothèse 03

Les résultats des différentes questions posées sur l'évaluation de degré de la satisfaction relatifs :

- Evaluation de la satisfaction relative aux tarifs : 69,70% des clients sondés ne connaissent pas les tarifs appliqués.
- Evaluation de la satisfaction par rapport a la rapidité d'exécution des opérations par vois électronique : 77,60 des clients sondés la trouvent normal.

D'après les réponses ont déduit que les clients des banques publiques et privées ne sont pas satisfaits par rapport aux services relatifs au tarif et la rapidité d'exécutions des opérations.

Les résultats démontrent que l'hypothèse 03 est infirmée.

### **3. Les difficultés qui freinent le développement de la carte CIB en Algérie et les solutions**

Les difficultés qui freinent le développement de la carte CIB :

- Insuffisance d'automate et problèmes techniques répétitifs
- Manque de sensibilisation et méconnaissance de ce nouveau produit
- Mauvaise qualité des billets de banque en circulation
- Préférence du cash dans toutes les transactions d'achat ou de vente
- Réticence des commençants envers l'utilisation des TPE
- Manque de culture bancaire

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

---

- Absence d'interconnexion du réseau bancaire et non renouvellement des données du client en temps réel
- Les mentalités et les habitudes de la population
- La non volonté et l'état pour encourager et mettre en confiance l'utilisateur de la carte
- Limitation du plafond de retrait qui est jugé insuffisant
- Manque de formation des commerçants envers le fonctionnement du TPE
- L'oubli du mot de passe
- Manque de liquidité dans les différents automates

### **Les problèmes liés à l'utilisation de la carte**

- Manque de liquidité au niveau des distributeurs
- Le blocage de la carte
- Les problèmes de réseau
- Le retard des opérations de retrait et double prélèvement

Toutes ces difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de la carte interbancaire, représente un véritable frein quant à son utilisation. C'est la raison pour la quelle il faut que les autorités bancaire prennent les choses en main afin de développer ce produit.

**Les solutions** envisagé sont nombreuses et doivent être prises en considération. A ce titre, il va falloir :

- Instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux
- Réparer rapidement les automates tombés en panne
- Changer les mentalités des citoyens par plus de campagnes de sensibilisation
- Améliorer la qualité des billets de banque en circulation
- Obliger les gens à payer avec carte dans les surfaces commerciales, pharmacies, hôtels...
- Encourager les commerçants à installer et à utiliser les TPE par des mesures incitatives telles que la baisse d'impôt
- Mettre plusieurs centres d'information pour tous les clients hésitant encore à utiliser la carte
- Mettre en place un réseau qui permet l'interconnexion bancaire
- Mettre en place des règles juridiques pour protéger l'utilisateur de la carte interbancaire en cas de vol et de fraude

## Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses

---

- Augmenter le plafond de retrait
- Résoudre les problèmes de commerce informel
- Alimenter les automates en liquidité et surtout durant les week-ends

Si les solutions sont prises en compte par les autorités monétaires, l'utilisation de la carte interbancaire pourrait se substituer aux espèces et au chèque.

### **Conclusion**

L'introduction des moyens de paiement électronique et mobile dans le marché Algérien prouve la volonté des autorités financière d'accélérer l'évolution et le développement des nouveaux moyens de paiement.

La monétique offre une nouvelle prestation bancaire alliant permanence, diversité et proximité du service à travers le réseau interbancaire. Les paiements par cartes interbancaires procurent également plusieurs avantages aux commerçants et diminuant les risques et les coûts de gestion.

Dans ce cadre, nous avons constaté après l'analyse et l'interprétation des résultats que la carte interbancaire est détenue par la majorité des clients de la banque et est utilisées de manière occasionnelle par ailleurs, nous avons noté que la carte interbancaire demeure encore sous utilisée par rapport aux autres moyens de paiement entre autre les espèces et le chèque.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Les nouvelles technologies se sont succéder ces dernières années modifiant ainsi la nature des services bancaires et financiers. Elles deviendront progressivement des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire.

Dans ce cadre l'Algérie est passée par plusieurs étapes afin de s'adapter à l'économie de marché en promulguant plusieurs lois relatives aux réformes économiques notamment la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit marquée par l'autonomie de la Banque Centrale et la commercialité des banques publiques. Par la suite, d'autres lois ont été promulguées dans le but de moderniser et développer le système bancaire Algérien (loi 03-11 de 2005 sur LMC).

Le projet de modernisation et de développement du système bancaire s'est fait par l'introduction de nouveaux systèmes et moyens de paiement, ainsi que l'apparition du paiement en ligne qui reste encore à un stade embryonnaire.

Parmi les réformes de monétique qui est considérée comme un instrument inévitable pour évaluer le degré de modernisation d'un système bancaire. La monétique en Algérie ne cesse de se développer notamment par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires. Toutefois, les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à ce projet de monétique vu l'état actuel de l'utilisation de la carte bancaire.

La généralisation de la monétique en Algérie est une tâche assez difficile en raison de culture imprégnée chez les clients du fait du manque de confiance dans ces nouvelles innovations technologiques.

L'introduction de nouveaux produits bancaires constitue un outil pour l'acceptation de la monétique, mais nous remarquerons aussi que les clients préfèrent le retrait devant le guichetier et le paiement en liquide par rapport aux autres moyens de paiement et cela est dû à une culture bancaire.

Pour aboutir à notre objectif et répondre à notre problématique de base, nous avons d'abord essayé de cerner l'objet de notre travail en son plan théorique, avec la définition de système de paiement et de règlement, et la présentation des moyens de paiement qui facilitent l'exercice des transactions économiques et commerciales.

## Conclusion générale

---

Le comportement des agents économiques algériens est différent et subit le poids de la législation, de la réglementation rigoureuse en contradiction avec les décisions économiques, des largesses en matière de lutte contre certains fléaux économiques notamment en ce qui concerne l'économie informelle. L'absence d'incitation de la part des banques, le peu d'enchantement pour les campagnes publicitaires, une seule campagne publicitaire lors du lancement du produit technologique nouveau ne suffit pas, à titre d'exemple.

La mutation des moyens de paiement passe par l'innovation technologique conjuguée à un nouveau contexte réglementaire et un nouveau cadre concurrentiel, à la recherche de nouveaux modèles de solution. Si les moyens de paiement traditionnels représentent toujours l'essentiel des supports utilisés, de nouveaux moyens de paiement sont apparus et commencent à trouver leur place dans le marché. La digitalisation des échanges et des transactions va catalyser leur développement et favoriser l'essor de nouveaux supports physiques de l'offre et de nouveaux procédés de paiement.

Les banques devront compter avec une concurrence renouvelée faite autant de coopérations que de compétitions avec les nouveaux acteurs, tant sur l'émission de nouvelles solutions que sur le traitement des opérations. Enfin, la transformation des systèmes et des infrastructures de paiement, avec la capacité à exécuter des transactions plus rapidement sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, est susceptible de créer les conditions d'un paiement en temps réel, avec des débits et des crédits immédiats sur les comptes. Le monde du paiement instantané pourrait changer résolument la donne dans les usages au quotidien et bouleverser un peu plus les équilibres entre les filières de paiement.

Le but de notre modeste travail consiste à apporter un éclairage dans le domaine de la modernisation des systèmes de paiement électronique « Monétique ». Nous ne prétendons pas avoir traité le sujet dans son intégralité, car il ne consiste qu'une initiation à la recherche. D'autres viendront mettre davantage la lumière sur d'autres aspects de la monétique que nous n'avons pas pu aborder dans ce présent travail.

# **Bibliographie**

# Bibliographie

## Ouvrages

- BERNET-ROLLANDE Luc, « principe d technique bancaire », Ed, Dunod, Paris, 2008.
- CHEHRIT K, « Technique et pratique bancaires financières et boursières », Edition G.A.L Alger 2003.
- COMBE François, TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », Ed, Gualino, Paris, 2011.
- DOMIQUE Ramburre « les systèmes de paiement », Ed, Economica, 2005.
- HENRI, Guitton et Bramouille, Gérard « économie politique » 13eme éditions Dalloz, paris 1998.
- Jean-Pierre Toerning et François Brion, « les moyens de paiement ».
- KHALED, Remouche, et ALEM, Abdelkrim. « Principes du secteur de l'économie :finance », Edition eBizguide, 2004.
- S PIEDELVIERE, « Instrument des crédits et de paiement » Ed, Dalloz, Paris, 1999.

## Revus et articles :

- ABDELKADER, Zaher. « Le crédit populaire d'Algérie lance l'échange de données informatisées au profit des entreprises », Interface Médias, 23 mars 2013, (consultée le 29 octobre 2021).
- Article 543 bis 23 du code de commerce Algérien 2007.
- Article 543 bis 23 du journal officiel de la république algérienne N°11 de 09 février 2005.
- Articles 2 de la recommandation n°97/489/CE de la commission Européenne du 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE n°L 208, 2 aout 1997.
- GHALEMA.A. : « Les défis de la monnaie électronique pour la banque central et sa politique monétaire. Revue des sciences humaines n°21, université Mohamed khider, Biskra.
- La monnaie centrale représente les avoirs détenus sur les livres de la banque centrale.
- Person to Person : mode de communication électronique direct.
- S.lanskay, la nature juridique de la monnaie électronique, Bulletin de la banque de France, N°70, octobre 1999.
- TEBIB H. : La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005-2013, revue des science humaines N°34, université Mohamed Khidher , Biskra ,2014.

## Mémoires et thèses

- LAZREG M. : « la monétique en Algérie en 2007 : réalité », mémoire fin d'étude université d'Oran Es-Sénia, 2008-2009.
- IKHLEF A. : « innovation technologiques des services bancaires », mémoire fin d'étude, université d'Oran, 2014.
- Lalali Rachid : « contribution à l'étude à la bancarisation et la collecte des ressources en Algérie ». mémoire fin d'étude en science économique, Bejaia, 2003.

- Gneinlaha Modeste Ouattara, Université Catholique D’Afrique de l’ouest/ Unité universitaire d’Abidjan (UCA/UUA), Master 1-droit des affaires 2010
- Laetitia chaix « le paiement mobile : perspectives » économique, modèles d’affaires et en jeux concurrentiels thèse de doctorat, université de Nice Sophie Antipolis 2014.
- RICHARD, Montbeyre. « Le transfert de données bancaires à caractères personnel vers les Etats-Unis : Aspects juridiques de l’affaire SWIFT », mémoire de Master 02 professionnel droit de l’internet public, l’université paris I Panthéon, 01 février 2008.
- NAZERI.B, Coulibaly. « La surveillance et l’exploitation bancaire d’un système de règlement brut en temps réel (RTGS) », Centre Africain d’Etude supérieures en Gestion (CESAG), mémoire de fin d’étude, promotion 2002.

### Site internet

- [http :/www.ecofinanc.com](http://www.ecofinanc.com).consulté le 20/09/2021
- [www.Zebank.fr](http://www.Zebank.fr). « ZABANK » consulté le 20 /09/2021
- [www.lafinancepourtus.com/pratique/banque/moyens](http://www.lafinancepourtus.com/pratique/banque/moyens)du paiement/avantage et inconvénients des chèques (consultée le 20 septembre 2021).
- [www.wikimemoires.net/avantages et inconvénients des moyens du paiement](http://www.wikimemoires.net/avantages-et-inconvénients-des-moyens-du-paiement)(consultée le 20/09/2021).
- [www.wikimémoire.net/avantageetinconvénientdesmoyensdepaiement](http://www.wikimémoire.net/avantageetinconvénientdesmoyensdepaiement), (consultée le 25/09/2021).
- [http://bank-of-algeria.dz/chapitre\\_VI.pdf](http://bank-of-algeria.dz/chapitre_VI.pdf), (consulté le 26/11/2021).

### Rapports

- Bulletin de la banque de France, n<sup>0</sup>91, juillet 2001.
- Rapport de la banque d’Algérie (2006) : Modernisation de l’infrastructure du système bancaire.
- Rapport de la banque d’Algérie (2006) : Modernisation de l’infrastructure du système de paiement, p110 ([http://www.bank-of-algeria.dz/rapprt\\_ba/chap\\_06\\_06.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/rapprt_ba/chap_06_06.pdf)) (page consultée le 28/10/20121).
- Rapport annuel de la banque d’Algérie (2018) : Le secteur bancaire Algérien, (consultée le 02/12/2021).

## **Lois**

- La loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. La loi n° 90-10 en date du 14-04- 1990 relatives à la monnaie et au crédit. Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 901-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance N°66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966, p01.
- Par l'ordonnance N°66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel N°75, date 5 septembre 1969, p02.

# **Liste des figures et des tableaux**

## Liste des tableaux

---

<i>Tableaux n°</i>	<i>Désignation</i>	<i>Page</i>
1	Les déferentes avantages et inconvénients du chèque	16
2	Les déferentes avantages et inconvénients du virement	18
3	Les déferentes avantages et inconvénients du prélèvement	19
4	Banque et établissement financier en activité	41
5	Evolution du secteur bancaire algérien en 2018	42
6	Nombre d'agence et effectif des banques privée et publique en 2017	44
7	Indicateur de solvabilité des banques	46
8	Ration de liquidité des banques	48
9	Ration des créances classée et taux de provisionnement	49
10	Indicateur de rentabilité des banques	50
11	Evolution des ressources collectées des banques	53
12	Répartition des dépôts par secteur bancaire	55
13	Répartition des crédits bancaires	57
14	Répartition des crédits par maturité	59
15	Les actionnaires de la SATIM	64

## Liste des figures

---

<i>Figure n°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Page</i>
1	Circulation du chèque	14
2	Descriptif d'une carte bancaire	30
3	Evolution de la carte interbancaire pendant la période 2010-2018	66
4	Evolution de DAB pendant la période 2008-2017	71
5	Evolution du nombre de TPE durant la période 2008-2017	72
6	Genre de l'enquête	82
7	Les tranches d'âges	83
8	Catégorie socioprofessionnelle	84
9	La possession d'un compte bancaire	86
10	Les banques principales	87
11	Les types de client	88
12	Relation avec la banque	89
13	Le canal de communication	90
14	Les instruments de paiement utilisé par les clients	91
15	Les services digitaux	92
16	L'utilisation des applications bancaire	93
17	Le canal de paiement	94
18	Les transactions effectuées en ligne	95
19	La rapidité d'exécution des opérations par voies électronique	96
20	Evaluation de la satisfaction relative aux tarifs	97
21	La satisfaction relative aux moyens de paiement électroniques	98
22	La banque la plus avantageuse aux clients	99

## Liste des figures

---

23	Moyens de paiement électronique	100
24	Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement utilisé par les clients	101
25	Le croisement entre les clients des banques principales et l'utilisation des applications bancaires	102
26	Le croisement entre les clients des banques principales et les transactions effectuées e ligne	103
27	Le croisement entre les clients des banques principales et la rapidité d'exécution des opérations	104
28	Le croisement entre les clients des banques principales et l'évaluation de la satisfaction relative aux tarifs	105
29	Le croisement entre les clients des banques principales et la satisfaction relative aux moyens de paiement	106
30	Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement électronique	107

## ANNEXE

### Analyse uni-variée : Tri à plat

**Tableau n°01 : le profil de l'enquête**

	Fréquence	Pourcentage
Femme	23	23%
Homme	77	77%
totale	100	100%

**Tableau n° 02 : la tranche d'âge des clients**

	Fréquence	Pourcentage
19 à 25 ans	72	72%
25 à 35 ans	28	28%
35 à 45 ans	0	0
plus de 45 ans	2	2%
Total	100	100,0

**Tableau n° 03 : La catégorie socioprofessionnel**

	Fréquence	Pourcentage	
Valide	Agriculture	1	1%
	Commerçant	3	3%
	Etudiant	71	71%
	Cadre supérieur	2	2%
	Fonctionnaire	3	3%
	Retraité	1	1%
	Fonctionnaire	15	15%
	Profession libéral (médecine, avocat, pharmacien...)	2	2%
	Sans emploi	2	2%
	Total	100	100%

## ANNEXE

**Tableau n° 04 : le niveau d'étude**

	Fréquence	Pourcentage
Primaire	00	00%
Collège	00	00%
Lycée	5	5%
Université	95	95%
Total	100	100%

**Tableau°05 : La possession d'un compte bancaire**

	Fréquence	Pourcentage
Non	1	1%
Oui	99	99%
Total	100	100%

**Tableau n° 06 : Type de banque**

	Fréquence	Pourcentage
Publique	76	76%
Privée	24	24%
Total	100	100%

**Tableau n° 07 : Catégorie de client**

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage validé
Professionnel	87	87%	92.3%
Particulier	4	4%	4.4%
Les deux	3	3%	3.3%
Total	94	94%	100%
Observation manquant	6	6%	
Total	100	100%	

## ANNEXE

**Tableau n°8 : fréquence rendez vous a la banque**

	Fréquence	Pourcentage	Observation validé
Moins d'une fois par an	19	19%	20.4%
Une fois par an	19	19%	20.4%
Tous les trimestres	49	49%	50.1%
Tous les mois	8	8%	8.2%
Chaque semaine	2	2%	3.6%
Total	97	97%	102.7%
Observation manquant	3%	3%	
Total	100	100%	

**Tableau n°9 : canal préférer être contacter par la banque**

	Fréquence	Pourcentage	Observation validé
agence	64	64%	66.7%
Téléphone	25	25%	26%
Internet	23	23%	24%
SMS	18	18%	18.8%
Total	130	130%	135.5%

**Tableau n°10 : les instrument du paiement utiliser**

	Fréquence	Pourcentage
chèque	42	42%
CIB	62	62%
monnaie	29	29%
Prélèvement automatique	4	4%
Autres	3	3%%
Total	140	140%

## ANNEXE

**Tableau n°11 : Services bancaire digitaux**

	Fréquence	Pourcentage
Application mobile	81	81%
Site internet	26	26%
DAB	41	41%
E-mail	14	14%
SMS	12	12%
Autres	5	5%
Total	179	179%

**Tableaux n° 12 : l'utilisation des application bancaire**

	Fréquence	Pourcentage
oui	17	17%
Non	83	83%
Total	100%	100%

**Tableau n° 13 : canal de paiement**

	Fréquence	Pourcentage
En ligne	17	17%
En place	14	14%%
Les deux	69	69%
Total	100%	100%

**Tableau n° 14 : type de transaction effectué par les clients du banque**

	Fréquence	Pourcentage
Achat de devise	45	45%
Transfère de liquidité	25	25%
Achat de billet d'avion	15	15%
Réservation d'hôtel	20	20%
Règlement de facture	79	79%
Autres	18	18%
Total	202	202%

## ANNEXE

**Tableau n°15 : La rapidité d'exécution des opérations par voies électronique**

	Fréquence	Pourcentage
Rapide	14	14%
Lente	4	4%
Très lente	5	5%
Très rapide	2	2%
Normal	76	76%
Total	101	101%

**Tableau n°16 :**

	Fréquence	Pourcentage
Rapide	14	14%
Lente	4	4%
Très lente	5	5%
Très rapide	2	2%
Normal	76	76%
Total	101	101%

**Tableau n°17 : problème de paiement électronique**

	Fréquence	Pourcentage
Oui	9	9%
Non	89	89%
Transaction échouer	5	4%
Fraude	0	0%
Autre	4	4%
Observation manquant	3	3%
Total	100	100%

## ANNEXE

**Tableau n°18 : le degré de satisfaction des moyens de paiement électronique**

	Fréquence	Pourcentage
satisfait	84	84%
Pas satisfait	7	7%
Très satisfait	2	2%
Peu satisfait	7	7%
Total	100	100%

**Tableau n° 19 : la banque la plus avantageuse pour le client**

	Fréquence	Pourcentage
Banque traditionnel	5.1	5.1%
Banque en ligne	94.9	94.9%
Total	100	100%

**Tableau n° 20 : les mesures de sécurité émis par la banque**

	Fréquence	Pourcentage
D'accord	88	88%
Pas d'accord	1	1%
Ni d'accord ni pas d'accord	5	5%
Peu d'accord	3	3%
Tout a fais d'accord	4	4%
Total	100	100%

**Tableau n°21 : le moyen de paiement qui convient le plus**

	Fréquence	Pourcentage
Carte interbancaire	86	86%
Paiement en ligne	32	32%
Total	118	118%

## ANNEXE

Tableau N° 1: Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement utilisé par les clients

		cheque	Cib	Monnaie	Prélevement	autre
type de banques	Publique	13%	28%	6.80%	24.40%	3.80%
	privée	4.60%	8.60%	3.10%	6.30%	1.40%
Total		17.60%	36.60%	9.90%	30.70%	5.20%

Tableau N° 2: Le croisement entre les clients des banques principales et l'utilisation des applications bancaires

		Banxy	BN@TIC	DIGITAL BANK	Autre
type de banques	Publique	2.40%	3.20%	0%	4.40%
	privée	1.50%	2.60%	0%	2.90%
Total		3.90%	5.80%	0%	7.30%

Tableau N° 3: Le croisement entre les clients des banques principales et les transactions effectuées en ligne

		Achat de devise	Transfert de liquidité	Achat de billet d'avion	Reservation d'hotel	Reglement de facture	autre
type de banques	Publique	32.80%	19.80%	12.40%	14%	61.60%	12.40%
	privée	14.60%	5.50%	3.40%	6.10%	21.60%	6.50%
Total		47.40%	25.30%	15.80%	20.10%	83.20%	18.90%

Tableau N° 4: Le croisement entre les clients des banques principales et la rapidité d'exécutions des opérations

		Rapide	Lente	Trés lente	Trés rapide	Normal
type de banques	Publique	9.50%	2.80%	3.20%	2%	50.80%
	privée	4.80%	1.30%	1.90%	0%	26.80%
Total		14.30%	4.10%	5.10%	2%	77.60%

## ANNEXE

**Tableau N° 5:** Le croisement entre les clients des banques principales et l'évaluation de la satisfaction relative aux tarifs

		Ne sais pas	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
type de banques	Publique	46.70%	3%	11.80%	7.60%	1%
	privée	23%	1%	5.40%	5.50%	0%
Total		69.70%	4%	17.20%	13.10%	1%

**Tableau N° 6:** Le croisement entre les clients des banques principales et la satisfaction relative aux moyens de paiement

		Satisfait	Pas satisfait	Très satisfait	Peu satisfait
type de banques	Publique	60.90%	5.20%	2%	5.20%
	privée	23.30%	2.20%	1%	2.20%
Total		84.20%	7.40%	3%	7.40%

**Tableau N° 7:** Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement électroniques

		Carte interbancaire	Paiement en ligne
type de banques	Publique	62.50%	24.40%
	privée	23.90%	8.40%
Total		86.40%	32.80%

## ANNEXE

---

1. Le profil de l'enquête ?
  - Y Homme
  - Y Femme
2. Quelle est votre tranche d'âge ?
  - Y 19 à 25 ans
  - Y 25 à 35 ans
  - Y 35 à 45 ans
  - Y Plus de 45 ans
3. Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?
  - Y Agriculteur
  - Y Commerçant
  - Y Cadre supérieur
  - Y Etudiant
  - Y Profession libéral
  - Y Fonctionnaire
  - Y Sans emploi
  - Y Retraité
4. Quel est votre niveau d'étude ?
  - Y Primaire
  - Y Collège
  - Y Lycée
  - Y Université
5. Avez-vous un compte bancaire ?
  - Y Oui
  - Y Non
6. Êtes-vous un client d'une banque publique ou client d'une banque privée ?
  - Y Publiques
  - Y Privées
7. Êtes-vous un client bancaire professionnel ou un client bancaire particulier ?
  - Y Particulier
  - Y Professionnel
  - Y Les deux
8. A quelle fréquence rendez-vous à la banque ?
  - Y Moins d'une fois par an
  - Y Une fois par an
  - Y Tous les trimestres
  - Y Tous les mois
  - Y Chaque semaine
9. Par quel canal préférez-vous être contacté par votre banque ?
  - Y Agence
  - Y Téléphone
  - Y Internet
  
10. Quels sont les instruments de paiement utilisez-vous ?

## ANNEXE

---

- Chèque
- Carte bancaire
- Monnaie (liquidité)
- Prélèvement automatique
- Autres

### 11. Quels services digitaux bancaires, connaissez-vous ?

- Application mobile
- Site internet
- DAB (distributeur automatique bancaire)
- E-mail
- SMS
- Autres

### 12. Utilisez-vous des applications bancaires ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquelles ?
  - Banxy
  - BN@TIC
  - DIGIT BANK
  - Autres

### 13. Préférez-vous le paiement en ligne ou le paiement en place ?

- En ligne
- En place
- Les deux

### 14. Quels types de transactions effectuez-vous en ligne ?

- Achat de devise
- Transfère de liquidité
- Achat de billet d'avion
- Réservation d'hôtel
- Règlement de facture
- Autres

### 15. Comment trouvez-vous la rapidité d'exécution des opérations effectuées par voie électronique ?

- Rapide
- Lente
- Très lente
- Très rapide
- Normal

## ANNEXE

---

16. Etes-vous satisfait des tarifs appliqués par votre banque ?

- Ne sais pas
- Pas satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait

17. Avez-vous rencontré des problèmes de paiement électronique ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquelles ?
  - Transaction échoué
  - Fraude
  - Autres

18. Globalement êtes-vous satisfait des moyens de paiement électronique émis par votre banque ?

- Satisfait
- Pas satisfait
- Très satisfait
- Peu satisfait

19. Est-ce que vous trouvez que la banque en ligne est plus avantageuse que la banque traditionnelle ?

- Oui
- Non

20. Etes-vous d'accord avec les mesures de sécurité prises pour la protection de votre compte ?

- D'accord
- Pas d'accord
- Ni d'accord ni pas d'accord
- Peu d'accord
- Tout à fait d'accord

21. Quel est le moyen de paiement qui vous convient le plus ?

- Carte interbancaire
- Paiement en ligne

# Table des matières

---

**Remerciement**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Sommaire**

## **Chapitre I : cadre théorique de recherche**

Introduction.....	04
Section 01 : Système Bancaire et système de paiement .....	05
1- Le système bancaire .....	05
1-1 Définition de la banque.....	05
1-2 Les caractéristiques de la banque.....	06
1-3 Rôle de la banque.....	07
2. Système de paiement.....	07
2-1 Notions fondamentales .....	07
2-1-1 Définition des moyens de paiement.....	07
<b>2-1-2</b> Définition de paiement .....	<b>08</b>
2-1-3 Définition du système de paiement.....	08
2-2 Développement et modernisation du système de paiement.....	08
2-3 Les objectifs de la modernisation du système de paiement.....	09
3 Les caractères des moyens de paiement.....	10
<b>3-1</b> Les critères d'efficience .....	<b>10</b>
<b>3-2</b> Les facteurs de développement.....	<b>11</b>
<b>3-3</b> Les modalités de paiement.....	<b>11</b>
4 Les moyens de paiement classique .....	<b>11</b>
<b>4-1</b> La monnaie fiduciaire .....	<b>12</b>
<b>4-1-1</b> La monnaie divisionnaire .....	<b>12</b>
<b>4-1-2</b> Le billet de banque.....	<b>13</b>
<b>4-2</b> Monnaie scripturale .....	<b>13</b>
<b>4-2-1</b> Le chèque.....	<b>14</b>
<b>4-2-1-1</b> Définition du chèque .....	<b>14</b>

## Table des matières

---

4-2-12 Les types de cheque.....	15
<b>4-2-2 Le virement.....</b>	<b>16</b>
<b>4-2-2-1 Définition du virement .....</b>	<b>17</b>
4-2-2-2 Les différentes formes de virement.....	17
4-2-2-3 Les types de virement.....	17
4-2-3Le versement .....	18
4-2-3-1Le prélèvement.....	19
4-2-4 Les effets de commerce.....	19
4-2-4-1La lettre de change .....	19
4-2-4-1Définition .....	19
4-2-4-1 Le billet à ordre .....	20
4-2-4-2-1Définition .....	20
4-2-5Warrant.....	21
<b>Section 02 : Les moyens de paiement électroniques .....</b>	<b>23</b>
1- Définition de la monnaie électronique.....	23
2- Les formes de la monnaie électronique .....	23
2.1 Le porte-monnaie électronique (PME ) .....	23
2-1-1 Le fonctionnement du porte-monnaie électronique .....	23
2-2 Le porte-monnaie virtuel (PMV).....	24
2-2-1 Le fonctionnement du porte-monnaie virtuel.....	24
3 Les différentes générations de la monnaie électronique .....	25
3-1 La monnaie électroniques «1G» (de première génération).....	25
3-2 La monnaie électronique «2G» (de deuxième génération) .....	25
3-3 La monnaie électronique «3G» (de troisième génération) .....	26
1- Définition et caractéristiques du porte-monnaie électronique .....	26
2- La carte bancaire .....	27

# Table des matières

---

2-1 Définition.....	27
2-2 La typologie basée sur les fonctionnalités des cartes .....	28
2-2-1 Les cartes de paiement .....	28
2-2-2 Les cartes de retrait .....	28
2-2-3 Les cartes de crédit.....	28
2-3 Les éléments descriptifs du support de la carte .....	29
<b>Section03 :Moyens de paiement mobile .....</b>	<b>31</b>
1 Définition .....	31
2Les catégories du paiement mobile.....	31
2-1 Le paiement de proximité .....	31
2-1-1 Le paiement.....	31
2-1-2 La dématérialisation de cartes .....	32
2-1-3 Le stockage.....	32
2-1-4 La communication.....	32
2-2 Les services de distance.....	32
2-2-1 Le paiement en ligne .....	32
2-2-2 Les transferts de liquidités.....	32
3 Les types d’offres.....	32
3-1 Le mobile wallet .....	33
3-3-2 Le mobile enrichi .....	33
3-3-3 Le mobile TPE .....	33
4 Fonctionnalités du paiement mobile .....	34
4-1 Le portefeuille mobile .....	34
4-2 Le transfert mobile.....	34
4-3 Le paiement mobile .....	35
5 Les acteurs du système de paiement mobile .....	35
5-1 L’utilisateur .....	35
5-2 L’émetteur d’application ou fournisseur du service .....	35
5-3 L’opérateur mobile .....	35
5-4 Les institutions financières .....	35
5-5 Les nouveaux acteurs .....	36
5-6 L’intermédiaire de confiance (Trusted Service Manager ou TSM) .....	36
<b>Conclusion.....</b>	<b>38</b>

# Table des matières

---

## Chapitre II : cadre méthodologique de recherche

<b>Introduction.....</b>	<b>40</b>
<b>Section 01 : Le système bancaire Algérien... ..</b>	<b>41</b>
I Présentation de secteur bancaire algérien .....	41
<b>1.1</b> Indicateur de l'intermédiation bancaire .....	<b>41</b>
<b>1.2</b> Evolution du secteur bancaire Algérien .....	<b>42</b>
<b>1.3</b> Les acteurs du système bancaire .....	<b>44</b>
<b>1.4</b> Les principes du système bancaire algérien.....	<b>45</b>
<b>1.5</b> La performance financière du système bancaire algérien .....	<b>45</b>
<b>1.5.1</b> La solvabilité du secteur bancaire .....	<b>46</b>
<b>1.5.2</b> Liquidité des banques.....	<b>47</b>
<b>1.5.3</b> Créances non performante et provisions .....	<b>48</b>
<b>1.5.4</b> Rentabilité des banques .....	<b>50</b>
<b>2.</b> principales critiques du secteur bancaire Algérien .....	<b>52</b>
1.1 Ressource collecté.....	52
2.2 Crédits distribués.....	56
<b>3.</b> Les nouveaux systèmes de paiement .....	<b>60</b>
<b>3.1.</b> Le système de télé-compensation de paiement de masse.....	<b>60</b>
<b>3.1.1.</b> Définition du système de télé-compensation (ATCI).....	<b>60</b>
<b>3.1.2.</b> Fonctionnement du système ATCI.....	<b>60</b>
<b>3.2</b> Le système de paiement de gros montant RTGS .....	<b>61</b>
<b>3.2.1.</b> Les objectifs du système RTGS .....	<b>61</b>

# Table des matières

---

<b>3.2.2.</b> Le fonctionnement du système RTGS.....	<b>62</b>
<b>3.3.</b> La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) .....	<b>63</b>
<b>3.3.1.</b> Les principales missions de la SATIM.....	<b>64</b>
<b>3.3.2.</b> Les activités de la SATIM.....	<b>65</b>
<b>3.4.</b> Le réseau SWIFT .....	<b>66</b>
<b>3.4.1.</b> virement SWIFT .....	<b>67</b>
<b>3.4.2.</b> Les avantages du virement SWIFT .....	<b>67</b>
<b>3.5.</b> E-banking .....	<b>68</b>
<b>1.</b> Une connexion sécurisée .....	<b>68</b>
<b>2.</b> Utilisation d'un mot de passe .....	<b>69</b>
<b>3.</b> Signature électronique rendu possible grâce au numéro d'identification. ....	<b>69</b>
<b>4.</b> Le réseau monétique interbancaire (RMI) .....	<b>69</b>
<b>4.1</b> Les composantes du RMI.....	<b>70</b>
<b>4.1.1.</b> Le DAB / GAB.....	<b>70</b>
<b>4.2.</b> Le TPE .....	<b>71</b>
<b>Section 02 : Présentation de la méthodologie .....</b>	<b>73</b>
<b>1-</b> L'échantillonnage .....	<b>74</b>
<b>2-</b> Le déroulement de l'enquête.....	<b>78</b>
<b>3-</b> Présentation des volets du questionnaire .....	<b>80</b>
<b>4-</b> Traitement des résultats .....	<b>81</b>
<b>Section 03 : les caractéristiques de l'enquête.....</b>	<b>82</b>
<b>3.1</b> Répartition de l'échantillon par le genre.....	<b>82</b>
<b>3.2</b> Répartition de l'échantillon par la tranche d'âge .....	<b>83</b>
<b>3.3</b> Répartition de l'échantillon par la catégorie socioprofessionnelle .....	<b>84</b>

# Table des matières

---

Conclusion .....	85
<b>Chapitre III : Analyse des résultats et vérification des hypothèses.....</b>	<b>86</b>
<b>Section 01 : L'analyse uni-variée : tri à plat.....</b>	<b>86</b>
I Analyse uni variée .....	86
1.1 La possession d'un compte bancaire.....	86
<b>1.2 Les banques principales .....</b>	<b>87</b>
<b>1.3 Type de clients .....</b>	<b>88</b>
1.4 Relation avec la banque .....	89
1.5 Le canal de communication .....	90
1.6 Les instrument du paiement utilisé par les clients .....	91
1.7 Services digitaux .....	92
1.8 L'utilisation des applications bancaires (banque mobiles) .....	93
1.9 Canal de paiement.....	94
1.10 Les transactions effectuées en ligne.....	95
1.11 La rapidité d'exécutions des opérations par voies électroniques.....	96
1.12 Evaluation de la satisfaction relative aux tarifs .....	97
1.13 La satisfaction relative aux moyens de paiements électroniques.....	98
1.14 La banque la plus avantageuse aux clients .....	99
1.15 Moyens de paiement électronique.....	100
<b>Section 02 : Analyse bi-variée : tri croisé.....</b>	<b>101</b>
2 Analyses bi-varié .....	101
2.1 Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement utilisé par les clients.....	101
2.2 Le croisement entre les clients des banques principales et l'utilisation des applications bancaires .....	101
2.3 Le croisement entre les clients des banques principales et les transactions effectuées en ligne.....	102
2.4 Le croisement entre les clients des banques principales et la rapidité d'exécutions des opérations.....	103
2.5 Le croisement entre les clients des banques principales et l'évaluation de la satisfaction	

# Table des matières

---

relative aux tarifs.....	105
2.6 Le croisement entre les clients des banques principales et la satisfaction relative aux moyens de paiement.....	106
2.7 Le croisement entre les clients des banques principales et les moyens de paiement électroniques .....	107
<b>Section 03 : Discussion des résultats et vérifications des hypothèses de recherche...</b>	<b>108</b>
3.1 Discussion des résultats .....	108
3.2 Vérifications des hypothèses.....	108
3.3 Les difficultés qui freinent le développement de la carte CIB en Algérie et les solutions .....	109
Conclusion .....	111
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>112</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Liste des tableaux et figures</b>	
<b>Annexes</b>	

**Résumé:**

*L'objectif de notre recherche était d'appréhender l'impact de la digitalisation des services bancaires et son impact sur le comportement du consommateur. Pour se faire; un questionnaire a été administré aux clients de différentes banques publiques et privées et 100 d'entre eux ont répondu. Les principaux résultats de notre recherche montrent : en premier lieu que la majorité des clients utilisent ces services principalement le distributeur automatique ; ils utilisent généralement les services en ligne pour les opérations les moins engageantes telles que : les consultations de solde et retraits et achat de devises ... ; en deuxième lieu que le taux de visites en agence reste très régulier malgré la digitalisation ; ce qui explique l'attachement des clients à leurs agences et à leurs conseillers ; et enfin les clients reconnaissent les avantages des services en ligne en terme de gain de temps, mobilité, autonomie et simplicité mais la peur liée à l'utilisation compliquée de ces services constitue un frein majeur pour l'utilisation.*

**Mots clés:** *Digitalisation bancaire, service digitaux, moyen du paiement, banque, monétique, carte bancaire*

**Abstract:**

*The objective of our research was to understand the impact of the digitalization of banking services and its impact on consumer behavior. To do so, a questionnaire was administered to customers of different public and private banks and 100 of them responded. The main results of our research show: firstly, that the majority of customers use these services mainly through ATMs; they generally use online services for the least engaging operations such as Secondly, the rate of visits to branches remains very regular despite digitalization, which explains the attachment of customers to their branches and their advisors. Finally, customers recognise the advantages of online services in terms of time saving, mobility, autonomy and simplicity, but the fear linked to the complicated use of these services constitutes a major brake on their use.*

**Key words:** *Digitalization of banking, digital services, means of payment, bank, electronic payment, bank card*